

TABLEAU GENERAL DES MISSIONS DES JÉSUITES DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVII^e SIÈCLE JUSQU'AU MILIEU DU XVIII^e.

I.

Japon. – Indes.

Idée générale des Missions des Jésuites. – Distinction entre les Jésuites apôtres et les Jésuites spéculateurs. – Les documents sur lesquels nous nous appuyons dans nos remis.

Les Jésuites au Japon. – Abrégé de leurs relations. – Bref de Grégoire XIII qui interdit cette contrée aux autres missionnaires. – Ce Bref abrogé par Clément VIII. – Etat des Jésuites au Japon. – Lettre de Sotelo au pape. – Les Jésuites se déclarent *curés* sous la conduite d'un évêque de leur Compagnie. – Leur ardeur à défendre leurs droits curiaux. – Ils exercent le commerce. – Décrets des papes pour le leur interdire. – Leurs intrigues les font chasser du Japon. – Les Franciscains y sont appelés. – Après plus d'un siècle de missions au Japon, les Jésuites n'avaient fait que six chrétiens solides. – Nouvelle persécution. – Les Franciscains et leurs néophytes souffrent le martyre en grand nombre. – Paix rétablie. – Les Jésuites accusés d'avoir provoqué une nouvelle persécution. – Ils foulent aux pieds le crucifix, afin d'aborder au Japon et d'y exercer le commerce.

Les Jésuites dans les Indes. – Jésuites déguisés en négociants. – Serment qu'ils font de garder le secret. – Leur signe de reconnaissance. Ils ont un grand crédit et des privilèges pour leurs transports. – Les Jésuites Baniens, chercheurs de perles. – Directeurs et receveurs généraux du commerce des Jésuites. – Le P. Tachard. – Leur commerce est secret autant que possible. – Leur manière de faire le commerce des perles. – Les talons creux de leurs chaussures. – Anecdote à ce sujet. – Les Jésuites ne prêchent pas la religion et sont hostiles tout le monde. – Leur conduite à l'égard des superstitions des Indes; leurs propres relations confirment, en partie, les reproches qui leur sont adressés par les autres missionnaires. – Détails sur la tolérance criminelle des Jésuites.

Les Jésuites ont exalté, de toutes les manières, le zèle, l'activité, le courage des missionnaires de la Compagnie, leur désintéressement, toutes apostoliques. Nous reconnaissons que, parmi eux, il y eut des hommes de Dieu, des imitateurs de saint François Xavier, qui portèrent la lumière de l'Évangile dans les contrées les plus sauvages, par zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Mais la vérité exige que nous disions que ces hommes apostoliques n'étaient que comme les éclaireurs que les chefs de la Compagnie envoyaient à la découverte; que leur suite venaient d'autres hommes qui récoltaient ce que les vrais missionnaires avaient semé. Ces seconds envoyés étaient plutôt apôtres de la finance que de l'évangile; ils bâtissaient des établissements, accaparaient de vastes terrains, organisaient des spéculations commerciales, accumulaient des richesses et donnaient à la Compagnie une puissance dont elle abusait trop souvent.

Si, pour être juste, il faut reconnaître que les Jésuites ont eu de véritables apôtres, on doit admettre en même temps qu'ils n'en ont eu qu'un petit nombre comparativement aux autres membres de la Compagnie qui n'ont été, dans les missions, que d'intrépides et heureux spéculateurs.

On serait loin d'admettre une telle conclusion si l'on s'en rapportait à leurs propres récits; en lisant leur recueil de *Lettres édifiantes et curieuses*, on ne peut qu'admirer le zèle industriel et vraiment apostolique de tous les Jésuites sans exception qui ont été employés aux missions de l'Amérique, de l'Afrique et des contrées orientales. Mais les récits des Jésuites sont contraires à ceux des évêques, des missionnaires des autres ordres et congrégations ecclésiastiques, des Dominicains, des Franciscains, des Augustins, des Missionnaires de France, des envoyés de la Propagande, des vicaires et des légats apostoliques; tous ont considéré les récits des *Lettres édifiantes* des Jésuites comme des romans inventés à plaisir, et se sont inscrits en faux contre ce recueil. Les voyageurs les plus consciencieux et les plus impartiaux ont parlé des missions des Jésuites d'une manière aussi peu favorable; c'est à peine si l'on peut glaner çà et là quelques phrases en leur honneur chez des écrivains, peu favorables à la Compagnie, il est vrai, mais qui n'étaient pas en position d'avoir des idées aussi justes sur leurs missions que ceux qui les voyaient agir ou qui étaient victimes de leurs injustices.

Pour ce qui concerne la conduite des Jésuites en général dans les pays de missions, nous avons des documents d'une grande autorité. Appuyés sur eux, nous allons suivre ces prétendus apôtres au Japon, aux Indes, en Chine, en Cochinchine, en Amérique. Partout, nous les trouverons en lutte avec le Saint-Siège et ses envoyés, aussi bien qu'avec les autres missionnaires; sacrifiant la religion à leur ambition; travaillant plutôt à étendre leurs relations commerciales que le règne de Jésus Christ; conquérant plus de richesses à la Compagnie que d'âmes à l'Évangile.

Afin qu'on ne nous accuse pas d'injustice, nous donnerons le plus souvent le texte même des documents historiques qui serviront de base à nos récits.

Nous commencerons par les missions du Japon,¹ et nous donnerons d'abord un abrégé des lettres des Jésuites.

Selon ces relations, les Pères Côme de Torrez, Fernandez, Nunez Baretto et Louis d'Almeida avaient continué avec succès l'oeuvre de Xavier. Au milieu des dissensions qui agitaient le pays, ils restaient étrangers aux affaires du monde et s'occupaient activement de celles de Dieu. Mais les bonzes les accusèrent d'être cause des querelles. Les habitants de Fucata se portèrent en foule à leur maison et y mirent le feu. Les Pères Gago et Vilela, qui l'habitaient avec des Frères, surent se mettre à l'abri des coups du peuple; Vilela partit pour le mont Jesan, sous le costume de bonze, et se rendit de là à Méaco; il y obtint de grands succès, y fonda une maison de la Compagnie, puis se dirigea sur Sacai.

Le Père Torrez n'obtenait pas moins de succès à Ormura. Sumitanda, roi de cette contrée, embrassa le christianisme. Le roi d'Arima l'imita. A la tête de cette chrétienté était Almeida.

Tous ces apôtres du Japon ne s'occupaient ni du soin de leur santé, ni de toutes les aisances de la vie, disent les Jésuites.

Ils étaient persécutés, égorgés, empoisonnés, mutilés par les indigènes, par les calvinistes et les anglicans; mais rien ne pouvait vaincre leur courage. Les Pères Vilela et Louis Froës évangélisèrent Méaco. Une révolution éclata contre les Européens; ils se retirèrent à Sacai.

À Firando, le Père Acosta déploya un zèle apostolique. Il bâtit un hôpital dans l'île Tocuxima.

Almeida introduisit l'Évangile dans les cinq îles de Goffo et dans celle de Xiqui. Ses conquêtes spirituelles furent extraordinaires.

Le père Torrez était à Cocinoux dans une chrétienté florissante.

Les Jésuites, si nous en croyons leur propre témoignage, se rendaient si populaires au Japon, que dès qu'un navire européen en laissait un sur cette partie du globe, c'était une fête pour tout le littoral. Ils étaient tellement respectés, qu'ils pouvaient se poser en arbitres dans les révolutions qui s'élevaient dans le pays. On les voit, même dans leurs propres récits, se mêler à toutes les divisions politiques; mais ils prétendent n'avoir jamais eu d'autre souci que celui de la gloire de Dieu.

En 1571, François Cabral succéda à Torrez dans la charge de supérieur des Missionnaires. Il trouva, en arrivant, que ses confrères n'avaient pas observé la pauvreté évangélique. Quelques missionnaires, disent les Jésuites, avaient cru, sans l'enfreindre, pouvoir suivre l'usage du pays, et se vêtir d'habits de soie comme les indigènes. Cabrai condamna cet usage.

¹ Preuves de ce chapitre. Outre les documents authentiques insérés dans le récit :
Histoire générale du Japon, par le Jésuite Louis de Gusman;
Mémoire présenté au pape par le dominicain Diego Collado;
Histoire de la Prédication de l'Évangile au Japon, par le dominicain Hyacinthe Orfanel (cet historien fut martyrisé au Japon en 1622);
Annales des Frères Mineurs, par le P. Wadding;
Description du Japon, par Varen;
Histoire du Japon, par Kaemfer;
Histoire et description du Japon, par le Jésuite Charlevoix;
Lettres édifiantes et curieuses, écrites par les Jésuites;
Histoire de la Compagnie de Jésus, commencée par Orlandini et continuée par Sacchini, Jouvency et Cordara;
Histoire de la Compagnie de Jésus, publiée par M. Crétineau-Joly, sous la direction des Jésuites.

En 1573, il n'y avait que huit Jésuites missionnaires au Japon. Leur principal soutien était Sumitanda, prince d'Ormura. Ses sujets se révoltèrent contre lui parce qu'il était chrétien; il fut obligé de lever une armée contre les rebelles excités par les bonzes. Après la victoire, il envoya trois Jésuites qui parcoururent le pays, et baptisèrent tout le monde, même les bonzes.

Le roi de Bongo protégeait également les Jésuites, ainsi que le roi d'Arima Cabrai fit, dans leurs royaumes, un nombre prodigieux de prosélytes. Au Gotto, les succès de Melchior Figueredo étaient éclatants; les catéchumènes faisaient entre eux *assaut de ferveur*.

Bientôt un orage vint troubler cette mission. La reine de Bongo ne partageait pas les idées de son mari. Elle voulut obliger un jeune chrétien, son esclave, d'aller lui chercher une idole. Celui-ci refusa; il fut condamné à mort, mais il parvint à s'enfuir, et les Jésuites le cachèrent en lieu sûr. Ils persuadèrent au roi de Bongo qu'il devait laisser aux chrétiens la liberté de conscience s'il voulait avoir en eux des sujets fidèles. Encouragés par la protection de plusieurs rois, les Jésuites, qui n'avaient eu jusqu'alors que de petites chapelles, élevèrent à Méaco une église magnifique. Mais leur grand protecteur, le roi d'Arima, mourut sur ces entrefaites (1577). Son fils commença son règne en décrétant la persécution contre eux. Le prince d'Ormura lui persuada de ne pas mettre à exécution ses projets; mais au Bongo, la reine et son frère ourdirent des intrigues contre les chrétiens protégés par le roi. Le Père Cabrai déjoua ces intrigues et défendit courageusement ses néophytes.

Treize nouveaux Jésuites arrivèrent alors au Japon. Cabrai fonda un collège et un noviciat. Mais pour assurer l'existence de ces fondations, il fallait des ressources pécuniaires.

Écoutons à ce sujet les Jésuites eux-mêmes :

«Depuis que François Xavier avait ouvert le Japon au christianisme, cette mission s'était vue obligée de vivre d'insuffisantes aumônes ou des secours que le Père Almeida lui fournissait. Avant d'entrer dans l'Institut, Almeida était négociant; il fut Jésuite sans recevoir la prêtrise, missionnaire comme beaucoup d'autres Eurorépens ou Japonais qui s'attachaient à la Compagnie pour la servir au dehors. On l'autorisa à laisser pendant quelque temps sa fortune dans le commerce; ce fut à peu près la seule ressource des nombreuses réductions japonaises; pour bâtir des églises, pour subvenir à toutes les dépenses du culte et des voyages, il devenait urgent de trouver quelques moyens. L'ancienne position d'Almeida les offrait; les marchands portugais s'empressèrent de le seconder.»

On n'a donc pas calomnié les Jésuites lorsqu'on a dit qu'ils faisaient le commerce, et que par ce moyen ils acquéraient de grandes richesses. L'évidence des faits leur a arraché cet aveu que nous venons d'enregistrer et dont on comprendra bientôt toute la valeur.

Les Jésuites sont encore obligés de convenir qu'ils reçurent en marchandises les subsides que leur envoyait Philippe II pour le soutien de leurs missions, et que, sur six cents ballots de soie, expédiés chaque année de Macao au Japon, cinquante étaient vendus à leur profit. Ils prétendent qu'ils ne négociaient pas et qu'ils recevaient seulement des marchands la valeur des soies. Mais quels étaient ces marchands qui faisaient le trafic et qui les payaient ? On a prétendu que des Jésuites affiliés comme Almeida n'étaient pas étrangers à ce négoce.

Vers 1580, les Jésuites étaient au nombre de vingt-neuf au Japon; ils y dirigeaient cent mille chrétiens. Ils bâtirent la ville de Nangasaki, qui devint l'asile des chrétiens persécutés et leur première résidence; Ormura était la seconde; Cori la troisième. Le Figen, où régnaient les rois d'Arima, d'Ormura et de Firando, possédait à lui seul cinquante mille chrétiens. Ces néophytes étaient peu solides; les Jésuites avouent qu'il suffisait d'une révolution politique pour détruire plusieurs années de leurs travaux; ils affirment que leurs missionnaires couraient de grands dangers au milieu des révolutions fréquentes qui avaient lieu au Japon, mais que des circonstances favorables les arrachaient à la mort. C'est ce qui venait de leur arriver lorsque le Père Valignani fut envoyé au Japon en qualité de Visiteur. Ce Jésuite sauva le roi d'Arima, vaincu par le farouche Biozoges. Ce conquérant, qui avait cédé à l'ascendant de Valignani, attaqua le Bongo; les Jésuites et leurs catéchumènes remportèrent sur lui une victoire éclatante.

Ces Pères n'étaient pas absorbés par leurs triomphes; ils discutaient devant le Visiteur les principes de conduite qu'ils devaient tenir. Les uns voulaient porter des vêtements de soie; d'autres se prononçaient pour les étoffes communes; Valignani fut du dernier avis qui fut adopté. Cabrai ne voulait pas qu'on donnât aux Japonais une éducation aussi étendue qu'aux Européens; son avis fut rejeté par la majorité, et Cabral quitta le Japon pour se rendre à Macao, qui était le centre de toutes les missions d'Orient.

Ces questions résolues, Valignani eut l'idée d'envoyer au pape une ambassade japonaise, au nom des rois de Bongo, d'Arima et d'Ormura. Quatre Japonais, de la plus haute

noblesse, partirent, ayant pour interprète Georges Loyola, Jésuite japonais. Valignani accompagna l'ambassade, qui arriva à Rome le 20 mars 1585; Philippe II la reçut à Madrid avec de grands honneurs. Grégoire XIII tressaillit de bonheur, disent les Jésuites, en l'accueillant à Rome. Sixte-Quint imita son prédécesseur Grégoire XIII.

Il en est qui n'ont vu, dans cette prétendue ambassade, qu'une ruse des Jésuites pour faire croire à leurs succès au Japon.

Tout leur prospérait, si nous en croyons leurs récits. En 1588, le nombre des chrétiens du Japon était de deux cent mille. Le Père Coëglio, Provincial, avait su gagner l'amitié de l'empereur, nommé Taicosama, qui cependant n'était pas chrétien. Ce prince, qui avait déjà trois cents femmes, voulut en avoir, encore deux autres qui étaient chrétiennes. Celles-ci refusèrent de se rendre à ses désirs. Taicosama résolut alors de persécuter les chrétiens. Les Jésuites, au nombre de cent dix-sept, obéirent à l'empereur qui les expulsait du Japon, et partirent pour Firando; trois seulement affrontèrent la persécution. Leur exemple ranima les autres, qui se décidèrent à rester à leur poste malgré les menaces de Taicosama. Ces menaces n'étaient pas bien terribles, à ce qu'il paraît, puisqu'ils purent prêcher ouvertement sans avoir aucun martyr. Le Jésuite Gusman a eu la franchise d'avouer que six chrétiens seulement avaient été assez solides pour ne pas renoncer à la foi pendant cette persécution; ce qui prouverait que les néophytes des Jésuites n'étaient chrétiens que de nom. En 1590, Coëglio mourut et eut Gomez pour successeur dans la charge de Provincial. Valignani revint alors au Japon avec son ambassade. Il se présenta à Taicosama comme ambassadeur du vice-roi des Indes, et fut admis en cette qualité le 3 mars 1591. Les membres de son ambassade européenne l'accompagnaient; ils se firent Jésuites après avoir été admis en présence de Taicosama; plusieurs ont prétendu qu'ils l'étaient avant leur départ. Valignani eut assez d'influence pour arrêter la persécution, ce qui n'empêcha pas le roi de Firando de faire empoisonner cinq Jésuites.

«Le Japon était une conquête de la Compagnie; cependant, en 1593, elle appelle les missionnaires des autres Ordres son secours.» Cette assertion est tirée de la dernière histoire publiée par les Jésuites «Aquaviva, ajoute-t-on dans cet ouvrage, porta cette requête aux pieds de Grégoire XIII, qui refusa d'y obtempérer, et défendit à tous autres qu'aux Jésuites d'aller évangéliser le Japon.

Les missionnaires des autres Ordres religieux font de cet événement un récit bien différent de celui des Jésuites. Philippe II, dévoué à la Compagnie aussi bien que Grégoire XIII, donna un décret conforme au Bref du pape, et interdit le Japon à tous les missionnaires, les Jésuites exceptés. Cependant, rapportent les Bons Pères, le bruit des persécutions de Taicosama fit croire aux Franciscains des Philippines que les Jésuites étaient tous massacrés. Ils crurent pouvoir y aborder malgré les défenses qui leur avaient été faites. Ils y arrivèrent avec le titre d'ambassadeurs espagnols, et furent très surpris d'y trouver ceux qu'ils croyaient morts, évangélisant comme si la persécution n'eût pas existé. C'était en 1593, l'année même où le Jésuite Martinez arrivait au Japon avec le titre d'évêque.

Les Jésuites affirment que l'arrivée des Franciscains au Japon, et l'imprudence d'un Espagnol qui parla des missions comme d'un moyen de préparer la conquête du pays, donna naissance à une persécution plus violente qui éclata en 1597. Six Franciscains et trois Jésuites furent emprisonnés par ordre de Taicosama et mis à mort. Parmi ces Jésuites était Paul Miki. Valignani, qui avait quitté une seconde fois le Japon, y reparut alors avec le Père Cerqueyra, qui succéda en 1598 à Pierre Martinez en qualité d'évêque de ces contrées. La persécution fit naître de nouveaux chrétiens. Soixante-dix mille indigènes embrassèrent le christianisme dans le cours de l'année 1599. Si nous en croyons les Jésuites, le Père Baëza était parfois si fatigué de baptiser qu'il fallait lui soutenir les bras.

Les révolutions politiques dont le Japon était alors le théâtre n'arrêtèrent pas le zèle des Bons Pères. En 1603, le Fingo comptait plus de cent mille néophytes.

En 1605, les Franciscains et les Espagnols arrivèrent de nouveau au Japon, et, par leurs paroles imprudentes, entravèrent le succès des Jésuites. La persécution eût même éclaté de nouveau, sans l'intervention de Valignani, qui mourut l'année suivante.

Pendant trois ans les progrès de l'Évangile furent mêlés de revers. Enfin, en 1612, les Anglais et les Hollandais firent entendre au nouvel empereur du Japon, Daifusama, que les Espagnols voulaient s'emparer de son empire, et que les Jésuites étaient leurs émissaires. Daifusama ménagea d'abord les Jésuites, parce qu'il craignait de perdre avec eux le commerce de l'Europe; mais les Anglais et les Hollandais lui firent des conditions plus avantageuses; dès lors la persécution éclata de toutes parts. Cent dix-sept Jésuites et vingt-sept autres missionnaires furent transportés hors du Japon; vingt-six Jésuites y restèrent avec quelques

autres religieux pour soutenir les néophytes persécutés. En 1616, la persécution redoubla lorsque Xogun monta sur le trône. Trente-trois Jésuites profitèrent des premières préoccupations du nouvel empereur pour rentrer au Japon; sous divers déguisements ils reprirent *dans l'ombre* leur oeuvre d'évangélisation, Si nous les en croyons, «ils demandaient aux Instituts, qui se disaient leurs rivaux, de suivre la même marche. Emportés par un zèle que la prudence n'autorise que dans les cas désespérés, les missionnaires des autres Ordres pensaient que la lumière évangélique ne devait pas rester sous le boisseau; ils proclamaient qu'il fallait ouvertement prêcher le Christ et mourir pour confesser sa divinité.»

Le bruit se répandit alors qu'un traité de commerce venait d'être conclu entre Xogun et les Espagnols, et que les Japonais étaient disposés à recevoir les missionnaires, pourvu qu'ils ne fussent pas Jésuites. A cette nouvelle, vingt-quatre Franciscains partirent des Philippines pour le Japon, et débarquèrent dans l'île Nippon à la fin de 1616. Xogun s'irrita à cette nouvelle; il rendit un édit cruel contre les missionnaires et contre ceux qui leur donneraient asile. Les Jésuites se cachèrent, préférant, disaient-ils, une vie de privations et de souffrances à un martyre éclatant. Les Franciscains n'avaient pas assez de courage pour prendre ce parti; ils préférèrent braver les édits de Xogun, et souffrir la mort avec leurs néophytes. Les Jésuites, plus courageux, comme ils l'assurent, se retirèrent dans leur ville de Nangasaki. Xogun les y poursuivit et donna ordre au prince d'Ormura de les saisir; ils se dispersèrent à temps, et le Père Machado tomba seul entre les mains du prince japonais : Machado fut jeté en prison avec un Franciscain; ils eurent l'un et l'autre la tête tranchée le 21 mai 1617. Au lieu de fuir devant le prince d'Ormura, les Franciscains et les Augustins continuaient leur apostolat sous ses yeux et étaient martyrisés. Un assez grand nombre de Jésuites restèrent au Japon, mais déguisés *sous l'habit de marchands*; ce sont eux qui l'affirment. D'autres assurent qu'ils n'en avaient pas seulement le costume.

Le Père Spinola, qui était l'âme de la mission des Jésuites au Japon, fut surpris à Nangasaki et jeté dans un cachot avec plusieurs Dominicains et Franciscains. Dans l'année 1619, cinq Jésuites succombèrent à leurs fatigues. En 1620, six autres arrivèrent; cinq nouveaux abordèrent en 1621, déguisés en marchands ou en soldats.

A cette époque, les Hollandais et les Anglais, qui voulaient exclure du Japon les marchands portugais et espagnols, firent courir le bruit qu'une grande conspiration était tramée contre l'empereur du Japon, par les missionnaires, en faveur du roi d'Espagne. C'était une calomnie, disent les Jésuites. Ils affirment encore que les marchands hollandais et anglais visitaient les vaisseaux qui abondaient au Japon; qu'ils y recherchaient surtout les Jésuites, mais que ceux-ci échappaient à leurs recherches. Les Dominicains et les Franciscains étaient assez simples pour se laisser prendre.

Le 10 septembre 1622, vingt-quatre missionnaires furent mis à mort à Nangasaki : de ce nombre était le Jésuite Spinola. Pendant sa prison, ce Père avait reçu novices de la Compagnie sept néophytes japonais qui subirent la mort avec lui. Trente et un chrétiens indigènes furent martyrisés le même jour; il n'y avait qu'un Jésuite parmi ces nombreuses victimes. Les écrivains de la Compagnie l'ont mis en relief, en ont fait le général de ces martyrs, et l'ont comparé au marquis de Spinola son frère, qu'ils proclament le premier capitaine de son siècle.

Deux Franciscains abjurèrent Jésus Christ; mais, malgré leurs blasphèmes, ils furent jetés dans le bûcher avec les autres; six Jésuites européens et trois Japonais périrent la même année.

Deux Jésuites, en 1623, et deux autres, en 1624, perdirent la vie. Le dernier de ces quatre Jésuites, Michel Carvalho, fut martyrisé avec le Dominicain Vasquez et les Franciscains Sotelo et Sassanda.

Les Jésuites passent rapidement sur ce nom de Sotelo, qui rappelle cependant des lettres bien énergiques où ils sont peints, dans leur mission du Japon, sous d'autres couleurs que celles dont ils se sont servis pour faire le tableau de leurs exploits.

Nous avons fait connaître le récit des Jésuites; il résulte de ce que nous avons rapporté d'après eux, qu'ils se regardaient comme les missionnaires les plus expérimentés du Japon; que les autres Ordres religieux n'étaient venus que pour troubler leurs missions par un zèle imprudent; au milieu de leurs réticences et de leurs explications, ils ont fait plusieurs aveux importants, comme ceux-ci : que leurs missions du Japon étaient soutenues principalement au moyen du commerce exercé par le Père Almeida, et que les Jésuites affectionnaient particulièrement l'habit de marchand pour entrer au Japon et parcourir le pays.

Ce sont eux, disent-ils, qui appelèrent à leur secours les autres Ordres religieux; mais Grégoire XIII et Philippe II voulurent absolument qu'ils fussent seuls missionnaires du Japon;

les autres Ordres n'y seraient abordés, par conséquent, qu'en transgressant des *ordres formels*.

Les missionnaires des autres Ordres leur ont reproché d'avoir sollicité eux-mêmes hypocritement le Bref de Grégoire XIII et l'ordonnance de Philippe II. Le successeur de ce roi revint sur cette ordonnance, et, à sa demande, Clément VIII révoqua le Bref de Grégoire XIII. Ce pape donna, ainsi que Paul V, aux religieux Mendiants, les pouvoirs de prêcher, et d'administrer les sacrements dans les missions orientales.

Ce fut seulement alors que les Dominicains et les Franciscains, qui habitaient les îles Philippines, purent aborder sur les plages où les Jésuites voulaient dominer en maîtres. Parmi les motifs qui inspiraient à ces derniers le désir de n'avoir pas de concurrents au Japon, on en a indiqué deux principaux le premier était d'exercer le commerce clandestinement; le second, de faire des néophytes en ménageant trop des préjugés et des superstitions qui ne pouvaient s'allier avec les principes de la religion chrétienne. Si l'on en croit un document émané des Jésuites, qu'ils publièrent sous le nom de Jean Cevicos, et dont nous parlerons bientôt, la Compagnie possédait au Japon, en 1623, 23 prêtres, et les chrétiens étaient au nombre d'un million, répandus dans les soixante-six royaumes ou provinces de l'empire japonais. Si ce renseignement est vrai, il y avait une disproportion étonnante entre le nombre des prêtres et celui des fidèles, surtout si l'on a égard à la vaste étendue de l'empire du Japon : les Jésuites auraient donc dû souhaiter de nouveaux missionnaires, au lieu de mettre tout en oeuvre pour avoir comme le monopole de cette contrée. Afin de la conserver plus sûrement, ils oublièrent leur règle, qui interdit toutes dignités ecclésiastiques aux membres de la Compagnie. Ils obtinrent de Rome qu'un Jésuite serait évêque du Japon; cet évêque choisit le Provincial de cette contrée pour vicaire-général; celui-ci mit des Jésuites à la tête de tous les résidences avec le titre de curés, de sorte que toute la juridiction spirituelle fut en leurs mains.²

Lorsque les Dominicains et les Franciscains abordèrent au Japon, ils se trouvèrent en lutte avec les Jésuites curés, qui prétendaient exercer leur juridiction dans un rayon qui était parfois de plus de soixante lieues. Ces prétendus curés, aussi jaloux de leurs droits que leurs confrères d'Europe étaient peu respectueux pour la juridiction des vrais pasteurs, empêchaient les missionnaires des Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François d'exercer leur ministère et de prêcher. Ces faits sont attestés par d'innombrables témoignages; les Jésuites n'en ont pas moins prétendu qu'il n'en était rien, et que Grégoire XIII avait publié son Bref malgré eux; il est certain cependant que, devant la congrégation de la Propagande, ils plaidèrent en faveur de ce bref contre ceux de Clément VIII et de Paul V, qui l'avaient abrogé : leur principal mémoire en ce sens est daté du 22 mars 1625.

Ils étaient d'autant plus portés à entraver les missionnaires et à les persécuter, qu'ils ne voyaient en eux que des censeurs qui, scandalisés de leur commerce, finiraient par faire connaître la vérité en Europe. C'est, en effet, ce qui arriva. Le commerce illicite des Jésuites fut tellement prouvé, que, le 22 février 1633, le pape Urbain VIII, malgré ses sentiments favorables pour la Compagnie, fut obligé de publier une Bulle dans laquelle on lit : «Nous défendons, par l'autorité apostolique, à tous religieux, de quelque Ordre et Institut qu'ils soient, Mendiants et non Mendiants, et même aux Jésuites, soit à ceux qui sont maintenant dans ces lieux-là, ou qui y seront envoyés à l'avenir, de faire aucun trafic par eux-mêmes, ou par d'autres, directement ou indirectement, sous leur nom, ou sous celui de la communauté, sous quelque cause ou prétexte que ce soit, etc.»

Par ménagement pour les Jésuites, le pape parlait, dans sa Bulle, d'une manière assez générale; il en fut de même dans plusieurs décrets subséquents, comme ceux de Clément IX et de Clément X. Mais les Jésuites eux-mêmes n'ont jamais pu accuser les autres missionnaires de faire du trafic, tandis que ceux-ci leur en ont constamment adressé le reproche : les décrets n'étaient donc lancés que contre eux, puisqu'ils étaient seuls coupables.

Écoutons, maintenant, sur les missions du Japon, Louis Sotelo, ce Franciscain qui fut martyrisé le 24 août 1624. Avant de mourir, il écrivit au pape une lettre qui fut apportée en Europe par le Dominicain Diego Collado. La publication de cette lettre fut un coup de foudre pour les Jésuites, qui essayèrent d'en contester l'authenticité; ils eurent recours à un moyen que la probité ne peut approuver, et publièrent en Espagne un écrit sous le nom du docteur Jean Cevicos, qui avait habité le Japon, et qui niait que Sotelo eût adressé au pape la lettre en question. Cet écrit parut à Séville en 1627. L'année suivante, Jean Cevicos, qui était à Mexico, protesta, par devant notaire, qu'il n'était point l'auteur de l'écrit que lui attribuaient les Jésuites : ainsi, ils furent convaincus d'avoir commis un faux pour le besoin de leur cause. La

² Les premiers Jésuites, évêques du Japon, résidaient à Macao et non dans leur diocèse.

lettre de Sotelo au pape lui fut remise, et l'on douta si peu, à Rome, de son authenticité, que le Père Wadding, qui résidait dans cette ville et qui était membre de plusieurs congrégations, mit Louis Sotelo, à cause de cette lettre, dans son livre des Écrivains de l'Ordre de Saint-François. L'ouvrage du Père Wadding fut publié vingt-cinq ans après le martyre de Sotelo. Wadding connaissait donc les réclamations des Jésuites; ce qui ne l'a pas empêché de dire que le saint martyr avait écrit dans sa prison une lettre grave, chrétienne et docte, à Paul V, sur l'état des Églises dans le Japon.³

Nous donnerons d'abord quelques extraits de cette lettre, où l'on voit les intrigues des Jésuites pour empêcher Sotelo d'être sacré évêque du Japon et d'aborder dans cette contrée. Après avoir raconté comment il avait été reçu à Rome par Paul V, en qualité d'ambassadeur du roi japonais d'Oxus, comment il avait été nommé évêque du Japon par ce pape, et adressé par lui au nonce d'Espagne pour être sacré en même temps qu'un Jésuite, aussi nommé évêque de cette contrée, Sotelo continue ainsi :

«Mais les Jésuites ne peuvent souffrir sans indignation que d'autres que ceux de leur Société exercent les fonctions ecclésiastiques dans le Japon; après avoir inutilement mis tout en oeuvre, et formé toutes sortes d'intrigues, par eux ou par leurs amis en cour de Rome, pour empêcher qu'il n'y eût d'autres qu'eux qui fussent envoyés dans ce pays, ils eurent enfin l'adresse de se servir de la nouvelle de la persécution du Japon pour faire réussir leur dessein.

Pour cela, ils persuadèrent à celui qui présidait dans le conseil royal des Indes, à qui le roi d'Espagne avait donné la commission des affaires qui regardaient le Japon, qu'il ne fallait pas avancer davantage les choses, et qu'il fallait suspendre également l'expédition des lettres de ce Jésuite et celle des nôtres, de crainte que ce tyrannique empereur, venant à s'irriter encore davantage de son arrivée et de la nôtre, ne traitât les chrétiens avec encore plus de cruauté qu'il ne faisait. En effet, la chose réussit comme ils le désiraient : il fut arrêté dans le conseil qu'on laisserait tout en suspens.

Le nonce n'eut pas plus tôt appris cette délibération, qu'il s'y opposa et fit de nouvelles instances auprès du roi même, à qui nous en appelâmes aussi, le vicaire-général de mon Ordre qui était alors à la cour et moi, représentant fortement à Sa Majesté qu'il n'y avait aucun autre danger à craindre de l'indignation de ce tyran, que la persécution même qu'il avait excitée et l'exil auquel il avait déjà condamné les prêtres; que le plus grand mal qu'il fallait éviter était d'abandonner les chrétiens du Japon aux loups, sans instruction et sans ministres; que Jésus Christ même avait envoyé ses saints apôtres au milieu des loups, et que le Saint-Siège, suivant en cela les pas de ce divin maître, avait coutume, en de semblables rencontres, de pourvoir de tous les biens spirituels, et surtout de pasteurs, les lieux qui étaient exposés à la rage de ces loups, afin que les pasteurs en pussent défendre les fidèles; que c'était proprement dans ces occasions où les loups, entrant dans la bergerie de Jésus Christ, les pasteurs souffraient avec fermeté les rigueurs de la persécution, qu'ils donnaient les preuves les plus convaincantes de leur fidélité et de leur vertu; et qu'enfin Jésus Christ traitait ouvertement de mercenaires ceux qui quittaient entièrement leurs troupeaux, et qui fuient lorsque les loups y font plus de carnage et les attaquent avec plus de violence.

Le roi catholique eut la bonté d'écouter et de recevoir nos raisons, jusqu'à témoigner qu'il en était édifié et satisfait. Cependant le conseil du roi persista encore à ne point changer sa première délibération. Les Jésuites firent de nouvelles instances et l'emportèrent.

Le sacre du Jésuite, aussi bien que le nôtre, fut donc suspendu. J'en donnai aussitôt avis au très saint pape Paul V qui chargea, pour une seconde fois, son nonce de presser auprès du roi et de son conseil l'expédition de cette affaire.

Cependant la flotte de la nouvelle Espagne était sur le point de se mettre en mer, et l'envoyé du roi d'Oxus, qui m'avait accompagné, ne voulait pas laisser passer cette occasion de s'en retourner. Je pris résolution, pour ne point donner lieu d'attribuer mon séjour en Espagne plutôt à l'ambition qu'au salut des âmes, de partir avec lui par la même voie, l'an 1617.

³ Les Jésuites ne s'inscrivirent point en faux contre l'assertion de Wadding, du vivant de l'auteur, qui était à Rome et écrivait à Rome. Mais, après la mort de cet écrivain, le Jésuite Bartoli, dans l'*Histoire de la Compagnie*, prétendit que Wadding n'aurait pas parlé comme il l'a fait, s'il eut lu la lettre attribuée à Sotelo, et s'il avait connu les preuves qu'il avait à sa disposition; puis il renvoie à un autre endroit de son livre pour donner ces preuves. Elles ne sont autres que les pièces fausses, fabriquées par les Jésuites sous le nom de Cevicos, et que Wadding connaissait comme tout le monde.

Telles sont les preuves sur lesquelles s'appuie Bartoli, pour gratifier de *pièce infâme* la lettre d'un saint religieux qui souffrit le martyre pour la foi.

Ainsi, avec l'assistance de Dieu, nous arrivâmes, après une navigation fort paisible dans la nouvelle Espagne, où nous trouvâmes un vaisseau que le roi d'Oxus nous avait envoyé, et qui attendait notre retour d'Espagne pour nous ramener vers lui. Un nouveau gouverneur des îles Philippines envoyé par le roi catholique, se trouva là avec nous. Comme il n'avait pas assez de vaisseaux pour embarquer ses soldats, il nous pria de vouloir bien l'accompagner jusqu'à ces îles qui ne sont pas fort éloignées du Japon. Nous consentîmes volontiers à son désir, et, les vents nous ayant toujours été favorables, nous abordâmes fort heureusement à ces îles en 1618.

Comme nous attendions un temps propice et un vent favorable pour aller au Japon, des vaisseaux conduits par des pirates hollandais occupèrent le port, ravagèrent les Philippines. Lorsqu'ils se retirèrent, l'occasion et les vents favorables pour aller au Japon étaient passés. L'année suivante, on reçut des lettres d'un Jésuite qui s'appelait Didier Valens. Il les envoyait de Macao, qui est une ville de l'île de la Chine, et il les adressait au gouverneur des îles Philippines et à l'archevêque de Manille, qui est la métropole et la première ville de ces îles. Ces lettres portaient qu'il était sacré évêque du Japon, et qu'il les priait bien instamment de m'empêcher d'y aller, parce que mon arrivée pourrait y produire un trop grand trouble parmi les fidèles. Ce religieux, qui savait bien que l'expédition de mes lettres avait été empêchée et sursise par la cabale et les menées de ses confrères à l'occasion de la persécution qui s'était élevée contre les fidèles du Japon, m'ayant vu partir de la cour d'Espagne, s'était servi de ces confrères pour avoir l'expédition des siennes, qui lui furent rendues à Macao par la voie des Indes orientales.

Cependant, comme d'un côté il n'entendait pas la langue du Japon, et qu'il n'avait pour lui aucun prince sous la faveur et l'autorité duquel il pût y passer et y demeurer, et que de l'autre, il savait bien que j'avais ces deux avantages, il employa ses confrères, qui demeurent à Manille, pour m'empêcher de rentrer dans le Japon. En effet, ces religieux, rendant les lettres de cet évêque leur confrère, à l'archevêque et au gouverneur de Manille, firent si bien qu'ils leur persuadèrent de me retenir. Voici ce qui aida à faire réussir ce Jésuite dans son entreprise. De grandes relations existaient entre Manille et Macao pour le commerce des Philippines et de la Chine; comme ces deux villes ont besoin l'une de l'autre, elles s'accordent mutuellement ce qu'elles demandent. C'est ainsi qu'on m'empêcha, cette année-là, de partir pour le Japon avec mon collègue d'ambassade. J'envoyai néanmoins avec lui les religieux de mon ordre, retenant les lettres du pape au roi d'Oxus. J'écrivis au prince, et le priai de vouloir procurer mon retour vers lui. Ce prince, ayant appris de mon collègue la bonté et la magnificence du pape et du roi catholique en notre égard, et la manière obligeante dont on nous avait reçus à Rome et en Espagne à sa considération, et comment nous avions été accueillis partout avec honneur dans les lieux de notre ambassade, il en eut une très grande joie, et reçut avec beaucoup de satisfaction les religieux que je lui envoyais. Il leur donna un appartement dans son palais, ordonna qu'on leur fournit à ses dépens tout ce qui leur était nécessaire, ce qu'il fit néanmoins en secret et prudemment, à cause de l'édit de l'empereur contre les chrétiens, et principalement contre les religieux; cet édit n'empêche pas néanmoins que les uns et les autres ne subsistent paisiblement dans ce royaume.

L'année suivante, le roi d'Oxus envoya deux de ses officiers pour me venir voir à Manille et pour faire en sorte de me ramener dans ses États. Ils s'acquittèrent de leur commission aussi bien que je le pouvais désirer, apportant toute la diligence possible pour préparer un vaisseau et des vivres nécessaires pour le temps de notre navigation. Mais comme je songeais qu'à m'embarquer, je fus arrêté et enlevé avec violence; de sorte que les deux officiers ayant la charge de leur vaisseau, pressés d'ailleurs de l'occasion des vents, furent obligés de s'en retourner sans m'emmener.

Voyant donc en moi-même que, tant que je serais à Manille, je ne devais point espérer de pouvoir passer au Japon, je fis ce que je pus pour en sortir; pour cet effet, je me servis de l'occasion qui se présentait d'accompagner Mgr l'évêque de la Nouvelle-Ségovie, qui s'en allait dans son diocèse, que les gens du lieu appellent Nangassirie. Ce fut par son moyen que j'y ménageai un petit vaisseau, que nous appelons communément une frégate. Je me proposais de m'en aller tout droit au royaume d'Oxus dans cette frégate avec un certain religieux du Japon qui m'accompagnait, et quatre autres ecclésiastiques aussi du Japon que j'avais fait ordonner à Manille pendant que j'y demeurais; j'avais reconnu qu'ils étaient gens de bien et assez instruits dans les saintes lettres. C'étaient des pénitents du Tiers-Ordre de Saint-François qui avaient fait leurs vœux. Les mêmes personnes qui s'étaient opposées jusqu'alors à notre voyage donnèrent avis de notre dessein au gouverneur de Manille, de sorte que, tous les apprêts de la navigation étant faits, l'officier de justice de cette province reçut un

commandement exprès de la part de ce gouverneur, par lequel il lui enjoignait très étroitement, et sous de grandes peines, d'arrêter notre frégate, et de défendre aux matelots, sous peine de la vie, d'y monter; mais de m'obliger de m'en retourner à Manille.

Cet ordre ne fut pas plus tôt reçu qu'on nous défendit d'user de la frégate, et qu'on chassa et bannit les matelots du port et de la province; ainsi je fus contraint de suivre cet évêque jusqu'au lieu de sa résidence; après lui avoir montré les lettres du pape qui faisaient connaître la manière dont j'avais été reçu de Sa Sainteté en qualité de député du roi d'Oxus, et que sa même Sainteté m'avait donné des lettres pour m'en retourner, je lui demandai la grâce de me secourir et de me donner de quoi pouvoir repousser, par les voies canoniques, les efforts de ceux qui m'empêchaient d'aller au Japon. Ce digne prélat m'accorda aussitôt ce que je lui demandais, usant de censures à l'égard de ces personnes pour arrêter le cours de leur violence.

Mais, comme cet évêque appréhendait que le gouverneur de Manille ne le trouvât mauvais, il se proposa de nous faire embarquer, le religieux japonais qui m'accompagnait et moi, en habit séculier et en qualité de ses amis, dans un certain vaisseau de marchands infidèles de la Chine, qui était prêt de faire voile et de sortir de ce port pour aller au Japon. Nous nous y embarquâmes effectivement.»

Après avoir donné au pape quelques autres détails, Sotelo continue ainsi :

«Jusqu'ici, j'ai entretenu suffisamment Votre Sainteté de ce qui me regarde, permettez-moi maintenant de l'informer un peu des choses qui regardent l'état présent des fidèles qui sont dans le Japon, afin que, m'acquittant de mon devoir, j'implore, du véritable et du meilleur père et pasteur de l'Église, l'assistance nécessaire pour remédier à la disposition présente des affaires de cette Eglise.

Votre Sainteté saura que la foi catholique fait de grands progrès, par la grâce de Dieu, dans le Japon, non seulement du côté de l'Occident, où furent d'abord les Jésuites, et où ils sont toujours restés depuis, mais encore du côté de l'Orient, où les Frères Mineurs de Saint-François ont prêché les premiers l'Évangile, et où ils se sont toujours depuis maintenus; quoiqu'il y ait, dans la partie orientale et dans la partie occidentale, une infinité de provinces, de villes, de bourgs et de villages, il n'y a presque point de lieux où il n'y ait des chrétiens, et où, du moins, l'on n'ait entendu parler de la religion chrétienne.

Quoique la persécution présente ait ruiné de fond en comble, l'an 1614, toutes les Églises qu'on y avait établies, soit dans la partie orientale, soit dans la partie occidentale, que les religieux en aient été bannis par un édit public et général de l'empereur, néanmoins la plupart, faisant peu d'état de leur propre vie, y sont demeurés cachés en plusieurs endroits, malgré cet édit, et ont conservé jusqu'à présent, par leur travail, par leurs propres instructions et par leur bon exemple, la pureté et l'intégrité de la foi dans plusieurs fidèles. Plusieurs des infidèles même se convertissent, et il y en aurait encore bien davantage s'il y avait autant d'ouvriers que la moisson est grande. Mais, outre qu'il s'en trouve bien peu, le feu de la persécution s'allumant de jour en jour, et la rage des loups qui ruinent le troupeau de Dieu croissant de plus en plus, il en résulte qu'ils deviennent encore moins nombreux; que plusieurs brebis sont dévorées par ces loups; et que les autres s'affaiblissent, la plupart faute d'être nourries de la vérité et soutenues par les sacrements.

Quelques religieux des quatre Ordres que j'ai nommés : Dominicains, Franciscains, Augustins, Jésuites, vont bien au Japon en se cachant parmi les marchands qui partent de Manille et de Macao pour ces contrées; mais, pour dire la vérité, que peut faire un si petit nombre d'ouvriers à l'égard d'une si nombreuse multitude de peuple, principalement dans un temps où il ne leur est pas permis d'instruire les fidèles, et de leur administrer les sacrements, et de leur donner les autres secours spirituels qui leur sont nécessaires, comme le Saint-Siège leur a permis de le faire ?

Ce qui cause ce désordre, c'est l'opposition et la contradiction étonnante de quelques-uns des ministres évangéliques qui ont un évêque de leur ordre, les Jésuites, comme j'ai déjà dit. Cet évêque, résidant à Macao, qui est une ville de la Chine, il arrive que leur Provincial, qui demeure au Japon et qui gouverne l'évêque, ordonne de tout, comme son vicaire-général : de sorte que, par son adresse, tous les royaumes, toutes les provinces et toutes les villes du Japon ne tombent qu'entre les mains, ou de ceux de leur corps, ou de ceux qui sont affiliés à la Compagnie.

Cependant, ils ne sont tout au plus que trente, et il y a dans le Japon soixante-six royaumes, et plus de deux cents provinces, où il se trouve quantité de grandes villes capitales et très peuplées; ils ne peuvent non seulement desservir un pays aussi étendu, mais même le parcourir et le visiter, quelque temps qu'ils y mettent.

Si quelque religieux d'un autre Ordre, ou porté par un zèle de charité, ou étant appelé par les fidèles mêmes, vient en ces lieux, pour leur donner quelque consolation spirituelle ou pour leur administrer les sacrements de l'Eglise, il entend les confessions de plusieurs personnes qui, depuis vingt ans et plus, non seulement ne s'étaient point confessées, mais n'avaient même point vu de prêtres; il confirme dans la foi ceux qui étaient faibles ou chancelants, et ramène ceux qui étaient tombés dans l'infidélité. Le Jésuite préposé par le Provincial à la direction de ces lieux est à peine informé de ces actes, qu'il accourt, quelque éloignée que soit cette province et quoiqu'il n'y ait jamais mis le pied, afin de persécuter celui qui a ainsi exercé son ministère. Il lui représente qu'il ne peut pas licitement administrer les sacrements dans une paroisse de son ressort, et il ne permet jamais qu'il reste plus longtemps avec les habitants de ces lieux, sous prétexte qu'ils sont ses brebis.

Si le missionnaire fait quelque instance, et s'il a le courage de lui demander pourquoi ces peuples, étant dépendants de son ressort, il les abandonne ainsi durant tant d'années et un si long espace de temps, et qu'il lui représente qu'ils doivent passer pour les brebis de celui qui les dessert le premier, ce Jésuite lui demande aussitôt de quel droit il l'interroge, et il ajoute que ce n'est pas à lui qu'il doit rendre compte de ses actes, et qu'il a tort de se mêler des affaires dont il n'est point chargé. En même temps, ouvrant le concile de Trente, il lit devant les personnes qui l'environnent, l'endroit où cette sainte assemblée défend, sous peine d'excommunication, à tout prêtre, d'administrer les sacrements dans la paroisse d'un curé sans sa permission. Il ne se contente pas encore de cela; il traduit le passage en la langue du Japon, et le rapporte, dans les discours qu'il fait en public, à tout le peuple.

Si le même missionnaire oppose aux paroles du concile qu'elles ne regardent pas les terres des infidèles, ni les pays nouvellement convertis, ni les chrétiens néophytes dans la foi, mais qu'elles se doivent entendre de ce qui se pratique dans les pays chrétiens depuis plusieurs siècles, et dans les paroisses anciennes, où il y a des fidèles depuis très longtemps, il le traite publiquement, comme un transgresseur du concile, et travaille aussitôt à le faire sortir du pays, défendant aux chrétiens de le recevoir jamais ni de le garder chez eux. S'il arrive que quelques fidèles; touchés de piété et de dévotion, le souffrent dans leur maison, ou qu'ils se mettent de la confrérie du Rosaire, ou du Cordon de Saint-François, il les reprend rudement, et les rejette avec autant de mépris que s'ils avaient perdu entièrement la foi.

Pour les autres lieux où les Jésuites résident ordinairement, les fidèles n'osent, ni recevoir les autres religieux chez eux, ni même converser avec eux le moins du monde, ni avoir avec eux aucune communication qu'en secret et sous main. Si les Jésuites découvrent ces relations secrètes de ces fidèles, ils ne les souffrent plus dans leurs congrégations, dès qu'ils s'aperçoivent qu'ils se sont mis dans quelques confréries des autres religieux. Ainsi, il n'y a presque point de lieux où les autres ministres de l'Eglise puissent faire librement quelque fonction. S'il arrive qu'il y en ait quelqu'un qui demeure longtemps en un lieu, et qu'il y travaille utilement, en sorte qu'il y ait un grand nombre de chrétiens, les Jésuites y envoient quelqu'un de leur Compagnie, qui se dit vicaire de leur évêque, tourmente les fidèles, et les oblige de le reconnaître pour leur supérieur. Ils ont poussé si loin leurs entreprises sous ce rapport, qu'ils ont envoyé un de leurs Pères dans la partie Orientale du Japon, quoique pas un d'eux n'y eût jamais prêché ni même été. Les religieux de Saint-François sont les premiers qui y aient annoncé l'Evangile, qui y aient bâti des églises publiques par la permission de l'empereur, et qui, depuis même la persécution, y soient toujours demeurés jusqu'à présent, dans les villes et les cours impériales de Surunga, où demeurait le dernier empereur, et de Yeddo, où demeure l'empereur actuel. Ces villes sont cependant éloignées de plus de trois cents lieues de Nangasaki, où les Jésuites font leur résidence commune. Ils y ont cependant envoyé un de leurs Pères, qui s'y dit publiquement le vicaire de l'évêque, qui s'y conduit comme je viens de dire, et qui inquiète étrangement tout ce qui s'y trouve de ministres anciens de l'Evangile.

Les Frères-Prêcheurs étant entrés dans le royaume de Figen, du côté de l'Occident, où il n'y avait point encore de Jésuites, ceux-ci n'eurent pas plus tôt su qu'ils y faisaient beaucoup de bruit, qu'ils y allèrent de même. Et, pour le royaume d'Oxus, qui est presque le dernier du Japon du côté de l'Orient, où, par la grâce de Dieu, quelque indigne que je sois, j'ai été le premier prêtre qui y ait prêché l'Evangile, et où les religieux de mon Ordre sont encore fort en repos; dès qu'ils surent qu'il y avait là quantité de chrétiens, qu'ils eurent appris que le prédécesseur de Votre Sainteté m'avait choisi pour évêque de cette province, et que j'y allais sans être encore sacré, ils y envoyèrent aussitôt un de leur Compagnie, qui, se disant publiquement le vicaire de leur évêque, troubla nos religieux, et molesta si fort les chrétiens,

qu'il ôta entièrement le cordon de Saint-François, et qu'il retrancha de la réception des sacrements ceux qui refusaient de le quitter.

Sans en dire davantage, il est certain que les Jésuites ne veulent pas souffrir que d'autres dirigent les fidèles du Japon; ils en veulent être regardés comme les seuls maîtres et les seuls souverains; pour cela ils ne permettent jamais que d'autres qu'eux y publient des jubilés, y donnent des croix bénites, des images ou des médailles, ni qu'ils y établissent aucune confrérie, même des plus approuvées de l'Église, et qui sont comme attachées à la condition de ceux qui gouvernent et conduisent le peuple, ni enfin qu'on y introduise quoi que ce soit de spirituel qui porte les fidèles à la dévotion, et qui contribue à l'augmentation de la foi parmi ce peuple. Car s'il arrive que d'autres qu'eux établissent de ces sortes de dévotions et de confréries, aussitôt il les empêchent et s'y opposent de tout leur pouvoir; et quand ils ne peuvent pas s'y opposer, de crainte d'encourir les censures, ils éloignent du moins et rejettent ceux qui s'y engagent, de leur congrégation, et le moindre d'entre eux a le droit de faire ces choses; il n'y en a pas un au Japon qui ne se prétende le vicaire de l'évêque.

Si ceux qui n'appartiennent pas à la Compagnie s'adressent au vicaire-général pour lui demander des informations juridiques du martyre de leurs frères, qui sont morts pour la foi catholique, il ne les veut ni recevoir, ni dresser en aucune manière; au lieu que, s'il s'agit de leurs frères et des chrétiens qu'ils ont baptisés eux-mêmes, ils en font de très amples relations et informations afin que tout le monde en parle.

Enfin, si d'autres qu'eux font quelque chose de grand et d'illustre, ils s'efforcent, ou de l'étouffer tout à fait, ou d'en cacher la gloire et le mérite par toutes sortes d'artifices. Si les autres religieux entreprennent quelque chose, ou ils s'y opposent, ou du moins ils tâchent de faire entendre à tout le monde que tout ce qu'ils auront fait est de peu d'usage. S'ils écrivent quelque chose, ils tachent de le faire passer pour faux, ou du moins ils l'attribuent à quelque envie ou à quelque autre passion.

Quand ils sont cause de quelque accident fâcheux, et qu'il est si public qu'ils ne le sauraient nier, ils ne l'attribuent jamais à la Compagnie comme à la cause véritable, mais ils la détournent finement, et ils la rejettent ou sur quelque zèle indiscret, ou sur l'imprudence et le défaut de conduite des autres religieux; en sorte qu'ils font si bien que la véritable cause de ces accidents demeure toujours cachée.

Ils ne sauraient souffrir que d'autres religieux commencent les choses qu'ils ne font point les premiers, et quoiqu'il soit constant qu'ils ne peuvent porter eux seuls un si lourd fardeau que celui de la conversion de tant de peuples, on ne saurait gagner d'eux d'être bien aises que d'autres les aident à le porter. Ils ont grand soin de relever beaucoup tout ce qui vient d'eux, et tout ce que font les particuliers de leur Compagnie, ils le publient hautement et l'exaltent partout. Ils ne se contentent pas de vouloir être considérés comme très saints, très savants et très puissants. Ils ne veulent pas même avoir d'égaux en sainteté, en science et en autorité.

Voilà ce que j'avais à mander à Votre Sainteté sur les affaires du Japon. J'ai fait moi-même de tristes expériences du peu que j'en rapporte, et ce sont des choses très notoires, très assurées et très publiques. Mais pour empêcher que les autres ne les écrivent, ils se vantent d'avoir pour eux, tant dans la cour romaine que dans celle du roi catholique, des cardinaux, des prélats, des grands, des juges et des puissants, qu'ils ont instruits et élevés, et qui se sont rendus les protecteurs très singuliers de leur religion et de leur Compagnie. Ils se rendent les maîtres de l'évêque même, car c'est une chose très certaine qu'il n'a pas la liberté de faire quoi que ce soit, que ce qu'ils veulent bien qu'il fasse, et ce qu'ils lui ont eux-mêmes prescrit de faire; en sorte qu'ils se servent de son nom et de son autorité pour faire passer et exécuter tout ce qu'il leur plaît, dans la vexation et oppression qu'ils font aux autres. Ainsi, cette autorité, qui devrait servir au bien public et à porter les autres à la pratique du bien, se trouve ne servir presque qu'à empêcher le bien et à avancer la perte des âmes. Cet évêque demeure dans la ville de Macao, et est occupé au gouvernement de cette Église, dont ils ont fait en sorte que l'évêque fût appelé à la cour d'Espagne, d'où l'on croit qu'il ne reviendra jamais dans son diocèse. Or, je demande en quoi le gouvernement de l'Église de Macao peut servir aux brebis du Japon, et quel avantage peut apporter à ces âmes la défense que ceux de cette Compagnie font faire aux autres religieux de les réunir lorsqu'ils les voient dispersées; de leur donner, étant ainsi rassemblées, la nourriture dont elles manquent; de ramener dans le bercail de Jésus Christ toutes celles qui lui appartiennent, et enfin de leur donner tous les secours spirituels qu'ils sont capables de leur donner ? Que dirai-je, très saint Père, du scandale, de la vexation et du trouble que cause cette conduite parmi les fidèles ? C'est ce qui ne se peut dire avec des paroles; car ces âmes, qui sont encore tendres comme de jeunes

plantes, voyant et apprenant que toutes ces choses se pratiquent parmi des gens qui disent qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême, qu'un troupeau de Jésus Christ et qu'un pasteur qui le gouverne; qui prêchent que l'amour de Dieu et du prochain est l'accomplissement et la fin de la loi, voyant d'ailleurs toutes les menées que je viens de dire, il arrive qu'ils se refroidissent dans leur dévotion, qu'ils chancellent dans leur foi, que leur charité s'affaiblit et se perd entièrement; ce qui est plus fâcheux encore, c'est que plusieurs perdent entièrement la foi.

Les infidèles, scandalisés de ces discussions, se moquent de nous et de notre loi; ils disent que nous n'enseignons pas la vérité, et que nous ne regardons pas comme vrai ce que nous prêchons, puisque nous n'y conformons pas notre conduite. Pour eux, il n'y a aucune différence entre nous et leurs bonzes, puisque, comme ces derniers, nous sommes en contradiction entre nous; la différence qui existe entre nous et les bonzes n'est qu'apparente, mais, au fond, elle n'est pas réelle. D'autres nous reprochent «admettre deux dieux; l'un, riche et puissant, l'autre, pauvre et humble, lequel est méprisé par le riche. De là il résulte que beaucoup de gens, disposés en faveur de la foi chrétienne, en restent éloignés ou différent de l'embrasser.»

Sotelo indique ensuite au pape le moyen qu'on devrait prendre pour accélérer la conversion des Japonais; ce moyen serait d'y établir plusieurs évêques ayant une juridiction déterminée, et qui seraient à la tête des missionnaires des divers Ordres. Il réfute l'allégation des Jésuites, qu'eux seuls pouvaient faire des prosélytes au Japon, et prouve qu'il y avait plus de vrais chrétiens en ce pays, depuis l'arrivée des Franciscains, des Dominicains et des Augustins, qu'auparavant.

Avant, dit-il, que ces religieux entrassent au Japon, on n'y avait fait mourir aucun religieux; on n'y avait fait aucun martyr, malgré les persécutions qui avaient été excitées. On sait, au contraire, que des provinces entières avaient abandonné la foi chrétienne à la première réquisition que les princes en avaient faite. Mais, dès que des Ordres religieux s'y furent établis, et que notre premier commissaire eut été martyrisé sur un gibet avec ceux qui l'accompagnaient, il y a eu plusieurs martyrs illustres, non seulement parmi les religieux, mais encore parmi les simples chrétiens, qui ont supporté avec courage les plus rudes supplices, et qui ont su répondre aux tyrans avec une fermeté admirable.»

Nous citerons encore ce passage, où Sotelo nous initie à la manière dont les Jésuites faisaient des néophytes, et où il découvre leurs procédés à l'égard des autres religieux :

«S'il y a, dit-il, quelque discussion, elle n'arrive pas entre les Dominicains, les Franciscains et les Augustins, mais seulement avec les Jésuites. Car ces religieux suivent au Japon certaines maximes qui ne se pratiquent en nul autre endroit du christianisme, et qui, en bonne scholastique, sont plus que douteuses. Par exemple ils n'avertissent point les catéchumènes avant leur baptême de la restitution de leurs usures et de réformer le mal qu'ils ont fait, mais ils remettent ce point à la confession. Ils en font de même du bien mal acquis, et des esclaves qu'on possède avec injustice. Ils baptisent communément les catéchumènes avant qu'ils soient instruits des premiers principes de la foi, et ne les baptisent qu'avec de l'eau, sans user du tout des saintes huiles.

Ils permettent à tout le monde, tant aux ecclésiastiques qu'aux séculiers, même hors le cas de nécessité, de baptiser ceux qu'ils auraient gagnés à la foi, quoiqu'il soit constant qu'ils ne les puissent disposer au baptême, ni les instruire à former des actes surnaturels de foi et de contrition, qu'il est pourtant nécessaire de faire.

Ils permettent qu'on tire trente ou vingt pour cent dans les prêts, sans compter le gage qu'on reçoit, et cela en vue de la coutume qui est telle, ou à cause du plaisir que l'on fait à celui à qui l'on prête. Il y a quelque temps qu'ils faisaient lire publiquement l'Évangile en présence du peuple dans les messes solennelles à des personnes qui n'étaient ni diacres ni dans aucun Ordre. Comme nos coutumes et nos usages sont souvent fort différents de ceux des infidèles, lorsque les religieux s'opposent à quelques désordres, la plupart des infidèles les aiment et les honorent plus que les Jésuites qui les souffrent; mais les Pères tâchent aussitôt de susciter à ces religieux de la contradiction de la part des infidèles. Car il est visible que c'est d'eux seuls qu'elle vient, et non des autres religieux, puisque, dans le désir qu'ils ont d'être seuls dans le Japon, ils ont bien osé dire au souverain Pontife qu'il ne manquerait pas d'y avoir des contestations et des contrariétés, s'il y avait d'autres religieux qu'eux.

Cependant, ne vouloir pas qu'on établisse des évêques, qui sont des ouvriers si nécessaires dans la moisson si ample du Japon, à cause des contestations qui pourraient arriver dans la suite des temps entre eux, et ne vouloir pas encore qu'on apaise celles qui sont

présentement allumées, n'est-ce pas empêcher plutôt un remède présent qu'appréhender un mal qui n'est pas encore ?»

Cette lettre, écrite avec tant de calme et en présence du martyr que son auteur souffrit courageusement peu de temps après, mérite assurément plus de confiance que les bulletins si brillants que les Jésuites envoyaient en Europe sur leurs conquêtes et leurs succès. La seule chose dont ils ne parlent pas dans leurs relations, et qui faisait cependant leur principale occupation, était le commerce. Sotelo n'en dit qu'un mot dans sa lettre, car son but n'était pas de faire aux Jésuites tous les reproches qu'ils méritaient; mais ce mot suffit pour qu'il soit bien constaté que le commerce des Jésuites était, au Japon, chose publique et notoire.

Après l'arrivée des Hollandais, les établissements des Jésuites et le christianisme lui-même furent bientôt détruits au Japon. Le chef du comptoir hollandais fit parvenir à l'empereur des fausses lettres qu'il disait interceptées, et dans lesquelles on donnait le plan d'une conspiration pour soumettre le pays aux Occidentaux. Les chrétiens indigènes entraient, disait-on, dans cette conspiration. Au moment où ces intrigues étaient ourdies, les Jésuites étaient en discussion, à propos d'un riche établissement qu'ils avaient dans l'île de Xumo, avec un seigneur puissant de la cour de l'empereur. Ce seigneur leur jura, à eux et aux chrétiens, une haine mortelle. L'empereur publia bientôt un édit pour exterminer tous les Occidentaux, à l'exception des Hollandais, et même tous les indigènes chrétiens, qu'il considérait comme conspirateurs. Ceux-ci se réunirent et formèrent une armée, qui eut d'abord quelques succès contre les troupes impériales; mais elle fut ensuite vaincue et taillée en pièces; une espèce d'inquisition fut établie pour rechercher les chrétiens. On en fit périr un nombre immense dans les plus affreux supplices. En 1631, Xogun mourut; mais son fils hérita de sa cruauté. Vers le milieu du 17^e siècle, le christianisme avait disparu du Japon, noyé dans le sang de ses missionnaires et de ceux qui l'avaient embrassé. Les Jésuites, dans leurs récits, s'attribuent à peu près tout l'honneur des martyres. Cet orgueil étrange n'a rien qui puisse étonner lorsqu'on les connaît. Ils ne peuvent citer cependant qu'un petit nombre de leurs Pères qui souffrirent la mort.

L'empereur du Japon avait fait une loi par laquelle il était ordonné que tous les Européens qui voudraient aborder au Japon fouleraient aux pieds le crucifix. Les Hollandais se soumièrent sans difficulté à cette profanation impie. Les Jésuites qui y continuèrent leur commerce les imitèrent, si nous en croyons le témoignage suivant d'un homme qui était en position de connaître parfaitement les faits qu'il raconte, et qui était catholique zélé. C'était Martin, commandant général pour la Compagnie française des Indes, résidant à Pondichéry. Voici comment il s'exprime :

«Je ne sais si cela est pardonnable à une nation dont le commerce est, en effet, l'unique divinité; mais cela me paraît abominable dans les Jésuites, qui, ne pouvant se résoudre à quitter prise, ni renoncer au commerce qu'ils ont toujours fait dans cet empire, y repassent tous les jours sur les vaisseaux hollandais, jettent, comme eux, en arrivant, le crucifix par terre, crachent dessus, lui donnent des coups de pied, prétendant, par cette horrible profanation, n'insulter que le métal, sans s'écarter du respect dû à celui qu'il représente ! Les démêlés des Jésuites et des missionnaires m'avaient fait connaître que la fine direction d'intention et la maudite restriction mentale étaient passées à la Chine; mais je croyais qu'elles y avaient borné leur course, et je les trouve dans le Japon ! Ces bons Pères ont-ils beaucoup d'auteurs graves pour rendre cette opinion probable ? Peut-on pousser plus loin le malheureux attachement qu'ils ont pour le commerce ! Tous les autres peuples chrétiens, et les Anglais même, tout hérétiques qu'ils sont, ont mieux aimé abandonner leur négoce et les établissements qu'ils avaient dans ce riche empire que de se soumettre à cette horrible cérémonie ! Et des religieux qui osent se revêtir fièrement du sacré nom de Jésus Christ ne la trouvent pas abominable ! Au contraire, ils s'y soumettent, comme si ce n'était qu'une pure bagatelle !

J'avais cru jusqu'ici que tout ce qu'on m'en avait rapporté n'était qu'une imposture que quelque ennemi de la Compagnie avait inventée, et je ne voulais point y ajouter foi que je n'eusse de bons témoins qui m'assurassent de la certitude d'un fait aussi épouvantable. Je les ai

trouvés sur les lieux mêmes, et tous les Européens, soit Français, soit Hollandais, qui sont dans les Indes depuis quelque temps, me l'ont attesté.

Voilà, ajoute le même voyageur, voilà ces hommes apostoliques dont on exalte les travaux dans des relations qu'on envoie de deux mille lieues, relations dans lesquelles ces Pères sont tous dépeints comme des hommes qui mènent une vie angélique, dépouillés de tout

vice et de toute faiblesse humaine, des saints parfaits, de saints à miracles ! Mais, par malheur pour ces fades panégyristes, les Européens qui sont sur les lieux ne s'aperçoivent nullement de cette sainteté prétendue : au contraire, ils ne voient en eux que des hommes très communs, et qui souvent valent moins que le commun des autres hommes.»

Nous verrons plus bas d'autres jugements non moins sévères portés contre les fameuses *Lettres édifiantes et curieuses des Jésuites*, touchant leurs missions des Indes. Le voyageur que nous venons de citer a donné, sur leur commerce dans cette dernière contrée, des renseignements curieux, que nous copions textuellement :

«Il est certain, dit-il, qu'après les Hollandais, les Jésuites font le plus fort commerce des Indes et le plus riche. Il surpasse celui des Anglais et des autres nations, même des Portugais qui les y ont amenés. Il peut y en avoir parmi eux quelques-uns qui viennent en Orient uniquement guidés par le zèle et par l'esprit de l'Évangile, mais ils sont très rares et ce ne sont pas ceux-là qui connaissent le secret de la Compagnie. C'en sont d'autres, qui sont de vrais Jésuites sécularisés et qui ne paraissent point l'être parce qu'ils n'en portent point l'habit; ce qui fait qu'on les prend à Surate, à Agra, à Goa, et partout ailleurs où ils sont établis pour de véritables marchands de la nation dont ils portent l'habit, car il est certain qu'il y en a de toutes nations, même d'Arméniens et de Turcs, et de toute autre qui peut être utile et nécessaire aux intérêts de la Compagnie.

Ces Jésuites déguisés intriguent partout et connaissent tous ceux chez qui sont les plus belles marchandises. La secrète correspondance qu'ils entretiennent entre eux et qui n'est point interrompue, parce que le secret y est inviolablement observé, les instruit mutuellement des marchandises qu'il faut acheter ou vendre, et à quelle nation, pour y faire un profil plus considérable, en sorte que ces Jésuites masqués font un gain immense à la Compagnie et ne sont responsables qu'à elle, dans la personne des autres Jésuites qui courent le monde sous le vénérable habit de saint Ignace, et qui ont la confiance, le secret et l'ordre des supérieurs d'Europe, révérends Pères des trois vœux, qui leur prescrivent ce qu'ils doivent faire; et leur ordre est exécuté sans aucune contradiction, parce que ces Jésuites déguisés, outre leur obéissance aveugle, font encore un serment de garder le secret et de contribuer en tout et partout à l'avancement et à l'intérêt temporel de la Compagnie.

Ces Jésuites déguisés et dispersés par toute la terre et qui se connaissent tous par des signaux circulaires, agissent tous sur le même plan; ainsi le proverbe, qui dit *autant d'hommes autant de sentiments*, n'a point lieu chez ces Pères, car l'esprit des Jésuites est toujours le même et ne change point, surtout pour le commerce.

Outre le gain qu'ils font dans les Indes, ils en font encore sur les marchandises des Indes qu'ils font passer en Europe, en quoi ils sont soutenus d'une part par les princes catholiques, et de l'autre, par ceux d'une communion différente auxquels ils payent les impôts que ces souverains ont droit de lever sur les marchandises qui entrent dans leurs États. Ils envoient des marchandises à d'autres Jésuites déguisés qui font dessus un très gros profit pour la Compagnie, les ayant de première main. Cependant ce commerce, tout considérable qu'il est, a été jusqu'ici tellement caché et paraissait si peu de chose par l'adresse des Jésuites, que personne ne s'était vu en état de le prouver à la France, à laquelle il faisait principalement un tort considérable; les autres nations, auxquelles il faisait du profit par le fret, se souciant fort peu du dommage qu'il faisait à la Compagnie française.

J'en ai souvent écrit à la Compagnie, et les mémoires que j'ai envoyés sur cela sont également sincères et circonstanciés, mais bien loin qu'elle se soit mise en état d'empêcher des abus qui lui étaient très préjudiciables, j'ai reçu des ordres très précis et souvent réitérés d'accorder et d'avancer à ces Pères tout ce qu'ils me demanderaient : ce qu'ils ont porté à un tel excès que le seul Père Tachard qui revient de France avec vous, doit actuellement à la Compagnie plus de cent soixante mille piastres qui, à trois livres chacune, monnaie de France, valent plus de quatre cent cinquante mille livres, sans autre assurance de paiement que des comptes arrêtés.

Vous avez pu voir, dit encore Martin au marin à qui il s'adressait, vous avez pu voir à votre embarquement en Europe et à votre débarquement ici que les cinquante huit ballots qui appartenaient à ces Pères et dont le moindre était plus gros qu'aucun de ceux de la Compagnie (française), et qui avaient été distribués sur tous les vaisseaux de l'escadre, n'étaient pas remplis de chapelets, d'*Agnus Dei* ni d'autres armes propres à une mission apostolique. Ce sont de belles et bonnes marchandises d'Europe qu'ils apportent pour vendre dans ce pays-ci, et ils en apportent autant à chaque armement à proportion du nombre des navires.

Mais ce ne sont pas là les seuls commerçants parmi eux. Ceux des Jésuites qui vont au Diable de Vauvert, c'est-à-dire ceux qui vont avec les Banians, marchands indiens idolâtres, et avec d'autres, à la recherche des diamants et des perles, ne sont pas ceux qui font le moins de tort à la Compagnie française. Ce sont ceux qui déshonorent le plus le nom chrétien, quoique en apparence ils ne jouent pas sur le théâtre du monde un rôle aussi brillant que les autres. Ils s'habillent en Banians, parlent leur langage aussi bien qu'eux, boivent et mangent avec eux, et font comme eux leurs mêmes cérémonies; en un mot, ceux qui ne les connaissent point les prennent pour de vrais Banians. Toujours sous le faux mais spécieux prétexte de les convertir, ils les suivent partout, et partant ils font avec eux un commerce d'autant plus riche qu'il est sourd. Et preuve que ce n'est nullement le zèle de la foi qui les conduit, c'est qu'on n'a jamais vu aucun de ces Banians convertis par leurs soins, et que le Banian chez lequel vous avez dîné m'a personnellement assuré que la religion était ce dont ils lui avaient parlé le moins dans trois courses qu'ils avaient faites ensemble. Les Jésuites dont je vous parle, continue le même auteur, sont venus de Porte-Novî, et m'ont emporté trente ballots de cinquante-huit que l'escadre a apportés de France; et après plusieurs entretiens qu'ils ont eus avec le père Tachard, ils sont partis pour aller à Madras, où ils sont encore. Cela seul ne prouve-t-il pas leur commerce et en même temps leur intelligence avec les ennemis de la France ?

C'est cette dernière espèce de Jésuites qui vont, comme je l'ai dit, à la recherche des diamants et autres bijoux de beaucoup de valeur et de peu de volume. Ce sont eux qui ordonnent l'achat des marchandises indiquées et demandées par les Jésuites déguisés, qui disposent de celles qui viennent d'Europe et qui les retirent des mains des autres, qui leur servent de facteurs, et qui sont répandus dans toutes les Indes. Ils s'en servent pour payer les raretés qu'ils ont achetées, soit en marchandises, soit en argent, selon le choix des vendeurs. Ceux qui, comme le père Tachard, vont et viennent d'Europe, sont comme les directeurs et receveurs généraux ambulants de la banque et du trafic. Cependant ils cachent ce commerce, tant parce qu'il est contraire à l'esprit de l'Évangile qu'à celui de leur Institut. D'ailleurs, l'honneur de leur Compagnie en serait terni, ce qu'ils craignent par dessus tout, préférant leur réputation au salut de leurs âmes.

Pour dérober donc à tout le monde la connaissance de ce commerce de diamants, ils ont trouvé un secret sur lequel je crois que le diable lui-même, tout subtil qu'il est, aurait été pris pour dupe, ou du moins aurait pris le change, si le secret n'eût pas malheureusement été découvert par un de leurs prosélytes, très dévot serviteur de la Compagnie en général, et très humble admirateur de chacun de ses membres en particulier, qui, certainement, n'y entendait ni malice, ni finesse. Je ne vous le révélerais peut-être pas, quoiqu'il soit très véritable, si ces Pères n'avaient été eux-mêmes des premiers à le publier. J'étais pour lors à Surate lorsque cela arriva.

Vous avez à vos pieds des souliers du pays, dont les talons sont de bois, et ce bois est recouvert de cuir noir. On en fait ici de pareils, avec cette différence qu'on y porte les talons de telle hauteur et de telle largeur que l'on veut. C'est sur ces talons que ces Pères, qui sont fort inventifs, ont tablé. Ils ont ôté de ces souliers les hauts et larges talons qui y étaient, et y ont substitué des talons ou de petits coffres de fer qu'ils ont fait faire en Europe sur les modèles qu'ils avaient apparemment donnés à un serrurier. C'était dans ces coffrets de fer ou talons recouverts bien proprement d'un cuir noir qu'ils renfermaient les diamants ou bijoux qu'ils avaient achetés. Eh bien ! ai-je tort de dire que le diable aurait pris le change ? se serait-il imaginé que les Jésuites eussent été savetiers dans les Indes, et s'y fussent humiliés jusqu'à raccommorder des souliers ? Si c'est ainsi qu'ils l'entendent lorsqu'ils assurent, dans les relations qu'ils envoient en Europe à leurs crédules dévots, qu'ils foulent aux pieds les richesses des Indes, ils ont certainement raison, et l'on ne peut pas mieux pratiquer leur morale pratique. O sainte restriction mentale ! bienheureux est le Jésuite Escobar qui vous a inventée ! C'est par votre moyen que les plus grands imposteurs ont droit de se donner pour des saints, et de tromper les chrétiens sans rien faire que ce qui leur vient en tête, et, qui plus est, sans commettre aucun péché.

Mais Dieu permet que la cafarderie de ces tartuffes fût découverte par un accident qui, quoique paraisse un pur effet du hasard, a quelque chose de merveilleux. Deux de ces prétendus missionnaires, étant venus à Surate, avaient amené avec eux un de leurs nouveaux convertis qui, lorsqu'ils furent arrivés, voulut, par humilité, décrotter leurs souliers. La peine n'était pas bien grande, les rues étant si belles et si propres à Surate, qu'on ne s'y crotte presque jamais; mais c'est toujours une humiliation pour un dévot superstitieux. Ces Pères lui avaient toujours refusé cette grâce, sous prétexte d'humilité, quoique, au fond, ils n'eussent pas des raisons tout à fait chrétiennes. Le prosélyte, persistant toujours dans son pieux

dessein, leur prit furtivement, pendant qu'ils étaient couchés, deux paires de souliers, et s'éloigna, de peur d'être pris sur le fait. Comme il commençait à se mettre en ouvrage, il sentit remuer quelque chose dans le talon du soulier qu'il tenait. Aussitôt la frayeur le prit. Il crut avoir commis un grand crime et que le démon allait le saisir au collet pour le punir d'avoir osé mettre ses mains profanes sur les souliers bénits de ces saints apôtres, qu'il devait regarder comme des reliques. Il se mit alors à crier au secours comme si le diable l'avait en effet saisi. Un Portugais, qui passait par hasard, l'entendant crier ainsi, lui demanda ce qu'il avait. Aussitôt le More lui conta son aventure avec autant de gémissement que s'il eût commis un crime digne de l'Inquisition. Le Portugais, moins scrupuleux, ouvrit le talon du soulier, dans lequel il trouva six gros diamants bruts. Il ouvrit de même les trois autres, et, y ayant trouvé la même chose, il emporta toutes ces pierreries et empêcha le More de les jeter, comme il le voulait faire, croyant que ce n'étaient que des cailloux que le malin esprit y avait mis.

Il n'est pas possible de se figurer à quel excès de fureur ces pacifiques Pères s'emportèrent contre le More et son humilité mal placée. Ils demeurèrent tout le reste du jour et le lendemain à consulter entre eux pour savoir s'ils perdraient leurs diamants pour conserver leur réputation, ou s'ils perdraient leur réputation pour retrouver leurs diamants. Ils se déterminèrent enfin, et l'utile l'emporta sur l'honnête. Ils allèrent donc trouver le Portugais, à qui ils offrirent, d'une part, un présent et leur protection, et le menacèrent de l'autre, de toute leur colère et du ressentiment de leur Société, et même de l'inquisition de Goa, beaucoup plus terrible que celle de Lisbonne. Celui-ci, intimidé par ces menaces, leur rendit leurs vingt-quatre diamants, qu'ils retirèrent en lui faisant jurer de n'en jamais parler à personne. Il leur tint parole et ne parla à qui que ce soit de l'aventure; mais, le More s'étant plaint publiquement des mauvais traitements qu'il avait reçus de ces Pères à cause des vingt-quatre cailloux qu'il avait trouvés dans les talons de leurs souliers qui étaient, disait-il, autrement faits que les autres, étant de fer et creux, fit douter de ce que c'était. D'ailleurs, leur démarche envers le Portugais, jointe à un ballot d'écarlate qu'ils firent passer de chez eux chez lui, changèrent en certitude les soupçons qu'on avait si justement conçus.

Voilà ces saints apôtres ! S'il arrive à ces vagabonds de mourir dans leurs courses, ce sont toujours, pour la populace crédule et pour les dévots de leur Société, des saints auxquels les travaux évangéliques ont coûté la vie. S'ils sont assommés dans le pays pour leurs rapines ou s'ils meurent de quelque mort violente, ce sont des martyrs; mais le malheur veut, pour tout le monde en général, et pour l'honneur de la Société en particulier, qu'il ne meurt dans ces pays éloignés que les saints de la Compagnie, et que ceux qui en reviennent sont tous, sans exception, gens qui ne sont bons qu'à faire enrager leur prochain et ceux qui ont malheureusement affaire à eux, par leur avidité pour le gain temporel; en un mot, gens qui ne sont capables que de déshonorer leur Société si on osait leur rendre justice.

A l'égard de ceux qui viennent de l'Europe pour aller en mission, à ce qu'ils disent, ils en imposent, en parlant ainsi, à ceux qui ne les connaissent pas. En effet, si l'amour de Jésus Christ était gravé dans leur cœur, ils ne feraient pas damner, comme ils font, tous les chrétiens pendant le voyage, se mêlant de tout et suscitant des querelles pour se donner le mérite de la réconciliation, mettant le divorce et le trouble partout; de sorte qu'on peut dire que la paix et les Jésuites sont aussi peu compatibles ensemble que le diable et l'eau bénite. Je ne veux, pour témoins de ce que je dis, que tous les navigateurs, sans exception, qui ont eu le malheur d'avoir un seul Jésuite sur leurs vaisseaux. Tous les officiers de la Compagnie s'en sont plaints à moi, et ceux de votre escadre ne s'en louent guère. Au reste, ajoute-t-il, tout cela ne fait rien au corps et à la république des enfants d'Ignace. Ce corps ne prend aucune part aux fautes de ses membres, qui sont des peccadilles personnelles et qu'ils croient être en droit de désavouer. La masse de la Compagnie, prise *in globo*, se contente de s'approprier le fruit de ces fautes et de s'enrichir. Par là, il se trouve que ceux qu'elle charge de la direction de ses intérêts se livrent à tous les diables avec plaisir pour faire le profit de leur Compagnie. Ceux-là vérifient, par leur vie, par leur conduite et par leur mort, qu'une communauté n'est jamais riche, à moins que ceux qui en sont les pères temporels ou les procureurs n'en soient les âmes damnées.»

Ce document ne paraîtra pas exagéré, en présence des faits les plus authentiques qui passeront sous nos yeux.

La conduite des Jésuites à l'égard des superstitions des Indes fut d'une tolérance qui allait jusqu'à l'apostasie; ils les pratiquèrent eux-mêmes, se firent brahmes et oublièrent qu'ils étaient chrétiens.⁴

Si l'on ajoutait foi aux récits des historiens Jésuites et aux *Lettres édifiantes* qu'ils ont publiées, la Compagnie aurait fourni à l'Église une foule d'apôtres et de martyrs dans les Indes. L'impartialité nous oblige de donner l'abrégé de leurs récits avant celui de leurs adversaires.

Après la mort de Xavier, Gaspard Barsée avait été nommé Provincial des Indes. Louis Mendez et Paul Valiez furent martyrisés peu de temps après sur la côte de la Pêcherie; Henriquez les remplaça dans cette mission. Les habitants des îles du More furent évangélisés par Jean Beyra; mais ils renoncèrent à la foi peu de temps après; les Portugais voulurent les punir de leur abjuration et se jetèrent sur leur pays. Jean Beyra interposa sa médiation. Les Portugais s'éloignèrent, et les indigènes redevinrent chrétiens. Alphonse de Castro, apôtre de Bachion, fut martyrisé par les mahométans. A Goa et dans la partie septentrionale des Indes, l'enthousiasme pour les Jésuites était tel que «le peuple, les brahmanes en tête, s'ébranlait en masse et se précipitait vers la ville de Goa pour obtenir la faveur du baptême.» Leurs succès ne furent pas moins extraordinaires dans les îles de Divaran, d'Ormus, Célèbes, de Siao, de Banca.

Aux Moluques, le roi de Ternate persécutait les chrétiens en 1568. Une flotte portugaise, commandée par Pereira, arriva pour les protéger. Le P. Mascaregnas l'accompagnait. Les indigènes, effrayés, demandèrent le baptême. Pereira marcha contre ceux qui voulaient résister. Mascaregnas et Vincent Diaz se trouvèrent à la bataille, élevant la croix dans la mêlée pour animer les chrétiens. Pereira fut victorieux; il bâtit une citadelle. «Quand elle domina le pays, disent les Jésuites, l'Évangile ne rencontra plus d'obstacles.» La forteresse de Pereira tomba cependant aux mains des indigènes; Mascaregnas et les autres Jésuites parcoururent, dans les Moluques, les îles où ils avaient moins de danger à courir. Ils y auraient bien souffert le martyre, mais, ajoutent les Jésuites, *ils se condamnaient à vivre*; ils cherchaient même à détourner de leurs têtes la persécution, qui ne pouvait que les glorifier individuellement. «Ces missionnaires suivaient aux Indes le même système de courage qu'au Japon. Mascaregnas mourut en 1570, empoisonné, disent les Jésuites, par les infidèles.

Les Pères Rodolphe Aquaviva et Pacheco évangélisèrent la presqu'île de Salsette. Ils y furent mis à mort en 1583 avec d'autres Jésuites et quelques prosélytes. Rodolphe Aquaviva était connu du Grand-Mogol, qui déplora sa mort et demanda des Jésuites pour évangéliser son empire. Le P. Jérôme Xavier lui fut envoyé. Il eut de grands succès. En 1621, un collège à Agra et une station à Patna étaient fondés par lui.

Les Jésuites n'avaient encore baptisé que des parias dans les Indes, lorsque, en 1605, le P. de Nobilis arriva dans ces contrées. Il conçut le projet de gagner les classes élevées et les brahmanes à l'Évangile, et imagina pour cela un nouveau système d'action. La mission du Maduré lui était échue. Voyant que les brahmanes rejetaient l'Évangile, par mépris pour la caste avilie des parias, il se fit brahmane, et prit «disent les Jésuites, les moeurs, le langage et le costume des Saniassis,» qui forment la secte la plus honorée dans les Indes. «Comme eux, ajoutent les Jésuites, il habite une hutte de gazon, il s'est condamné à une vie d'austérités et de privations; il s'abstient de chair, de poisson et de toute liqueur. Sa tête rasée n'a, comme la leur, qu'une touffe de cheveux au sommet; il traîne à ses pieds des socques à chevilles de bois; il a pour chapeau un bonnet cylindrique en soie couleur de feu; ce bonnet est surmonté d'un long voile qui se drape sur ses épaules; il porte une robe de mousseline; de riches boucles d'oreilles tombent sur son cou, et le front du Jésuite est recouvert d'une marque jaune qu'a faite la pâte du bois de Sandanam.»

⁴ On peut consulter les *Mémoires historiques* présentés à Benoît XIV par le P. Norbert, capucin; et les *Lettres édifiantes* de l'abbé Favre, pro-vicaire apostolique. Ces deux ouvrages sont très conformes aux archives de Rome. Les Jésuites, comme on le pense bien, ont dit beaucoup de mal du P. Norbert. Ils l'ont attaqué en deux lettres anonymes, adressées à l'évêque de *** Le P. Norbert leur a répondu d'une manière péremptoire dans une lettre que l'on trouve à la suite des *Lettres édifiantes* de l'abbé Favre. Nous nous appuyons surtout, dans nos récits sur les missions des Indes, sur ces deux manuscrits de la Bibliothèque impériale : *Relation de la religion des Malabares à la côte de Coromandel*, par l'évêque de Rosalie;

Le *Paganisme indien*, manuscrit qui est sorti des archives des Capucins, et qui a été composé par un missionnaire de cet Ordre.

Dans le mystère de sa grotte, il s'identifia tellement aux habitudes et aux cérémonies du pays, et la transformation fut si complète, qu'il n'était plus un Européen, même aux yeux des brahmanes, mais un saint et un savant comme eux. Les brahmanes l'interrogèrent sur sa noblesse; il jura qu'il descendait d'une race illustre; son serment fut enregistré. Le Jésuite, initié à la secte des Saniassis, reçut le nom de Tatouva-Podagar-Souami, ce qui signifie, disent les Jésuites, homme passé maître dans les quatre-vingt-seize qualités du vrai sage.

Cependant la conduite de Nobilis trouvait des censeurs dans les inquisiteurs de Goa, et même chez certains Jésuites. Il n'avait pu prendre les moeurs et le costume des Saniassis et se faire initier à leur secte, sans participer à leurs rites religieux, et sans abjurer, au moins implicitement, le christianisme. Nobilis prétendait que les rites n'avaient rien d'idolâtrique. La cause fut portée, de l'inquisition de Goa au pape. Le 31 janvier 1623, Grégoire XV autorisa Nobilis à poursuivre son projet jusqu'à plus ample examen. Le Jésuite avait lutté cinq ans pour avoir cette autorisation, et ne l'avait obtenue qu'en affirmant que les rites, auxquels seul il avait initié, n'avaient rien d'idolâtrique. Il en fut jugé autrement, lorsque la question des rites malabares et des rites chinois fut plus approfondie par le Saint-Siège.

Nobilis ne mourut qu'en 1656. Son tombeau est vénéré par les Indiens comme celui d'un brahmane vertueux. Les Jésuites prétendent qu'il avait gagné à l'Évangile cent mille brahmanes. En 1672, Jean de Britto se rendit au Maduré pour continuer l'œuvre de Nobilis; il se fit, comme lui, Saniassis. Dans son nouveau costume, il parcourut les Indes en conquérant; traversa les royaumes de Tanjaour et de Gingée; ouvrit aux Jésuites la route de Mysore; entra dans le Malabar et y baptisa trente mille idolâtres. En 1693, il tomba sous les coups des brahmanes qui l'accusaient de magie. La Compagnie fournit aux Indes, après sa mort, un troisième brahmane dans la personne du P. Constant Beschi, surnommé par les Indiens le grand Viramamouni.

Ces trois Jésuites n'étaient pas les seuls initiés à la secte des brahmanes; ils eurent un grand nombre d'imitateurs dans leurs confrères, qui les prenaient pour modèles.

Les autres royaumes des Indes étaient évangélisés, dans le même temps, par les Jésuites. Le Bengale, Chandernagor, Arracan, Pégu, Cambodge, Siam, l'île de Ceylon, le Népal recevaient le christianisme. Quelques Jésuites perdirent la vie dans ces missions; la plupart obtinrent de brillants succès.

Ces récits des Jésuites sont appuyés sur leurs *Lettres édifiantes et curieuses*. Si nous en croyons les missionnaires les plus dignes de foi, ces lettres ne contiennent que de pieux mensonges. Un capucin, le P. Norbert, a démontré, dans ses *Mémoires historiques sur les missions des Indes*, que les Jésuites n'avaient formé que des demi-chrétiens à l'aide d'une tolérance coupable pour l'idolâtrie; il a raconté leurs luttes avec les autres missionnaires et surtout avec les Capucins, à propos des rites malabares, et de leur résistance aux décisions du Saint-Siège. Les Jésuites se sont vengés des attaques du Père Norbert en disant du mal de sa personne; ils l'ont forcé, par leurs persécutions, à quitter son ordre, à errer çà et là au milieu de périls de toute espèce; puis ils ont pris prétexte de ses malheurs pour le peindre comme un vagabond, comme un moine défroqué, et n'ont pas craint de recourir à la calomnie pour le noircir. Deux Jésuites qui ne quittèrent en apparence la Compagnie que pour devenir évêques, Belzunce, de Marseille, et Lafiteau, de Sisteron, publièrent de pauvres mandements contre le P. Norbert. Un Jésuite, qui garda l'anonyme, publia deux lettres de quelques pages contre une publication de six volumes in-4°. Le P. Norbert confondit ses adversaires dans une lettre aussi modérée que forte de raisons et de preuves. Quoi qu'en aient dit les Jésuites, leurs *Lettres édifiantes* ne peuvent jouir de la moindre autorité auprès des hommes sérieux après la



publication du P. Norbert. Nous voulons bien cependant ne pas en appeler aux écrits du docte Capucin, précisément parce que les Jésuites sont parvenus à le rendre suspect. Mais nous avons consulté d'autres documents contre lesquels ils s'inscriraient vainement en faux; nous citerons surtout deux manuscrits qui appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale. L'un est une *Relation de la religion des Malabares à la côte de Coromandel*; l'autre est intitulé : *le Paganisme indien*. Le premier a pour auteur un Vicaire Apostolique très connu sous son titre d'évêque de Rosalie; l'autre manuscrit est sorti des archives des anciens Capucins, et a pour auteur un religieux de cet ordre qui avait évangélisé les Indes.

Ces deux ouvrages, qui s'accordent parfaitement avec les lettres écrites par plusieurs Vicaires Apostoliques à la Propagande, confirment les récits du P. Norbert. Quelques extraits feront connaître la conduite des Jésuites dans les Indes.

Nous trouvons d'abord dans les deux manuscrits mentionnés qu'il ne faut avoir aucune confiance dans les *Lettres édifiantes* des Jésuites.

Tachard, supérieur des Jésuites de l'Inde, avait osé écrire au Père de La Chaise, confesseur de Louis XIV, que, dans la persécution qui eut lieu aux Indes en 1701, douze mille de leurs néophytes avaient confessé le nom de Jésus Christ.

Le Père Norbert nous assure de son côté «qu'on n'en vit pas un seul confesser publiquement la foi, et sceller, par un glorieux martyre, les vœux qu'il avait faits en recevant le saint baptême.» L'évêque de Rosalie, qui écrivait trente ans avant le Père Norbert, atteste aussi bien que lui l'apostasie presque générale des chrétiens des Indes à cette époque, et n'en excepte que ceux qui se réfugièrent vers les côtes; on voit encore, dans sa *Relation*, qu'il ne s'en trouva pas un seul qui eût osé confesser la foi devant les tyrans. «Si on consulte, dit encore le Père Norbert, les relations que les Jésuites des Indes donnent presque tous les ans au public sous le titre fastueux de *Lettres édifiantes*, on apercevra que leurs missionnaires sont des modèles parfaits de soumission et de ferveur. On ne pourra s'empêcher de les mettre en parallèle avec les premiers fondateurs du christianisme. Mais si une fois on va examiner leur conduite sur les lieux, on se trouvera obligé de convenir que ces missionnaires ne sont rien moins que ce que ces relations les annoncent à toute l'Europe. La forme de prêcher l'Évangile prescrite par les apôtres ne paraît plus leur servir de règle; les ordres du Saint-Siège les plus précis sont éludés par leurs chicanes, les cérémonies les plus opposées à la pureté de la religion se pratiquent dans leurs églises, etc. Cette idée qu'une foule de témoins oculaires a déjà tant de fois confirmée, décréditée, par malheur pour ces Pères, cette multitude de prodiges et de conversions dont leurs *Lettres édifiantes* amusent le public.» Nous citons le Père Norbert avec d'autant plus de confiance qu'il est parfaitement d'accord sur ce point avec l'auteur du *Paganisme indien*. Ce missionnaire, après avoir traité de la rareté et de la difficulté des conversions parmi les peuples de Malabar, se fait l'objection suivante :

«Mais, dira-t-on, que veulent donc nous faire entendre des relations imprimées de certains missionnaires qui ne parlent que de conversions nombreuses, fréquentes, solides et frappantes dans leurs missions; de conversions même de Brahmanes, de princes et d'autres gens de considération ? Il faut dire de ces relations que ce sont de pieux mensonges et des contes dévots pour édifier les bonnes gens d'Europe, qui en croient les auteurs sur leur parole. Les Européens qui résident dans cette partie de l'Inde, et qui sont à portée de savoir les choses au juste, les prennent sur le pied que j'ai dit; ils les méprisent souverainement, en raillent, en badinent, et reprochent aux auteurs que c'est un artifice employé pour s'acquérir de la gloire, un grand nom, de bons legs pieux, de riches fondations, d'autant plus qu'ils ne cessent de crier que faute d'argent ils ne peuvent établir des missions, et entretenir des catéchistes en aussi grand nombre que leur zèle le souhaite.»

On ne peut confirmer en termes plus positifs le témoignage du Père Norbert. Que l'on juge par là de la foi qu'on doit ajouter aux relations des Jésuites, à leurs prétendues *Lettres édifiantes*, et même aux abrégés que leurs amis en ont donnés pour répandre plus facilement leurs pieux mensonges et leurs dévots contes ?

D'après les lettres écrites à la Propagande par les Vicaires apostoliques des Indes, qui n'appartenaient pas à la Compagnie des Jésuites, les missionnaires de cette Compagnie n'avaient pour troupeau que de véritables idolâtres qui mêlaient, à quelques pratiques de la religion chrétienne, toutes leurs superstitions. Pendant le 17^e siècle, le Saint Siège condamna la plupart de ces superstitions. Au commencement du 18^e, Clément XI envoya aux Indes, en qualité de visiteur, le cardinal de Tournon, qui les interdit de nouveau dans un mandement approuvé par le Saint-Siège. Benoît XIV les condamna encore dans une Bulle solennelle reçue par toute l'Église; mais les Jésuites n'en persistèrent pas moins dans leur conduite à l'égard des rites condamnés comme idolâtriques, jusqu'à l'extinction de leur Compagnie.

Quelques extraits des manuscrits que nous avons signalés nous feront apprécier cette conduite.

Les Jésuites autorisaient leurs néophytes indiens à cacher leur titre de chrétien, et à rougir de la foi qu'ils professaient dans le baptême. La raison décisive ou plutôt le prétexte qu'alléguaient les Indiens, dirigés par eux, était que si tout le monde les connaissait comme chrétiens, ils pourraient être exposés à des accidents fâcheux, comme d'être chassés de leurs familles, d'être déshérités, d'être regardés comme infâmes.

«Les Pères Jésuites *Brahmanes Saniassis*, nous dit l'évêque de Rosalie, croient rendre gloire à Jésus Christ de défendre aux fidèles et aux nouveaux missionnaires de s'appeler du nom de *chrétien*, en malabare, *christiamen*; ils leur ont donné le nom de *Sarouvenou*, *Ranondaye*, *Vedecarue*, et ils veulent que l'on entende, par ces noms, des hommes qui suivent la loi du vrai Dieu, tandis que, par ces mots, les gentils entendent le dieu Siva. Les gentils qui savent la force de ces mots, ne croiront-ils pas que les chrétiens suivent aussi la loi de leur dieu Siva ? Ils seront d'autant plus forts dans ce préjugé qu'ils y verront les chrétiens pratiquant la plupart des cérémonies que ce Dieu a instituées ... N'est-ce pas là avilir notre foi et la rendre méprisable ?»

A ce premier abus, les Jésuites en ajoutaient un autre non moins condamnable. L'évêque de Rosalie observe que les Jésuites ne donnent jamais les noms des saints aux chrétiens de leurs missions de la manière dont nous les appelons. Ils les travestissent de manière à les rendre méconnaissables; par exemple, celui de saint Paul eu celui de *chinapen*, qui veut dire petit maître, et ainsi des autres.

Les Jésuites missionnaires du Maduré et des autres rissions malabares avancées dans les terres ne donnaient même plus tous ces noms travestis; ils laissaient porter le seul nom de l'idole tel que celui de Vichnon ou d'autres semblables. «Voilà donc, conclut l'évêque de Rosalie, le nom glorieux des chrétiens tout à fait aboli chez les Malabares; voilà les noms des saints tout à fait abolis de leur mémoire. *Est-ce là le christianisme dont les Pères Jésuites exaltent tant la ferveur dans leurs Lettres imprimées, et qu'ils osent comparer à la primitive Église ?*»

A Pondichéry même, plusieurs portaient le nom des faux dieux, et le même évêque nous apprend que le catéchiste des Jésuites y était appelé du nom de *Montapen*, qui est un nom du dieu Siva, révélé par les indiens. «Des chrétiens, s'écrie notre auteur, porter ainsi le nom du Diable ! des enfants de Dieu se faire honneur de l'étendard de l'ennemi du salut ! des chrétiens faire triompher les idoles !»

L'auteur se plaint aussi de ce que les Jésuites omettaient plusieurs cérémonies du baptême, savoir l'insufflation, la salive, etc. Quant aux signes de croix et aux impositions des mains, «ils font, dit-il, ces cérémonies à une si grande distance de la personne qu'ils baptisent, surtout si c'est un paria, qu'elles ne paraissent pas signifier ce pourquoi elles sont instituées ... Ils s'abstiennent de mettre eux-mêmes le sel dans la bouche et de toucher les narines et les oreilles de peur d'être regardés comme des parias.»

Les parias forment la plus basse classe du peuple, et sont regardés comme infâmes par les autres Indiens.

Les Jésuites affectaient une grande horreur pour ces malheureux. L'évêque de Rosalie s'exprime ainsi à ce sujet : «De peur de paraître se souiller s'ils entraient dans la maison d'un paria, les Jésuites de Pondichéry se le faisaient apporter sur le seuil de la porte, quelque infirme qu'il fût, et là ils lui donnaient les saintes huiles après l'avoir confessé.

Quant aux Pères Jésuites de Maduré et des autres missions malabares, comme ils n'entrent jamais dans les habitations des parias de peur de paraître souillés, ils font apporter le malade sous un arbre ou sous une espèce de tente qu'on a faite de branches d'arbres hors de l'habitation, et là ils lui donnent l'extrême-onction; mais lorsque le malade est si faible qu'on ne peut le transporter sans l'exposer à mourir, alors le Père se contente d'envoyer seulement un catéchiste pour consoler le malade; pour lui, il n'y met pas le pied. Ces Pères disent pour leurs raisons que, s'ils entraient dans les habitations des parias, les autres Malabares ne les regarderaient plus que comme des parias et des immondes, de sorte que, selon ces Pères, il vaut mieux laisser mourir les parias sans sacrements, et risquer le salut de leurs âmes, que de manquer à cette vaine complaisance pour les malabares.»

L'auteur du *Paganisme indien* confirme ce témoignage : «Les missionnaires d'un certain ordre, dit-il, ont pris le parti de ne pas communiquer avec les parias, de ne pas les approcher, si ce n'est en secret; de s'exempter d'aller administrer les sacrements à ceux qui sont chrétiens; dans les cas de maladie, de les faire apporter dans des lieux retirés, à des heures favorables, pour les leur conférer; d'avoir des églises à part pour eux, ou du moins quelque

petit endroit attenant à l'église commune, pour les y faire assister au service divin, séparés des autres. Il y a eu sur ces maximes, entre ces missionnaires et ceux de quelques autres ordres, des démêlés qui ont fait du bruit dans les tribunaux ecclésiastiques de Rome. On peut voir là-dessus le célèbre décret de Mgr de Tournon, légat à *latere* et Visiteur Apostolique, confirmé par plusieurs souverains pontifes, depuis Clément IX jusqu'à Benoît XIV inclusivement.

L'auteur observe plus bas qu'à la côte de Malabar, où les Indiens étaient plus familiers avec les Européens, on n'avait pas de peine à assembler dans les mêmes églises tous les chrétiens de quelque nation, état et condition qu'ils fussent. Il s'ensuivait seulement que les gens de grande caste se convertissaient moins volontiers : «Mais nous aimons mieux, remarque-t-il fort judicieusement, voir moins de conversions, et les faire en suivant la pratique la plus parfaite qui nous assure qu'elles sont meilleures.»

Sous prétexte que les parias devaient être regardés comme infâmes et souillés, «les Malabares, dit l'évêque de Rosalie, les font rester hors de leurs églises durant tout l'office. Si ces pauvres parias demandent la sainte communion, on la leur donne par la fenêtre, ou on la leur port dehors. Les Jésuites de Pondichéry ont tenu longtemps cette maxime dans leur église; ceux de Maduré et les autres missions les gardent encore exactement. Cette conduite ajoute notre auteur, ne sert qu'à entretenir cette distinction superbe et pharisaïque entre les Malabares, et à détruire parmi eux tous principes de la charité; car si un Malabare a tant de mépris pour un paria, qu'il ne voudrait pas le secourir du bout du doigt dans ses besoins, crainte de se souiller, que sera-ce si les Pères les autorisent ?

Il semble que les parias souffrent cette distinction dans le civil; mais ils n'ont pas la même pensée pour ce qui regarde nos églises et nos saints mystères. Ils ont fait beaucoup de bruit et de plaintes aux Pères Jésuites et à M. l'évêque de Saint-Thomé.⁵ Lorsque, autrefois, on voulut tenir cette conduite à Saint-Thomé, tous les parias se révoltèrent et fuirent de leurs habitations. On fut obligé, pour les faire revenir, de leur promettre qu'on les mettrait indifféremment dans l'église avec les Malabares. Ainsi, à Saint-Thomé, ni à Madras, on ne fait pas cette distinction. L'intention des Jésuites de Pondichéry est de former cette mission sur celle de Maduré; ils ont même fait venir exprès un catéchiste de cette mission pour apprendre de lui toutes les cérémonies et usages qui s'y pratiquent. Les Jésuites portugais du Maduré se sont souvent plaints à ceux de Pondichéry qu'ils perdaient ce qu'ils appelaient leurs florissantes missions, en les voulant imiter, parce que, disent-ils, les usages et coutumes qu'ils avaient eu grand soin de cacher seraient sus.»

L'auteur donne à entendre que c'était une pure invention des Jésuites de dire que les princes défendaient aux parias, sous des peines très rigoureuses, de se trouver dans la même église avec les nobles Indiens. «On ne peut, ajoute-t-il, apporter cette excuse à Pondichéry, ce sont les Français qui gouvernent cette ville; bien loin qu'ils défendent aux parias de se trouver dans la même église avec un Malabar, ils ont souvent crié contre la différence que les Jésuites font entre ces peuples. L'on ne saurait croire combien elle est sensible à ces pauvres gens. Quoi disent-ils, ne sommes-nous pas le temple de Dieu aussi bien que les autres ? Ces Pères même nous donnent le sacré corps de Jésus Christ. Pourquoi donc nous regardent-ils comme des profanes, et pourquoi nous croient-ils indignes d'entrer dans son temple matériel ? Si Jésus Christ, se familiarisant avec nous dans le plus intime de notre cœur, et devenant notre propre nourriture, ne craint pas de se souiller, pourquoi les Pères et les Malabares ne voudraient-ils pas nous toucher ? Si enfin nous sommes tous frères, tous enfants d'un même père, et que nous ayons tous le même héritage à espérer, pourquoi sommes-nous rejetés de sa maison comme des étrangers et des réprouvés ?

Le milieu que les Jésuites ont trouvé pour adoucir les parias, à ce qu'ils croient, a été de leur faire un retranchement qui joint à l'église des Malabares, d'où ils entendent la sainte messe et y communient, y reçoivent toutes leurs instructions et y assistent aux cérémonies.»

Les parias, indignés de la conduite des Jésuites, «s'en allèrent, dit l'évêque de Rosalie, à l'église des Capucins entendre la sainte messe. Les Jésuites, voyant leurs églises désertes, s'imaginèrent, à leur ordinaire, que le seul moyen de les ramener était de les menacer de quelques rudes châtiments. Ce fut justement ce qui contribua à les éloigner davantage de leur église; et ce qui est fort à remarquer, c'est que les chrétiens, la plupart graves, tant hommes que femmes, se trouvèrent pêle-mêle dans l'église des Capucins avec les parias, se touchant les uns les autres sans aucune difficulté ce qui prouve

⁵ Cet évêque appartenait à la Compagnie.

évidemment que la distinction que les Jésuites disent qu'il est nécessaire de faire dans leur église ne vient pas tant du génie des chrétiens que de celui des Pères.»

C'était principalement dans le sacrement de mariage que les Jésuites autorisaient ouvertement les plus détestables pratiques : ils autorisaient les mariages entre les enfants en bas âge, selon l'absurde coutume des Indiens. La plus grande de toutes les cérémonies du mariage est d'attacher au cou de l'épouse un joyau nuptial appelé

communément *taly*; en elle consiste essentiellement le mariage. Dès que l'enfant l'a mis au cou de son épouse, il sont mariés, sans pouvoir s'en dédire, quoiqu'ils n'aient pas encore l'usage de la raison et qu'ils ne sachent pas de quoi il s'agit. Des femmes mariées apportent le taly dans un bassin. Ce joyau consiste ordinairement dans une figure informe et grossière représentant le dieu Pillear. C'est le Priape des Indiens. Le taly, dans certaines castes, est enfilé dans un cordon de coton de cent huit fils qui est oint de safran. Ce nombre affecté de cent huit fils et cette couleur de safran ne pouvaient se permettre dans les mariages des chrétiens sans aller contre le décret du cardinal le Tournon. Ce prélat l'avait interdit, «parce que, dit l'évêque de Rosalie, ce cordon de cent huit fils est tisse en l'honneur des cent huit vierges de Roudra, divinité des Indiens, et parce qu'il est oint de safran en l'honneur un autre dieu appelle *Ditta*.»

Les Jésuites trouvaient qu'il était d'une difficulté extrême d'abolir la cérémonie du taly et de se conformer à ce que le cardinal de Tournon avait réglé à ce sujet. «Ils se sont avisés, dit l'évêque de Rosalie, de faire mettre une petite croix devant, et la figure de Pillear de l'autre côté; cependant les gentils, ajoute le même missionnaire, ne se persuadent pas que cette petite croix, qui paraît si peu, soit mise pour combattre le culte de Pillear si fameux et si ancien ... Ils n'en croient pas moins que les chrétiens ont du respect et de la vénération pour Pillear, puisqu'ils en font le lien du mariage, et que les femmes chrétiennes le portent avec tant d'attachement.» L'auteur du livre du *Paganisme indien* n'est pas moins formel que l'évêque de Rosalie à ce sujet. «Les missionnaires Jésuites, dit-il, font porter les talys des gentils en les chargeant d'une petite croix, et en diminuant et rognant un peu les jambes de l'idole. Il a été reconnu, après de sérieux examens, que cette sorte de taly représente, sous des symboles grossiers, l'idole Pillear, monstre qui a une tête d'éléphant sur un corps humain, et est le Priape des Indiens.

Quelques missionnaires, ajoute-t-il, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour prouver que ce fait n'est pas, mais ils n'ont jamais pu en venir à bout. Au contraire, on le leur a prouvé à eux-mêmes par des examens et des discussions juridiques à Pondichéry en présence d'une infinité de personnes, de vive voix; et parce que le fait est indubitable, plusieurs brahmanes et tous les orfèvres que l'on appela en témoignage le déclarèrent nettement : *C'est notre divin Pittear*, disaient-ils. Les actes de ce procès né entre le R. P. Thomas de Poitiers, simple missionnaire alors, et les RR. PP. Jésuites de Pondichéry sont encore au greffe. Des orfèvres de Madras, par qui j'en ai fait faire, ajoute l'auteur, pour les envoyer à des amis curieux d'en voir, m'ont expliqué les symboles. Quand Mgr de Tournon, Visiteur Apostolique du Saint-Siège, fit l'examen juridique de plusieurs cérémonies, coutumes et usages que ces missionnaires permettaient à leurs néophytes comme quelque chose purement civil ou du moins rendu bon par la direction d'intention, il reconnut dans son examen que c'est réellement l'idole Pillear, et en conséquence il condamna ce taly par son décret du 23 juin 1704, et ordonna qu'au lieu de cette infâme figure, si contraire à l'esprit de notre religion, on ferait porter aux femmes mariées un autre taly convenable, comme une croix ou quelque médaille de la sainte Vierge ou de quelque saint. A Rome, quels examens n'a-t-on pas faits là-dessus ! Mais plus on a examiné, plus on a vu clairement la vérité de ce fait d'idolâtrie, tellement que Clément XI, sous lequel la condamnation fut donnée, et les pontifes Benoît XIII et Clément XII l'ont confirmé successivement, purement et simplement.»

Outre cet infâme taly, les Jésuites permettaient plusieurs pratiques païennes à leurs chrétiens des Indes lorsqu'ils se mariaient. De ce genre était la cérémonie des deux cocos que l'on portait solennellement durant les jours de fêtes qui avaient lieu au Malabar à l'occasion des mariages. Il est d'usage chez les Indiens que l'on termine les cérémonies du mariage en cassant un des cocos sur une pierre plate par forme de sacrifice fait au dieu Pillear. Les Jésuites, dit l'évêque de Rosalie, ne se contentaient pas de faire mettre les cocos sur des pots, ils ordonnaient à leurs catéchistes d'en casser un, et ils disaient que c'était une offrande à la sainte Vierge dont l'image était sur l'autel. Mais les simples oblations se font-elles de la sorte en cassant et brisant la chose que l'on offre; et les gentils qui assistent aux mariages connaissent-ils l'intention des Pères Jésuites ?»

Il n'est pas un auteur qui, en traitant des moeurs et coutumes des Indiens, ne parle de la vénération que les Malabares avaient pour la vache. «Ils l'honorent, dit l'évêque de Rosalie, comme une divinité, et de là leur estime pour la fiente de cet animal. Ils croient qu'elle a la vertu d'effacer les péchés. Pour qu'elle soit plus pure, il faut la recevoir dans la main lorsqu'elle sort de la vache.» Cette fiente, réduite en cendre, était l'objet d'un pieux commerce. «Des chrétiens, ajoute l'évêque de Rosalie, ont grand soin d'acheter de cette cendre au marché et la portent à l'église, pour la faire bénir par les Jésuites, qui la distribuent à tous. Ils leur ordonnent de s'en mettre au front et aux autres parties du corps de même que les gentils. Ils ont très grand soin de s'oindre de cette cendre avant de célébrer la sainte messe, c'est-à-dire les Jésuites saniassis, et ce, pour donner l'exemple; et ils le font aussi aux mêmes heures que les gentils. Quelques prières que ces Pères fassent sur cette cendre, ils n'empêcheront pas qu'elle ne soit un signe extérieur précisément établi pour le culte d'une fausse religion, et que les Malabares gentils ne croient que les chrétiens ont de la dévotion et de la vénération pour la vache.

Quoique ces peuples adorent tous la vache, ils n'en portent pas tous la cendre; il y en a qui se mettent au front une figure de terre blanche que l'on prend dans un endroit qu'on nomme *Tyroupady*, qui est au pied d'une montagne, où Vichnou a une pagode, de grande vénération à ceux qui sont de sa secte. Ils se mettent cette marque au front en l'honneur de Vichnou devenu femme, etc. Les Malabares chrétiens qui sont de cette secte ne se font pas scrupule de la porter, et les Jésuites les autorisent; ils ne manquent point qu'ils ne se soient purifiés et mis au front ce caractère; il en est de même lorsqu'ils vont à l'église.»

L'auteur du *Paganisme indien* compte jusqu'à trente marques de gentille en usage chez les Indiens, «lesquelles dit-il, se trouvent peintes dans une planche à la fin du fameux ouvrage du R. P. Lucino, commissaire du saint-Office à Rome, défenseur du décret de de Tournon contre les révérends Pères Jésuites.» Il y en a dont on n'oserait rapporter l'origine, tant elle est honteuse et abominable. «La règle générale qu'on peut donner touchant ces marques d'idolâtrie, ajoute l'auteur cité, c'est toutes celles qui sont composées de blanc et de rouge, ou purement de rouge et purement de blanc, sont des marques distinctives des sectateurs de Vichnou.

Les missionnaires, qui ont pris le parti de tolérer à leurs chrétiens ces marques et qui les portent eux-mêmes, pour se faire tout à tous, ont fait ce qu'ils ont pu auprès du Saint-Siège, de vive voix et par écrit, pour les faire passer sur le pied d'ornements purement civils portés dans les occasions où il faut paraître devant les grands, les chefs et dans les assemblées. On voit cette prétention dans l'ouvrage intitulé : *Defensio Indiarum missionum*, composé contre le décret de Mgr de Tournon; mais cette raison a quelque chose de ridicule, de puéril et de grossier. Quoi ! tous les Malabares ont-ils à paraître tous les jours devant les grands, devant les chefs et dans les assemblées ? Ont-ils besoin d'y paraître à toute heure ? les femmes sont-elles aussi dans la nécessité d'aller tous les jours devant les grands ? les enfants de l'un et l'autre sexe, et dès l'âge le plus tendre, ont-ils des affaires avec les grands ? Enfin les parias, qui ne peuvent approcher des grands, et qui cependant se marquent comme les autres castes ont-ils en vue de se produire devant les grands ? car enfin tous, sans distinction de caste, d'âge, ni de sexe, ni de profession, paraissent marqués tous les jours de ces signes, ou presque tous les jours.

Les chrétiens des Jésuites et les Jésuites eux-mêmes font encore usage du sandal, bois odoriférant et d'un rouge fort vif. On le réduit en poudre et l'on s'en fait des marques en l'honneur de Brahma.»

L'auteur, que nous suivons, nous rappelle une bulle qui prouve depuis combien de temps les Jésuites favorisaient cette superstition. «La Bulle de Grégoire XV, nous dit-il, qui commence par ces mots : *Romanæ sedis antistes*, pour remédier, soit dans les chrétiens indiens, soit dans les missionnaires, à la superstition, ordonne qu'on n'usera de sandal que pour ornement civil, et qu'on s'abstiendra de le porter avec quelque figure et dans quelque partie du corps qui passe pour dénoter le culte de quelque idole. La Bulle n'a servi de rien jusqu'à présent, car les missionnaires, contre lesquels elle parle, s'en sont toujours marqué le front et se le marquent encore à présent (en 1741), du moins quelques-uns, comme on le sait à n'en pas douter.»

Les Jésuites ne se sont pas contentés de tolérer les coutumes idolâtriques des Indiens; ils les ont eux-mêmes pratiquées. Un grand nombre d'entre eux imitèrent le Père Nobilis, se donnèrent comme brahmanes, et observèrent les pratiques des diverses classes de ces prêtres des idoles. Ils dirigeaient sans doute leur intention; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ne pouvaient être brahmanes sans se déclarer prêtres du culte de Brahma.

Les brahmanes forment la première caste du peuple malabare. C'est un point de foi parmi eux, que le dieu Brahma les a fait sortir de sa bouche, et que l'on doit les considérer comme Brahma lui-même. Ils sont tous prêtres par leur naissance, et se servent les uns les autres dans leur ministère. Eux seuls ont le pouvoir de porter le cordon *iegnio paridam* et le *codumby*. Ce sont les brahmanes qui font ce cordon *iegnio*; pour le faire comme il faut, ils passent cent huit fois le fil autour de la main en l'honneur des cent huit visages de Brahma.

Le *codumby* est une touffe de cheveux que les brahmanes portent derrière la tête. Pour arriver à la plénitude du sacerdoce indien, il faut commencer par le degré de *Brahmatchary*, ce qui peut se faire dès l'âge de sept ans. Lorsque l'on ordonne un *Brahmnatchary*, on lui fait un *codumby* sur lequel on fait une onction, et lorsqu'il reçoit l'ordre sacerdotal, ordinairement à l'âge de douze ans, on fait encore dessus une autre onction.

Après avoir donné ces détails, l'évêque de Rosalie fait ce raisonnement :

«Tout homme qui porte l'habit de brahmane, le cordon *iegnio paridam* et le *codumby*, doit être regardé comme Brahmane ou comme *Brahmatchary*, ou comme *Brahmti* même; or, les Pères Jésuites qui font mission parmi les Malabares portent l'habit des brahmanes, le cordon et le *codumby*; par conséquent, les Jésuites doivent être regardés comme étant de l'ordre de Brahma et comme Brahma même. La première partie de la majeure se prouve invinciblement par tout ce que l'on a dit ci-dessus, où l'on a montré que le cordon et le *codumby* sont de l'essence de l'ordre de Brahma, et que l'habit en est le seul spécifique distinctif; la seconde partie de la majeure se prouve : 1° par l'autorité de la loi, où les brahmanes sont qualifiés de Brahma même, et traités comme des dieux; 2° par la croyance de tout le peuple malabare, qui les regarde comme des dieux; en troisième lieu, par l'aveu du Père Jean de Britto» La mineure est incontestable, car une chose qui est vue et crue de tout le monde ne souffre aucune difficulté. Dès le commencement que les Jésuites sont venus travailler à la conversion des Malabares, il y en a eu parmi eux qui se sont travestis en brahmanes. Ils se mettaient au front des cendres de vache, qui est ce qu'on appelle du *tyrounirou*; ils portaient l'habit, le cordon et le *codumby*, et se conformaient à leurs usages et coutumes. Il y en a encore qui vivent de cette manière. Le Père Roberto Nobilius était travesti en *Brahmatchary*; il nous reste encore entre les mains un ancien exemple de ce Père, où il est habillé avec toutes les marques de l'ordre de *Brahmatchary*. Des ministres du vrai Dieu faire ainsi l'apothéose du sacerdoce de Brahma, et confondre en quelque manière celui du vrai Dieu avec celui d'une idole c'est chose qui fait horreur.»

Quoique les brahmanes soient prêtres par leur naissance, et qu'ils soient encore honorés plus spécialement du sacerdoce par les cérémonies dont nous avons parlé, on distingue parmi eux l'ordre des *saniassis*, ou des brahmanes pénitents. Les attributs de cette espèce de brahmanes, outre l'habit qui leur est propre, sont le *camadalam* et le *dandam*. Le *camadalam* est un petit pot que porte constamment avec lui le *saniassis*, et dans lequel il doit toujours y avoir de l'eau; c'est la seule eau qu'il puisse boire : il s'en doit laver certaines parties du corps quand il fait des cérémonies de sa religion. Le *saniassis* a aussi dans les mains ce qu'on nomme le *dandam*, qui est une canne ou bâton particulier à son état. Ce bâton doit avoir sept noeuds naturels, pour représenter les sept principaux *saniassis* qui, après avoir fait une longue pénitence ce monde, furent enlevés tout vivants dans le ciel, comme des dieux très excellents. En outre, les *saniassis* portent toujours avec eux, une peau de cerf ou de tigre, dont ils se servent comme de tapis pour se reposer ou dormir.

Laissons maintenant la parole à l'évêque de Rosalie :

«Les Révérends Pères Jésuites missionnaires des Malabares, voyant que ces *saniassis* étaient les plus estimés de ces peuples, et aussi pour donner une plus haute idée de leurs personnes, et pour montrer qu'ils avaient passé de l'ordre des brahmanes à celui des *saniassis*, se sont revêtus de l'habit de ces derniers. Ils portent le *dandam* et le *camadalam*. Ils se lavent exactement le corps trois fois par jour, prenant, chaque fois, de la cendre de vache. Lorsqu'ils se préparent à dire la sainte messe, ils se lavent, avec l'eau de leur *camadalam*, les mêmes parties du corps que les *saniassis*. Ils n'entrent jamais dans les maisons des *parias*, n'assistent jamais aux funérailles des morts, si ce n'est à celles des *saniassis*, et observent encore d'autres pratiques semblables.

Quand ces Pères célèbrent la sainte messe, le marchepied de l'autel est couvert d'une peau de tigre ou de cerf. Mais on ne voit pas de croix sur les autels; on y voit seulement l'image de la sainte Vierge. Ils ont même soin d'examiner si les linges ou ornements des nouveaux missionnaires ne sont pas marqués de croix; que, s'ils le sont, ils ont grand soin de le faire démarquer.»

Les Jésuites ayant cherché à justifier ces travestissements scandaleux, l'évêque de Rosalie leur oppose les réflexions suivantes : «Lorsque, dit-il, les habillements sont de nature à n'être regardés que comme présentant des signes établis pour distinguer une nation, il est certain qu'alors les chrétiens peuvent se servir, sans danger pour leur foi, de ces habillements. En Chine, par exemple, les missionnaires sont habillés à la chinoise; parmi les Malabares, ils pourraient porter l'habit commun aux Malabares. Mais, lorsque les habits sont institués pour désigner une secte particulière et une religion différente, telle que le marquent l'habit de brahmane saniassis, le camadalam et le dandam, il n'est jamais permis aux chrétiens de s'en servir. Tout homme qui porte l'habit de saniassis, le camadalam et le dandam, doit être regardé comme de l'ordre des saniassis, pénitents du dieu Brahma, ou comme ce Dieu lui-même. Or, les Jésuites qui habitaient chez les Malabares portaient cet habit par conséquent, ces Jésuites devaient être regardés comme étant de l'ordre des saniassis.

«C'est une chose vue et sue de tout le monde, dit l'évêque de Rosalie, que les Jésuites tant français que portugais qui font mission dans les terres des Malabares portent l'habit des saniassis, le camadalam et le dandam.» Sur quoi l'auteur appelle en témoignage le Jésuite Britto lui-même, au chapitre 7 de l'ouvrage qu'il avait fait sur cette matière. Il ne reste plus qu'à en tirer cette conséquence, que les Jésuites se métamorphosaient en véritables prêtres de Brahma.

«Les brahmanes gentils, ajoute l'évêque de Rosalie, croient que les Révérends Pères Jésuites brahmanes sont de leur même caste; autrement, ils ne les laisseraient jamais entrer dans leurs maisons. Ils croient que les Pères saniassis sont, comme eux, prêtres de Brahma, et qu'ils ont passé de cet ordre à celui de pénitents de Brahma; autrement, ils ne les prendraient que pour de faux saniassis, ils ne voudraient avoir aucune communion avec eux. *Ils croient que la religion de Brahma est florissante à Rome, et que les prêtres qui y sont exercent, comme eux, les mystères de Brahma.* C'est ce qui oblige les Pères à pratiquer les mêmes cérémonies que les brahmanes saniassis, pour leur faire entendre qu'ils sont de même caste et de même ordre qu'eux, et que, s'ils sont différents en quelques points, c'est qu'ils ont mieux conservé leur ancienne créance.»

Les Jésuites ne manquaient pas de prétextes pour légitimer leur conduite, et s'autorisaient même de la sainte Écriture. L'évêque de Rosalie, après en avoir fait la remarque, ajoute : «Les Jésuites fondent là-dessus leur conscience, et ne se font point de scrupule de pratiquer les cérémonies des gentils; ils appréhendent de les contrister, et ne craignent pas de scandaliser toute l'Église de Dieu. Peut-on dire que se revêtir d'un habit consacré au culte des idoles soit une sainte métamorphose ?»

Citons encore notre respectable auteur :

«Lorsque les Jésuites saniassis sont à quelques lieues de leur madam (ou couvent), ils vont en palanquin ou à cheval, et, quand ils se promènent autour de leur madam, ils ont des pantoufles, et, lorsqu'ils entrent dans leur madam, ils les laissent à la porte. Hors quelques visites qu'ils sont obligés de faire aux gens de grande caste, ils restent toujours dans leur madam, et ne font mission que par leurs catéchistes, qui leur amènent ceux qui veulent être chrétiens. Ils font cela par esprit de grandeur et de noblesse, et, pour donner, à ce qu'ils disent, une haute idée de notre sainte religion; au lieu que, s'ils allaient prêcher eux-mêmes, ils paraîtraient avilir leur qualité de brahmanes saniassis, et la religion qui serait prodiguée dans les places publiques en paraîtrait beaucoup moins estimable selon eux.»

L'évêque de Rosalie constate que, malgré leurs complaisances pour les superstitions des brahmanes, les Jésuites n'eurent à peu près aucun succès parmi eux.

L'auteur du Paganisme indien s'accorde parfaitement avec lui sur ce point, comme sur tout le reste : «Les missionnaires d'un certain corps ont embrassé l'état de Brahmanes saniassis pour être plus en estime parmi ces gentils, et pour faire, par ce moyen, comme ils disent dans des ouvrages imprimés, des conversions plus nombreuses. Ils se sont mis à porter les signes de gentilité sur le front : le bâton, le vase et les peaux de tigre et de cerf; à prendre les bains à des heures réglées, à ne faire qu'un repas par jour. Ils s'imaginèrent qu'en se déguisant de la sorte, ils attraperaient en peu de temps toute la caste des brahmanes dans leurs filets évangéliques, et qu'on ne les prendrait pas pour des Européens; mais on ne voit pas qu'ils aient aussi bien réussi qu'ils le présumaient : les brahmanes n'en sont pas moins difficiles à prêcher. La qualité d'Européen, odieuse au dernier point à ces peuples sous le nom de Parranguis, ne leur est pas moins donnée sous ce nom de brahmanes saniassis que s'ils paraissaient Européens à découvert. Tout ce qu'ils ont gagné, ça été l'avantage de baptiser plus de gens des basses classes, en permettant les usages superstitieux dont on voit la condamnation dans le décret de Mgr de Tournon. Mais est-ce un avantage fort glorieux de

multiplier les chrétiens à la faveur d'une méthode que l'Église condamne comme contraire à l'esprit de l'Évangile, qu'on doit prêcher dans sa pureté ?»

Lorsque l'on considère que les Jésuites ont eu tant de complaisance et de ménagements pour les superstitions païennes, qu'ils se sont soumis à tant de pratiques ridicules et superstitieuses, on voudrait se persuader qu'au moins un zèle ardent pour la conversion des âmes a été leur mobile. On se tromperait étrangement si l'on avait cette opinion. Des faits nombreux démontrent que l'intérêt de la Compagnie et le désir de la domination ont été les motifs qui les ont dirigés.

Rien n'était plus dur que le joug jésuitique à l'égard des Indiens qui avaient la simplicité de se laisser dominer par eux; nous avons encore, sur ce point, le témoignage de l'évêque de Rosalie : «Les Jésuites, dit-il, pour se rendre redoutables, ont établi, dans leur maison de Pondichéry, un tribunal de justice. Lorsque les chrétiens malabares tombent dans quelques fautes, ils les font emmener chez eux et leur font donner le *chabouc*.⁶ Messieurs de la royale Compagnie (des Indes) qui ont un conseil souverain à Pondichéry, s'impatientant d'entendre tous les jours de nouvelles plaintes au sujet des cruels châtiments que les Pères Jésuites exerçaient envers les chrétiens, firent comparaître en plein conseil deux de ces malheureux qui avaient été ainsi fustigés par les Pères. L'on prit leurs dépositions. L'un était un vieillard de quatre-vingts ans qui ne vivait pas en bonne intelligence avec son fils; l'autre, qui était un homme grave et des premiers employés au service de la Compagnie, avait dit quelques mensonges et parlé avec hauteur devant les Pères. Messieurs du Conseil apprirent que la plupart de ceux qui avaient été *chabouqués* avaient apostasié de désespoir, et étaient retournés à leur gentilité. Ils défendirent aux Jésuites de se servir dans la suite de ces voies de fait; mais ils n'ont jamais fait de cas de ces défenses

«Lorsque M. Du Vivier a rempli le gouvernement après la mort de M. Martin, ils en ont *chabouqué* plusieurs, entre autres ils en suspendirent un à un arbre par les mains, et l'étrillèrent vigoureusement. Ce fait, qui fit grand bruit, porta M. Du Vivier à réitérer les défenses de ses prédécesseurs, mais sans aucun fruit. Depuis que M. le chevalier Hébert occupe le gouvernement, étant envoyé par Sa Majesté, les Pères en ont *chabouqué* un si vigoureusement, qu'il en est tombé malade, et peu de temps après il est mort sans sacrements, parce que les Pères, s'étant présentés pour les lui donner pendant sa maladie, il leur dit qu'il ne connaissait point des Pères qui maltraitaient ainsi les gens, et qu'ils étaient cause de sa mort; que d'ailleurs il avait confiance en la miséricorde de Dieu.»

Les Jésuites étaient donc pires que les Inquisiteurs, qui ne se chargeaient pas eux-mêmes de l'exécution de leurs jugements.

La conduite des Jésuites était un scandale public. Nous en avons pour preuve une lettre adressée par Hébert, gouverneur de Pondichéry, au Père Tachard, supérieur des Jésuites de cette ville.

Après avoir rappelé divers griefs particuliers très graves contre les Pères, le gouverneur s'exprime ainsi :

«Je suis obligé de vous dire que, depuis que je suis à Pondichéry, je ne suis nullement édifié de vos conversions, puisque les plus mauvais sujets que nous ayons à Pondichéry, ce sont les nouveaux chrétiens. Je ne sais à quoi en attribuer la cause, si c'est au naturel des gentils, ou si c'est qu'ils sont mal instruits : il y a, ce me semble, de l'un et de l'autre. Ils sont naturellement paresseux et superstitieux, et comme vous leur permettez presque toutes leurs cérémonies idolâtres, tant à leurs mariages, enterrements, que dans leurs anciennes manières de faire, il ne faut pas s'étonner si ce ne sont que des demi-chrétiens, qui gardent toujours l'impression de leurs faux dieux Brahma, Vichenou et Roudra, et une infinité d'autres. Telles remontrances que l'on vous fasse que ces nouveaux chrétiens à leurs mariages, enterrements, et autres marques qu'ils portent sur le front ne peuvent passer que pour des superstitieux et des idolâtres; et que cette séparation dans votre Église pour les parias que vous enterrez même dans un lieu séparé, comme s'ils n'étaient pas enfants d'une même mère, et comme s'il y avait dans le paradis un lieu plus haut, un autre plus bas pour partager les tribus; les tambours et trompettes qui servent aux idoles, et qui précèdent les enterrements des gentils, comme ceux de vos chrétiens; ce taly et ce coco, et les herbes superstitieuses dont se servent les gentils, et que votre catéchiste fait mettre en sa présence, en gardant la sainte Vierge et les chandeliers que vous envoyez dans la maison des nouveaux mariés chrétiens malabares, qui en font les mêmes usages que les gentils : Pouvez-vous, après ces cérémonies qui se font aux yeux de tout le monde, nous persuader que vous faites un grand bien dans la mission de

⁶ C'est une punition qui ressemble au fouet, et qui est usitée, dans le pays.

Pondichéry, puisque, nonobstant que ces pratiques aient été condamnées comme plusieurs autres par un grand prélat, vous ne laissez pas de les continuer, ce qui cause un grand scandale à tous les vrais chrétiens et auquel il faut apporter un prompt remède, et vous obliger d'enseigner vos catéchumènes et vos néophytes suivant l'usage de la sainte Église catholique, apostolique et romaine ? Nous nous croirions responsables à Dieu et au roi et au public, de ne demander pas raison d'un tel abus, et qui va à un tel excès, que vous donneriez tous les sujets du roi pour un de vos nouveaux chrétiens, parce que vous vous êtes acquis un tel pouvoir sur eux, que sans avoir égard à aucune juridiction, vous les jugez en dernier ressort, ce qui est un attentat à la justice qu'il a plu à Sa Majesté d'établir à Pondichéry, ce qui fait même une espèce de tribunal d'inquisition parmi les nouveaux chrétiens.

Pourvu que vous abandonniez l'autorité insupportable que vous vous ôtes arrogée à Pondichéry, et que vous nous laissiez remplir nos devoirs dans les emplois qu'il a plu au roi de nous confier, ce faisant, vous trouverez en moi un véritable ami, qui se fera un grand plaisir de se dire,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

HEBERT.

Au fort de Pondichéry, le 20 octobre 1708.»

Cette lettre s'accorde bien avec les documents que nous avons cité jusqu'ici.

Les Jésuites trouvèrent, dans les missionnaires des autres Ordres religieux, des censeurs de leur coupable tolérance pour les superstitions des sectateurs de Brahma. Lorsque Rome les eut condamnés, les Capucins se séparèrent de leur communion; de là naquit un schisme malheureux, qui dura plus de vingt-cinq ans, au grand détriment des missions. Enfin les Capucins consentirent à se réunir, sur la promesse par écrit que leur donnèrent les Jésuites en 1735, de publier et de faire observer dans leurs missions le dernier décret de Clément XII, qui statuait sur l'affaire des rites malabares. Dans ce décret, qui date du 24 août 1734, Clément XII tolérait encore de très grands abus, qui furent depuis condamnés par Benoît XIV; mais il en proscrivait plusieurs dont les Jésuites s'étaient montrés partisans. Ils furent peu fidèles à leurs engagements.

Le 13 mai 1739 Clément XII adressa un bref aux évêques et aux missionnaires des Indes orientales. Il y confirmait son décret du 24 août 1734; de plus, il leur enjoignait de prêter serment, d'obéir sans restriction à son décret. Le même jour, ce pape adressa un bref particulier aux évêques du Maduré, du Maïssour et du Carnate, pour leur reprocher la négligence qu'ils avaient mise à publier le décret de 1734, et leur enjoindre de le faire observer. Ces trois évêques portugais avaient été membres de la compagnie et lui étaient entièrement dévoués. Le 1er octobre 1739, Clément XII fit signifier aux généraux des Congrégations religieuses résidents à Rome les ordres les plus formels pour qu'ils fissent observer ses décrets par leurs missionnaires. Dans la lettre adressée au général des Capucins, le pape avait eu soin d'insérer des expressions honorables pour le zèle que ces religieux apportaient au maintien des Constitutions apostoliques; mais cet éloge même du zèle des Capucins faisait sentir que le pape avait à se plaindre des Jésuites, puisqu'on ne lisait rien de semblable dans les ordres signifiés à leur Général.

Ils ne se soumirent pas plus à Clément XII qu'à ses prédécesseurs. Les preuves de leur révolte sont innombrables dans les archives de Rome. On y trouve une collection considérable de lettres adressées à la Propagande par des légats, des évêques, des vicaires et des provinciaux apostoliques, des missionnaires respectables. Ne pouvant les citer toutes, nous donnerons des extraits de lettres de l'évêque de Juliopolis, qui les résumant et qui contiennent des lettres du P. Thomas, Gardien des Capucins de Madras. Les Jésuites eux-mêmes ont été obligés de parler avec estime de ce religieux, qui passa une grande partie de sa vie aux Indes.

Lollière, vicaire apostolique sous le titre d'évêque Juliopolis, avait passé dix-sept ans à Pondichéry. Tout en gardant les plus sages mesures, il avait constamment suivi d'un oeil observateur la conduite des Jésuites. Envoyé à Siam 1742, il continua encore quelque temps ses relations avec, les Indes. Voici ce qu'il mandait à la Congrégation de la Propagande quelques mois après qu'il eut quitté Pondichéry⁷ :

«Après avoir dit aux cardinaux membres de la Propagande que le P. Thomas, gardien des Capucins, avait enfin reçu le décret de 1734 joint à la lettre en forme de bref du 13 mai 1739, il s'exprime ainsi : «Pour faire connaître quel a été, au sujet de ces brefs, le sentiment

⁷ Archiv. de Rome; Ind. Orient., *scritture original.*, ann. 1714-1745.

de l'évêque de Méliapoure⁸ et des missionnaires de la Société, je vais mettre d'abord sous les yeux de Vos Éminences quelques lettres du même P. Thomas. Je les donne en français, ainsi qu'il me les a écrites :

Extrait d'une lettre du R. P. Thomas, Gardien des Capucins, datée de Madras, le 17 août 1740.

«Monseigneur,

Vous aurez donc vu présentement le nouveau bref de Sa Sainteté, touchant les rites malabares, qu'on m'a envoyé de Rome, avec de grandes précautions; car il m'a fallu donner un reçu de ce paquet à M. Dumas, gouverneur de Pondichéry, à qui il était expressément recommandé par la Compagnie (des Indes). Votre Grandeur s'imagine que cela produira un bon effet; qu'en vertu du jurement qu'on exige des bons Pères, ils en seront plus obéissants : mais tirez-en la conséquence, par ce que je vais vous dire de ce que l'évêque de Saint-Thomé en pense.

Il y a dix jours que je lui portai moi-même ce bref; il le lut d'un bout à l'autre, et prenant feu : Je pourrais, dit-il, dire de ce bref ce qu'un tel Père, qui était à Goa, dit d'un semblable bref qu'on avait donné touchant les rites de la Chine, où l'on demandait aussi nos serments. On demande donc, dit ce Père, nos serments, c'est une marque qu'il ne s'agit point d'articles de foi; car s'il était question d'articles de foi, il ne serait pas nécessaire d'exiger le serment, les articles de foi portant par eux-mêmes une obligation absolue et sans réplique. Donc, il ne s'agit pas d'articles de foi, il n'est question que de quelques ordonnances du souverain Pontife. Or, le serment ne nous oblige pas plus que nous ne l'étions ci-devant, parce qu'il ne s'agit point du droit du fait que nous pouvons révoquer en doute, et croire que Sa Sainteté est mal informée. Je pourrais encore dire, dit encore l'évêque de Saint-Thomé, ce qu'un autre de nos Pères dit en voyant le décret de Rome contre les rites chinois : qu'on pourrait prouver que le cardinal de Tournon a décidé sans une parfaite connaissance de cause, et cela par des raisons invincibles, aussi bien pour les rites malabares que pour les rites chinois. Après l'avoir laissé parler jusque-là avec assez de feu, je lui dis : «Mais Monseigneur, peut-on douter, par exemple, que la cendre qui doit être faite de fiente de vache ne soit extrêmement superstitieuse ? Cela ne se prouve-t-il pas par l'usage qu'en font les Malabares; les invocations qu'ils font quand ils se l'appliquent en différents endroits du corps, l'intention qu'ils ont en s'en servant, les histoires qu'on lit dans leurs livres touchant l'institution de cette cendre et des effets qu'elle doit produire en ceux qui s'en servent ?»

«Oui, me répondit-il, elle est superstitieuse parmi les gentils, mais non pas parmi les chrétiens, qui l'observent avec une autre intention. Nous entrions fortement en matière, lorsqu'un Père Cordelier entra, ce qui nous obligea de changer de discours, et peu de temps après, je me retirai. De ce discours de l'évêque, Votre Grandeur peut juger s'ils obéiront, nonobstant le serment qu'on exige d'eux : pour moi je n'en crois rien. Ils iront toujours leur chemin, et *ne s'embarrasseront point des menaces de Rome.*»

Extrait d'une lettre du P. Thomas à Mgr l'évêque de Juliopolis, du 4 janvier 1741.

«Monseigneur,

J'ai encore résolu pour cette fois d'écrire à Rome, et d'informer notre Général qu'on dit être Consulteur du Saint-Office, de ce qui s'est passé, depuis ma dernière lettre, entre l'évêque de Saint-Thomé et nous, au sujet de la publication du nouveau bref, pour laquelle j'insistais fortement; mais je n'ai pu en obtenir la permission. Afin qu'on en soit convaincu à Rome, j'envoie copie de ses réponses. Je lui ai porté la traduction que nous lui avons faite de ce bref en langage malabare, qu'il a fort approuvée. Je croyais par là l'engager à nous accorder cette publication, mais tout cela n'a servi de rien. J'en resterai là, car je vois bien que toute autre diligence serait inutile.»

Extrait d'une autre lettre du même au même, en date du 15 janvier 1741.

⁸ C'est la même ville que Saint-Thomé. Elle était alors gouvernée au spirituel, comme elle l'a été dans le cours du 18^e siècle presque entier, presque entier, par un évêque Jésuite, sorti du sein même de la Compagnie.

«Monseigneur,

J'ai reçu l'honneur de votre lettre et le paquet qui était pour Mgr de Saint-Thomé, à qui je l'ai porté moi-même. Il l'a bien ouvert devant moi, mais je n'ai pu savoir ce que contenait la lettre du cardinal Petra, qui

accompagnait quatre imprimés, dont trois m'ont paru être des brefs; le quatrième est quelque autre chose qu'il ne m'a pas voulu dire; il en a lu quelques lignes et l'a ensuite refermé.

Il a fort battu la campagne sur ce bref, qui n'a, dit-il, été affiché, *ad valvas Sancti-Petri*, que lorsqu'on croyait déjà le pape mort, qui peut-être n'en avait point eu connaissance; que cela s'était fait dans l'absence du cardinal impérial Cuenfugos; que s'il eût été à Rome cela ne se serait peut-être pas fait. Il a beaucoup parlé de la politique de Rome; que, si elle n'était pas diabolique, il ne s'en fallait guère (si j'avais osé, je lui aurais dit que celle des Jésuites l'était encore plus); que si on eût envoyé de semblables brefs aux évêques de France, qu'ils sauraient bien y répondre, mais que dans ce pays-ci on était obligé de recevoir tout sans rien dire; tout cela signifie, ce me semble, qu'il n'ajoutent pas beaucoup de foi à ce bref, et qu'ils iront leur chemin comme ci-devant.»

Ces lettres en disent assez.

Nous aurons plus tard l'occasion de prouver, par d'autres lettres, extraites des archives de Rome, que les Jésuites, même après l'abolition de leur Compagnie, persistent dans leur révolte contre le Saint-Siège, et continuèrent à favoriser le culte de Brahma, dans l'intérêt de leur Compagnie.



II

Chine. - Cochinchine.

Origine de la mission de la Chine. – Le P. Ricci. – Ses idées touchant l'évangélisation de la Chine. – Il se fait mandarin et disciple de Confucius. – Les Jésuites chinois. – Les Dominicains et les Franciscains ne partagent pas leurs idées. – Origine de la discussion sur les rites chinois. – Premiers règlements de la propagande à ce sujet. – Les Jésuites n'en tiennent aucun compte. – Ils persécutent leurs adversaires. – Le grand mandarin Jésuite Martin Martinios. – Fameux almanach du grand mandarin Jésuite Adam Schall. – État de la mission de Chine au milieu du 17^e siècle. – Le P. Martinius trompe la Congrégation de l'inquisition toucha les rites chinois. – Détails de cette discussion entre les Jésuites, les Dominicains et les Franciscains. – Les Missionnaires de France envoyés en Chine. – Ils se déclarent contre les Jésuites. – Mandement de l'évêque de Conon contre eux. – Publications diverses des Jésuites et de leurs adversaires. – Les Jésuites abusent de plusieurs lettres à eux écrites. – Protestation de Louis de Cicé, évêque de Sabula. – Sa Lettre aux Jésuites. – Ceux-ci veulent faire passer leurs adversaires pour Jansénistes. – L'opinion des Jésuites sur les rites chinois condamnés par la Sorbonne. – Elle est de nouveau condamnée à Rome, malgré les intrigues du P. de La Chaise. – Le cardinal de Tournon envoyé en Chine en qualité de Visiteur. – A son passage dans les Indes, il condamne les rites malabares. – Résistance des Jésuites. – Arrivée du Légat en Chine. – Le Jésuite Vishelou se déclare contre l'opinion de ses confrères. – Les Jésuites persécutent l'évêque de Conon et le Légat. Lettres de ce dernier à l'évêque de Conon. – Le Légat emprisonné à Macao. – Il est empoisonné par les Jésuites. – Continuation de la discussion des rites chinois. – Bulle *Ex illa Die*. – Les Jésuites la font supprimer par l'empereur de la Chine. – Mission inutile du Légat Mezza-Barba en Chine. – Révolte continuelle des Jésuites. – Ils excitent une cruelle persécution contre les missionnaires et les néophytes qui leur sont opposés. – Bulle *Ex quo singulari* contre les Jésuites. – Elle est aussi inutile que les autres décrets.

Les Jésuites en Cochinchine. – Ils méprisent, comme en Chine, les décrets des papes. – Lettre Pastorale du Jésuite Sana contre la Bulle *Ex illa Die*. – Cruautés exercées par les Jésuites contre les Missionnaires de France. – Leurs persécutions contre l'abbé de Flory. – Ils obligent leurs néophytes à croire qu'il avait été damné après sa mort. – Visite de l'évêque d'Halicaruassee, légat du Saint-Siège en Cochinchine. – Mauvaise conduite des Jésuites à son égard et à l'égard des autres Missionnaires. – Détails scandaleux. – Les Jésuites faussaires; usuriers; commerçants; immoraux. – L'évêque d'Halicaruassee meurt à la peine. – Les Jésuites soupçonnés de l'avoir fait mourir. – L'abbé Favre pro-visiteur. – Sa courageuse conduite à l'égard des Jésuites. – Leurs calomnies contre sa personne. – Lettre de l'abbé de La Court à un prélat romain sur les désordres de mœurs des Jésuites de la Cochinchine.

Nous avons rapporté⁹ que saint François Xavier était mort au moment où il se disposait à entrer dans le vaste empire de la Chine. Quatre ans après sa mort, en 1556, un Dominicain, Gaspard de la Cruz, mit le pied sur cette terre, et, le premier, y prononça le nom de Jésus Christ. Il en fut exilé pour avoir renversé une pagode. En 1575, un religieux Augustin, Martin de Rada, aborda aussi en Chine. En 1581, le P. Ruggieri; en 1582, le P. Pazio; en 1583, le P. Ricci, tous trois Jésuites, y abordèrent à leur tour. Le dernier doit passer pour le véritable fondateur de cette mission. Il avait étudié avec soin les mathématiques, qui étaient la science favorite des lettrés de la Chine. Au moyen de cette science, il fut bien accueilli à Chao-Hing, où il acheta une maison. Il mit dix ans à se perfectionner dans la langue de la Chine. Il prêcha peu pendant ce temps, et on le considérait moins comme l'apôtre d'une religion que comme un bonze instruit; les mandarins, qui formaient la classe lettrée de la Chine, aimaient à converser avec lui. Ricci s'étudiait à se les attacher en ménageant leurs préjugés. Il ne leur donnait sur les dogmes chrétiens que des notions assez vagues qui laissaient à peu près intactes leurs idées philosophiques ou religieuses; le baptême, considéré comme une cérémonie d'initiation,



était l'unique signe qui distinguât les néophytes des autres Chinois. La connaissance des mystères chrétiens était ajournée à un temps plus favorable. Il fut convenu entre Ricci et les Jésuites, qui se rendirent auprès de lui, qu'on se contenterait de donner aux Chinois des notions générales sur Dieu et sur les principes de la morale évangélique. Quant aux cérémonies du culte chinois, elles furent approuvées par les Jésuites, qui se contentèrent d'y mêler quelques rites du culte chrétien. Afin de ménager encore davantage les préjugés des Chinois, le P. Ricci échangea son costume de prêtre catholique pour celui des mandarins; il ne parut plus qu'avec la longue robe et le bonnet pointu de ces lettrés, et ne fit aucune difficulté de prendre part aux cérémonies religieuses par lesquelles ils honoraient leur grand maître kun-fu-zu (Confucius); ses confrères l'imitèrent, et cherchèrent à passer pour mandarins; ils prirent même des noms chinois. En 1600, Ricci fut accueilli à la cour de l'empereur Van-Lié. Dès lors les obstacles

⁹ Les pièces authentiques de ce chapitre sont empruntées, pour la plupart, aux Archives secrètes du Vatican. Outre ce pièces, les principaux ouvrages consultés sont, pour les Jésuites :

Défense des nouveaux chrétiens, par le P. Tellier;

Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine, par le P. Lecomte;

Description de la Chine, par le P. du Halde;

Protestation sur le Décret de Clément XI;

Réflexions sur la Protestation des Missions-Étrangères;

Réflexions sur les affaires de la Chine;

Historia Societatis Jesu, commencée par Orlandini, continuée par Sacchini, Jouvençy et Cordara;

Histoire de la Compagnie de Jésus, publiée par M. Crétineau-Joly, sous la direction des Jésuites;

Lettres édifiantes et curieuses, écrites par les Jésuites.

Contre les Jésuites :

Mémoire de Barthélemy Lopez au pape Clément VIII;

Traité historique, politique et moral de la Monarchie de la Chine, par le P. Navarette;

Examen des faussetés sur les cultes chinois avancées par le P. Jouvençy, par le P. Petitdidier

Apologie des Dominicains, par le P. Noël-Alexandre;

Lettre de l'évêque d'Eleutheropolis au P. de Goville;

L'histoire de la persécution de la Chine, par le P. Gonzalez;

Mémoires pour Rome sur l'état de la religion chrétienne dans la Chine, par les membres des Missions-Étrangères;

Réponse de M.M. des Missions-Étrangères à la protestation et aux réflexions des Jésuites;

Histoire des cultes chinois, par Charmot;

Anecdotes de la Chine. Cet ouvrage est un recueil d'écrits tirés, pour la plupart, des Archives de la Propagande.

furent vaincus. Un grand nombre de Jésuites furent envoyés en Chine parmi eux étaient Catanao, Pantoya, François Martinez, Manuel Diaz, Longobardi et Jules Aleni.

Les Dominicains pénétrèrent en Chine six ans après Ricci. Les Jésuites rendirent inutiles leurs premiers efforts; ce ne fut qu'après trois tentatives infructueuses qu'en 1631, Angelo Coqui parvint à tromper la vigilance des Jésuites et à établir en Chine une résidence de son Ordre. Les Franciscains suivirent de près les Dominicains. Ces deux ordres avaient une manière d'évangéliser toute différente de celle des Jésuites. Tout en comprenant qu'il fallait ménager des préjugés et des usages indifférents en eux-mêmes, ils pensaient qu'on ne pouvait, sans trahir la vérité et l'Église, admettre au baptême des hommes qui étaient restés dans leurs erreurs, qui ne connaissaient pas les principaux mystères de la religion chrétienne, qui alliaient quelques rites chrétiens à un culte idolâtrique. Des explications, puis des discussions eurent lieu. Parmi les Dominicains, on distinguait, à côté d'Angelo Coqui, Thomas Serra et Moralès; Parmi les Franciscains, François de la Mère-de-Dieu et Antoine de Sainte-Marie. Ils ne furent pas longtemps en Chine sans s'apercevoir que les Jésuites ne gagnaient des prosélytes qu'en permettant des superstitions qui faisaient de leur religion un mélange grossier de christianisme et d'idolâtrie. Ils proposèrent aux Jésuites des conférences pour éclaircir cette question. Ceux-ci répondirent par des persécutions. Le gouverneur de Fogan, qui leur était dévoué, fit saisir les missionnaires Dominicains et Franciscains, et les dirigea sur Macao, où ils furent embarqués pour Manille. Ils n'y arrivèrent qu'en 1640. Ils dénoncèrent à leurs supérieurs les prévarications des Jésuites, et formulèrent leurs accusations dans un Mémoire que le P. Morales porta Rome. Ils reprochaient particulièrement aux Jésuites de ne point obliger les Chinois à l'accomplissement des commandements de l'Église; de ne point administrer l'extrême-onction aux femmes, sous prétexte de ménager la délicatesse des Chinois; de permettre les usures les plus monstrueuses, sous prétexte qu'elles étaient autorisées par les lois du pays; de permettre les sacrifices idolâtriques; de ne point prêcher le mystère de la Rédemption, et de cacher soigneusement l'image de Jésus crucifié.

Le P. Roboredo, procureur des Jésuites, répondit, dans un Mémoire, aux accusations des Franciscains et des Dominicains. Il ne nia point les faits en eux-mêmes, seulement, il essaya de prouver que les cérémonies permises par les Jésuites n'étaient pas un culte idolâtrique, mais des usages analogues à ceux qui se pratiquaient, même en Europe, en mémoire des morts. Les Franciscains et des Jésuites; ils les accusèrent formellement de trahir la religion pour s'insinuer dans les bonnes grâces des Chinois, et de profiter de leur influence pour faire persécuter et chasser les missionnaires des autres Ordres. Les Jésuites, pour soutenir leurs opinions à Rome, y envoyèrent Alvarez Semeido, qui y arriva en 1642, un an avant le Père Moralès. La Congrégation de la Propagande fut chargée par Urbain VIII de juger la discussion. Le Père Moralès lui soumit dix-sept questions, sur lesquelles il demandait sa décision.

Telle fut l'origine de cette grande querelle sur les rites chinois, dans laquelle les Jésuites subirent des condamnations multipliées : ce qui ne les empêcha pas de soutenir leurs erreurs avec une opiniâtreté que ne montrèrent jamais les sectaires les plus rebelles à l'Église.

Le 12 septembre 1645, la Congrégation de la Propagande rendit son jugement. Elle condamna les ménagements des Jésuites, n'autorisa que les cérémonies civiles, et prescrivit ainsi une manière plus chrétienne d'annoncer l'Évangile. Son décret arriva à la Chine en 1649. L'année suivante, le Père Jean Garcias, dominicain, attestait, dans une lettre écrite à son Provincial, que les Jésuites ne tenaient aucun compte des règlements de la Propagande. On voit, dans la relation de ce pieux missionnaire, que les Jésuites Aleni et Martin Martinus, connus en Chine,

comme mandarins, sous les noms de Laï et Vi, avaient organisé une persécution contre les Dominicains pour les faire chasser de l'empire, et qu'Aleni avait abusé d'une de ses lettres au point de l'envoyer à Rome, afin de persuader qu'un Dominicain pensait comme les Jésuites, en ayant soin de donner à cette lettre une interprétation qu'elle ne devait pas avoir.

Voici un passage de la relation du Père Garcias relative au Père Martin Martinus :

«Je viens maintenant à l'autre Jésuite, qui est Allemand, et se nomme Martin Martinus. Je n'avais pas voulu croire ce que j'avais ouï dire tant de fois, que ces Pères avaient dessein de nous persécuter et de nous chasser de la Chine; et j'ajoutais encore moins de foi à ces bruits,

depuis qu'on leur eut signifié la bulle du Pape, par laquelle il excommunie tous ceux qui nous chasseront ou qui nous empêcheront de faire nos fonctions, au contraire, je prenais leur parti, et je ne pouvais croire ce que me disaient les religieux de Saint-François, que les Jésuites avaient lié avec des cordes le P. Antoine de Sainte-Marie, et l'avaient chassé par force de Nankin, et qu'ils avaient pris à Pékin le P. Gaspar de Alenda, et François de la Mère de Dieu, ce

qui fut suivi de la persécution dans laquelle ils abattirent notre Eglise, chassèrent les religieux de Saint-François et les nôtres, après les avoir fouettés. Mais j'en ai bien vu d'autres; car autrefois ils ne nous persécutaient que par le moyen des chrétiens ou des mandarins chrétiens, comme était celui qui entraîna ces religieux hors de Pékin. Mais présentement la crainte de Dieu, ni la menace des excommunications de Sa Sainteté, n'ont pu les empêcher de commettre une action aussi sacrilège qu'est celle de nous accuser devant le tribunal des infidèles. C'est ce qu'a fait le P. Martinus devant le vice-roi Heu Chuncoa. Ce P. Martinus était à la cour, lorsque le roi envoya Heu pour vice-roi, et pour défendre une ville contre les Tartares; et comme ce Père est habile dans l'art militaire, Heu le pria d'aller avec lui, et lui promit qu'il l'aiderait à établir des églises aux lieux où il aurait du pouvoir. Il le présenta au roi, qui le fit mandarin du premier ordre. Le vice-roi, en allant à son gouvernement, où il menait le P. Martinus, passa par Moyan, lieu de sa naissance; nous y demeurions trois religieux de Saint-Dominique, qui allâmes recevoir ce Père avec toute la charité possible. Il venait avec une grande pompe toute séculière, comme étant mandarin du premier ordre, qui est un rang élevé au-dessus même des vice-rois. Il était richement vêtu avec un dragon en broderie sur la poitrine, accompagné de ses gardes, lanciers, arquebusiers, étendards et autres marques de sa dignité. Quand nos chrétiens, qui sont instruits de la vérité, qui savent que la vertu seule nous conduit au ciel, et que tout le reste n'est que vanité, virent l'équipage de ce Père, ils en furent surpris; et particulièrement ceux qui travaillent à devenir plus parfaits s'étonnèrent de voir un disciple de Jésus Christ, qui devrait enseigner aux autres l'obéissance, la pauvreté, l'humilité, être un modèle de toute sorte de vanités. Quelques-uns doutaient que ce fût un religieux; et d'autres demandaient si on pouvait se sauver par cette voie. Dieu permit que nous nous trouvassions là pour prendre son parti, et nous dîmes à ces chrétiens que ce Père faisait tout cela à bonne intention. Mais qu'eussent-ils dit, s'ils eussent su qu'il voulait nous chasser de la Chine par le moyen du vice-roi ? Je crois que quelques-uns de plus zélés l'eussent lapidé. Personne ne voulut se confesser à lui pendant quinze jours ou davantage qu'il fut à Moyan; et ils eussent voulu au contraire qu'il s'en fût déjà allé, tant ils étaient las de toutes les cérémonies qu'il leur fallait faire.»

Selon le même missionnaire, le Père Adam Schall, Jésuite, grand-mandarin et astronome du roi, avait publié en Chine un almanach dans lequel il favorisait l'idolâtrie. «Voici, dit-il, le titre de ce livre : *Nouvelles règles d'un Calendrier, ou Almanach, conformément à l'astrologie de l'Europe, par le maistre Jean Adam, astrologue du roy.* Il a couru toute la Chine, et il n'y a ni mandarin ni homme de lettres qui n'en veuille avoir un, et qui ne s'en serve pour se régler dans ses actions, parce que c'est une chose nouvelle et estimée, pour être dressée sur les règles de la bonne astrologie. Le fruit qu'il a produit a été que tous ces infidèles ont cru que la loi de Dieu n'est point contraire à l'idolâtrie et à la superstition; mais que, au contraire, elle la souffre et la permet, puisque ceux qui la prêchent composent des livres où ils marquent les jours heureux ou malheureux, ceux qui sont propres pour offrir des sacrifices, etc. Qu'est-ce que cela, sinon donner un soufflet à Jésus Christ et à l'Évangile ? C'est ce qui toucha si fort mon saint compagnon, qu'il s'écria en voyant ce livre :

– Ah ! quelle méchanceté !

Les Jésuites répondront à cela qu'ils n'ont point de part à ce qu'il y a de superstitieux et d'idolâtre dans ce livre, qu'ils n'ont composé que ce qui n'est pas contraire à la foi dans l'astrologie, comme de marquer à quelle heure le soleil se lève un tel mois, quel jour il pleura, etc; que les Chinois y ont mis tout le reste, et que s'ils l'ont joint ensemble, c'est qu'ils l'avaient déjà tout composé dans leurs anciens almanachs.

Mais cela ne paraît point dans le titre du livre, et il y a, à la fin, qu'il a été composé par le maistre Jean Adam.

On comprend qu'à l'aide des moyens par eux employés les Jésuites aient pu bâtir un plus grand nombre d'églises que les autres missionnaires et former de plus nombreuses chrétientés. Vers le milieu du 17^e siècle, ils possédaient cent cinquante et une églises et trente-huit résidences. Les Dominicains possédaient, à la même époque, vingt églises et onze résidences; les Franciscains, trois églises et une résidence. Il est étonnant que les missionnaires de Saint-Dominique et de Saint-François aient pu obtenir un pareil succès en si peu de temps et en présence des Jésuites, qui faisaient des chrétiens plus facilement qu'eux, grâce aux moyens indiqués ci-dessus, et qui s'unissaient aux infidèles pour les persécuter.

En 1668, d'après le témoignage du Père Ferdinand Navarette, qui était sur les lieux, les Dominicains avaient environ dix mille chrétiens. «Je puis assurer, ajoute le même missionnaire, que notre Seigneur donna, en peu d'années aux Pères Antoine de Sainte-Marie et Bonaventure Ibagnez, de l'Ordre de Saint-François, environ quatre mille chrétiens dans la ville

métropolitaine de Xan-Tung, sans secours de mandarins, sans présents, sans se faire porter en chaise, etc., et sans permettre les cérémonies que les Chinois pratiquent à l'égard de leurs morts. Ces deux Pères furent réduits à une si grande nécessité, que

leur meilleure nourriture était les herbes qu'ils cueillaient dans le fossé de la ville.»

Les chrétiens formés par les Dominicains et les Franciscains renonçaient à toutes les superstitions que les Jésuites autorisaient, et qu'ils regardaient comme le seul moyen d'obtenir des conversions. Le succès des autres missionnaires prouve que les Jésuites se trompaient dans leur théorie d'évangélisation.

Ont-ils véritablement autorisé un culte idolâtrique, comme le leur ont reproché les Dominicains et les Franciscains ? C'est une question importante, qui mérite un examen particulier.

Nous avons dit que cette accusation avait été portée à Rome dès l'origine de la mission, et que la première décision que rendit la Propagande, en 1645, fut contraire aux Jésuites; ceux-ci ne se tinrent pas pour battus : ils députèrent à Rome le Père Martinus, qui fit du culte chinois une exposition telle, qu'il était évident que les cérémonies en étaient purement civiles et n'avaient aucun caractère religieux. Si l'on s'en rapportait à l'explication du Père Martinus, il faudrait en conclure que les Chinois n'avaient aucun culte proprement dit, et, par conséquent, aucune religion, puisque ce culte ne consistait que dans les cérémonies qu'il disait être purement civiles. La Congrégation de l'Inquisition fut saisie de la supplique de Martinus, et rendit un jugement en sa faveur le 29 mars 1656. C'est là le seul décret favorable qu'aient obtenu les Jésuites dans toute cette discussion. Il est certain que l'Inquisition n'avait autorisé la conduite des Jésuites qu'en supposant les renseignements du P. Martinus exacts, l'étaient-ils ? C'était une question toute différente, sur laquelle elle n'avait ni voulu ni pu prononcer. Les missionnaires Jésuites firent grand bruit de leur décret de 1656, et répandirent de toutes parts que celui de 1645 était annulé. La guerre entre eux et les missionnaires des autres Ordres n'en fut donc que plus vive en présence des deux décisions contradictoires.

Les Dominicains envoyèrent à Rome le Père Polanco, pour se plaindre des discours et de la conduite des Jésuites. On fit droit à ses réclamations, sans pourtant infirmer le décret de 1656. On décida qu'il était maintenu, aussi bien que celui de 1645, et que l'un et l'autre devaient être observés selon leur forme et teneur, et relativement aux demandes et aux circonstances exposées dans les suppliques qui avaient donné lieu à ces deux décrets. Une telle décision ne pouvait mettre un terme aux discussions ni aux scandales. Elle fut rendue le 13 novembre 1669. Il restait toujours à décider si les Jésuites avaient raison dans leur opinion sur le culte chinois, ou s'ils autorisaient des pratiques vraiment idolâtriques. La cour de Rome pensait ne pas avoir assez d'éléments d'appréciation en présence des renseignements contradictoires qu'elle recevait.

Les Jésuites surent profiter de ces discussions. Ils s'en servirent pour flatter l'empereur de la Chine et les mandarins, qui virent en eux des hommes dévoués à leur nation et à sa gloire, et appliqués à leur donner, auprès des peuples de l'Europe, une haute réputation de savoir et de sagesse. Les autres missionnaires étaient, au contraire, regardés comme des ennemis de la gloire de la Chine, à ce titre ils étaient persécutés, expulsés, et même titrés aux plus cruels tourments. Les Jésuites, au lieu de chercher à empêcher ces persécutions, abusaient plutôt de leur influence pour les exciter et les rendre plus violentes.

Les Dominicains envoyèrent à Rome un nouveau député pour éclairer la Congrégation, et lui faire comprendre la nécessité de s'expliquer avec clarté sur ce qui faisait le fond de la discussion. Ce député fut le Père Ferdinand Navarette, un des plus savants missionnaires de l'Orient et auteur d'une relation curieuse sur la Chine. Il fut depuis archevêque de Saint-Domingue. Navarette arriva à Rome en 1673, et soumit à la Congrégation divers points de foi et de morale, au nombre de plus de cent, et tous relatifs aux questions en litige entre les Jésuites et les autres missionnaires. La Congrégation donna, en 1674, une réponse qui condamnait les pratiques des Jésuites.

Cette nouvelle décision ne fit qu'augmenter les discussions. Depuis 1669 jusqu'à 1674, les Dominicains et les Jésuites avaient eu des conférences. On avait cherché à s'entendre, et l'on s'était donné réciproquement des déclarations; mais il y avait une trop profonde divergence dans les appréciations, pour que l'uniformité pût s'établir aussi facilement. Les Jésuites ne voulaient céder sur aucun point. Les Dominicains consentaient à regarder comme innocents certains rites purement civils et connus comme tels, mais ne pouvaient admettre toutes les idées des Jésuites. Plus les discussions devenaient vives, plus les Jésuites faisaient de progrès en Chine. A dater de 1680, leur nombre devint beaucoup plus considérable

qu'avant cette époque L'empereur Kang-Hi se déclara ouvertement leur protecteur. Ils n'étaient pas, à ses yeux, les apôtres de la vérité, mais des mathématiciens, des astronomes et des géographes distingués, des philosophes partisans d'une doctrine d'autant plus supportable, qu'elle se montrait plus tolérante pour le culte national. Parmi les Jésuites qui brillaient à la cour de Pékin, on distinguait les Pères Bouvet, Gerbillon et Parennin, qui rendirent aux sciences des services réels.

Plus les succès des Jésuites étaient grands, plus leur influence était, selon les autres missionnaires, nuisible au progrès des lumières évangéliques. A côté des Jésuites, des Dominicains, des Franciscains et des Augustins, on voyait depuis quelque temps en Chine les membres de la nouvelle Congrégation française des Missions-Étrangères. Ils étaient plutôt favorables qu'hostiles aux Jésuites. La cour de Rome jeta les yeux sur eux pour avoir, touchant les rites chinois, des renseignements exacts et désintéressés. Elle choisit, en conséquence, parmi eux, trois vicaires apostoliques : François de la Pallu, évêque d'Héliopolis; Lambert de la Motte, évêque de Bérîte; et Edme de Colondi, évêque de Métellopolis. L'évêque d'Héliopolis aborda en Chine, en 1684, avec Maigrot et quelques autres membres de sa Congrégation.

Les missionnaires de France, en arrivant en Chine, durent prendre un parti sur les rites chinois. Malgré leur prédilection pour les Jésuites, la vérité leur fit un devoir de se ranger du côté des Dominicains, des Franciscains et des Augustins. Après neuf ans d'études et d'observation, Maigrot, devenu évêque de Conon, publia un mandement contre un grand nombre de cérémonies idolâtriques autorisées par les Jésuites. Ce mandement est daté du 13 mars 1693. Il n'hésita pas à déclarer que l'exposé fait à l'inquisition par le Père Martinus n'était pas conforme à la vérité. Les vicaires apostoliques et les missionnaires de tous les Ordres adhérèrent à ce mandement. Les Jésuites seuls prétendirent qu'il n'était qu'une preuve de l'ignorance de l'évêque de Conon. Non content de cette insulte, ils ameutèrent leurs demi-chrétiens, au point que l'on attenta à la vie de l'évêque, qui fut obligé de se cacher. Le Père Gozani fut le principal instigateur de ces attentats. Le mandement de l'évêque de Conon fut envoyé à Rome en 1696. L'année suivante, Charmot, agent de cet évêque auprès de la cour de Rome, présenta à la Congrégation du Saint-Office un mémoire à l'appui du mandement. Les Jésuites demandèrent à être reçus opposants. Ils avaient publié, en 1687, pour leur défense, un ouvrage sous ce titre hypocrite *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes*. Le Père Tellier, qui fut confesseur de Louis XIV, était auteur de ce livre, où l'injure, la calomnie et l'imposture s'étaient dans toute leur hideuse nudité. Malgré l'immense crédit des Jésuites, ce pamphlet ne put éviter les censures de Rome. Tellier y avait entrepris de combattre les pièces accablantes contenues dans les deux premiers volumes de la *Morale pratique des Jésuites*, par le docteur Arnauld. Ce terrible adversaire pulvérisa le livre de Tellier dans le troisième volume de la *Morale pratique*. Par cet ouvrage, Arnauld avait surtout contribué à attirer l'attention publique sur les missions des Jésuites. Il opinion leur était peu favorable lorsque le procès touchant les rites chinois fut porté devant les tribunaux romains, avec le mandement de l'évêque de Conon. Une lettre écrite au pape, le 20 avril 1700, par les supérieurs des Missions-Étrangères, vint confirmer toutes les opinions que la *Morale pratique* avait répandues dans le monde. Ces supérieurs étaient Tiberge et Brisacier. Ce dernier avait eu le tort d'approuver, en qualité de docteur de Sorbonne, le mauvais livre du Père Tellier. Mieux instruit de la vérité, il révoqua publiquement son approbation, le 20 avril 1700, et fit imprimer cette rétractation à la suite de la *Lettre au pape*.

Tandis qu'à Rome on examinait cette question, les Jésuites ne négligeaient rien pour défendre leurs erreurs. Le Père Lecomte publiait les *Mémoires de la Chine* et sa *Lettre au duc du Maine*, fils naturel de Louis XIV; le père Bouvet, le *Portrait de l'empire*; le Père Dez, *l'Histoire du culte chinois*; le Père Le Gobien, *l'Histoire de l'édit de l'empereur de la Chine*. La pensée principale qui ressort de toutes ces publications, c'est que l'unique moyen d'obtenir des succès auprès des Chinois était de tolérer leurs usages; que ces usages n'avaient rien d'idolâtrique; qu'en les combattant, on attirait sur les chrétiens des persécutions.

Tiberge et Brisacier avaient fait précéder leur *Lettre au pape* d'un mémoire daté de 1699, pour la Congrégation de l'Inquisition et intitulé *État de la question*.

Non contents de leurs écrits, les Jésuites abusaient de tentes les déclarations ou lettres qui leur avaient été adressées dans un but de conciliation, et qu'ils détournaient de leur véritable signification en exagérant la portée qu'elles pouvaient avoir. Ils abusèrent en particulier de plusieurs lettres de Louis de Cicé, nommé à l'évêché de Sabula et vicaire apostolique de Siam et du Japon. Cicé crut de son honneur de protester contre cet abus dans une lettre qui fut imprimée et qui est adressée aux Jésuites eux-mêmes. En se défendant, il y réfuta la réponse que les Jésuites avaient opposée à la Lettre au pape des supérieurs des

Missions-Étrangères. La lettre de Louis de Cicé est trop intéressante et fait trop bien connaître les Jésuites pour que nous ne la transcrivions pas en entier. Elle est du 15 août 1700.

«Mes Révérends Pères,

A quoi m'engagez-vous, et à quelle triste nécessité réduisez-vous un vicaire apostolique qui vous a donné jusqu'ici tant de témoignages d'une sincère charité ? Dans la situation où vous m'avez mis, en produisant mes propres lettres contre moi, je ne sais presque quel parti prendre. Si je parle, vous vous tiendrez offensés, et l'éclat augmentera. Si je me tais, vous triompherez, et la religion en souffrira. Je m'abandonne à la divine Providence, dont j'ai si souvent éprouvé en ma vie la main secourable, et je m'attache la règle qu'en de semblables occasions es saints mêmes ont suivie. *Il vaut mieux que quelque trouble et quelque scandale arrive, que la vérité soit abandonnée.*

Quelque motif que vous veuillez donner à ma conduite passée, je veux bien avouer que j'ai été le dernier de tous à me déclarer ouvertement contre les sentiments que vos Pères tiennent dans la Chine; et j'avoue encore que j'aurais ardemment souhaité, si la chose eût été possible, de ne le faire jamais. Soit grâce, soit naturel, je me sens ennemi des contestations. J'aime votre Compagnie, et je suis persuadé que sans l'union et sans la paix, on n'avancera jamais l'ouvrage de la conversion des infidèles.

Que n'ai-je point fait pour l'obtenir cette paix et cette union ! Quelles honnêtetés, quelles amitiés, et, s'il m'est permis de le dire, quels bons offices vos Pères n'ont-ils pas reçus de moi dans la Chine et dans tous les lieux où j'ai été ? Je trouverais encore aisément plusieurs lettres qu'ils m'ont écrites aux Indes pour m'en remercier. Et depuis que je suis arrivé en France, quels conseils n'ai-je pas pris la liberté de vous donner, principalement au Père Lecomte, avant que sa lettre devînt aussi publique qu'elle l'est devenue dans la suite, lui représentant tout ce qui allait arriver, les erreurs que cette lettre contenait, et le mal infini qu'elle pouvait faire ! Il me souvient surtout d'une conférence fort longue que j'eus avec ce Père au mois de juillet de l'année passée, Dieu a permis que je n'aie pas été cru, et que mes avertissements les mieux écoutés et les mieux reçus aient été les plus mal suivis.

Ma lettre même, dont vous rapportez des fragments pour me convaincre de variation, qu'est-elle autre chose qu'un de ces témoignages d'amitié dont je viens de parler, qui marquent trop sensiblement le désir que j'avais d'être toujours d'accord avec vous, et de ne pas voir passer en Europe le bruit des disputes et des divisions qui m'avaient fait gémir dans la Chine ? Qu'ai-je voulu signifier par les expressions que vous prenez à contre-sens, sinon que je n'avais pas cru devoir tenir la même conduite que mes confrères sur la publication du mandement où sont condamnées les cérémonies superstitieuses de la Chine; qu'ils avaient eu leurs raisons pour ne pas attendre plus longtemps à faire cette publication, et pour se déclarer comme les Dominicains le désiraient; et que j'avais eu les miennes pour différer comme le souhaitaient les Jésuites : qu'après la décision du Saint-Siège, toutes les raisons de part et d'autre cesseraient, et que chacun se conformerait pour le fond et pour la forme à ce qui aurait été réglé. Voilà ma pensée.

S'il se trouve que mes lettres disent quelque chose de plus, je conviendrai que je me suis mal expliqué, que c'est ma faute de n'avoir pas mieux choisi ou mieux arrangé les termes; que j'ai écrit ces lettres trop à la hâte, que j'y aurais regardé de plus près, ou plutôt que je ne les aurais jamais écrites, si j'avais prévu qu'elles dussent un jour être imprimées, et faire retentir mon nom dans le monde, chose bien contraire à mon inclination et à mon goût, n'ayant cherché dès mes premières années qu'à m'exiler de mon pays, et qu'à me cacher chez les barbares et chez les infidèles, où j'ai passé près de trente ans dans la vue d'en instruire au moins quelques-uns d'entre eux, et de leur faire connaître Jésus Christ.

J'avais pourtant mis dans la lettre que vous citez : *Nos messieurs ont tenu en cela une conduite bien différente de la mienne.* Il me semble, si je n'ai pas tout à fait oublié la langue française, que conduite ne veut pas dire sentiment, comme il vous plaît de l'expliquer : *M. l'abbé de Cicé, dites-vous, reconnaît qu'il approuve et suit la pratique et le sentiment des Jésuites touchant les cérémonies chinoises.* Pourquoi donner ainsi des explications qui vont jusqu'à faire dire aux gens ce qu'ils n'ont pas dit et ce qu'ils n'ont pas pensé ? Cependant vous ajoutez encore : *Or, M. de Cicé témoigne dans sa lettre qu'il croit que les cérémonies qui regardent les morts ne sont point défendues, puisqu'il déclare qu'il les a lui-même permises à la Chine.* Il ne se trouve pas un mot de tout cela dans les extraits que vous avez donnés de ma lettre. Peut-être m'en gardez-vous quelque autre où vous aurez cru voir ce que vous avez écrit; car dans ce que vous citez de celle-ci, il n'y a pas la moindre apparence de ce que vous dites.

Vous ajoutez: *Il écrit sans qu'on l'en ait prié, sans qu'on l'y ait contraint, sans qu'aucun intérêt l'y ait porté.* En un sens vous avez raison. Un missionnaire des Indes serait bien malheureux s'il avait encore devant les yeux ou les intérêts d'une fortune temporelle, ou le vain respect des créatures.

Vous feriez pourtant, mes Pères, soupçonner l'un ou l'autre dans mon procédé, quand vous donnez à entendre que je vous ai écrit de gaieté de coeur des choses si contraires à la vérité, et vous oubliez vous-mêmes généreusement toutes les avances que vous avez bien voulu faire à mon égard depuis mon retour en France, jusque-là, que les plus considérables de vos Pères eurent la bonté de m'écrire lorsque je fus arrivé au port, et de m'inviter de la manière du monde la plus honnête à avoir un entretien avec eux, avant que de parler à personne. En m'abstenant de rendre vos lettres publiques, je vous ménage assurément beaucoup plus que vous ne m'avez ménagé.

Mais quelque usage qu'il vous plaise de faire de celles que je vous ai écrites en ami, dans un esprit de confiance, et bien éloigné de penser que vous dussiez jamais les employer contre moi, vous pouvez les communiquer au public ou par fragments, ou dans leur entier : vous pouvez même, si vous le jugez à propos, y donner tous les sens et tous les tours qu'elles n'ont pas, et que je ne m'attendais pas qu'on pût leur donner : mais heureusement, ou peut-être malheureusement, je n'en sais rien, je suis encore vivant, je parle, je puis expliquer mes sentiments; et je vous déclare net, sans ambiguïté, sans restriction, et avec la dernière simplicité, que sur les cérémonies de Confucius et des morts que le mandement condamne, j'ai été du sentiment de nos messieurs, et non point du vôtre.

Le prince des apôtres veut qu'on soit prêt à rendre raison de sa foi à tout homme qui la demande, et je vais rendre compte de tout mon coeur, à vous mes Pères, au public et à l'Église, de ce que je pense sur les cérémonies de la Chine que vous protégez.

J'atteste que, dans la Chine, Confucius est regardé comme une espèce de divinité et comme une idole.

Il faut excepter, comme a fait M. Charlot, du nombre des idolâtres plus grossiers, les gens de lettres, qui sont distingués en deux classes : les uns, qui reconnaissent dans Confucius un pouvoir de secourir ceux qui l'honorent, sans pourtant le mettre au nombre des idoles de la Chine, parce qu'ils le croient au-dessus des idoles mêmes; et les autres qui, ne croyant pas dans la spéculation, par le principe d'athéisme où ils sont, qu'il ait aucun pouvoir de faire ni bien ni mal, ne laissent pourtant pas dans la pratique de lui offrir des sacrifices, comme s'ils en attendaient quelque chose. J'ai vu de mes yeux à la Chine Confucius représenté comme vous le trouverez dans la figure qui est au commencement¹⁰ :

¹⁰ Dans cette figure que l'on trouve au commencement de la lettre de l'évêque de Sabula, Confucius est représenté, avec le titre de Dieu, entre deux idoles auxquelles il donne la main.



J'atteste que chez les Chinois on donne à Confucius le nom de saint et de très saint, et que lui et les ancêtres morts sont regardés comme pouvant aider ceux qui les honorent.

J'atteste qu'à la Chine on offre à Confucius et aux ancêtres morts de vrais sacrifices, qu'on leur bâtit de vrais temples, qu'on leur dresse de vrais autels, que sur ces autels il y a des cartouches où ces paroles sont écrites :

«Le siège ou le trône de l'esprit ou de l'âme du très saint et très excellent Confucius. – Le siège de l'esprit ou de l'âme de N.» Et qu'un jour un mandarin de mes amis m'envoya à moi-même une partie des chairs qui avaient été immolées, que je rejetai avec mépris.

J'atteste que je n'ai jamais voulu mettre dans aucune des églises dont j'ai eu la conduite, l'inscription : *Adorez le ciel*, ni même dans une église qui appartenait aux Jésuites, et dont j'avais soin en leur absence, quoique le Père de Fontenay, qui vient d'arriver en France et qui peut en rendre témoignage, m'en eût prié dans une lettre que je pourrais bien encore trouver.

De savoir maintenant si vos Pères permettent ou ne permettent pas à leurs chrétiens dans la Chine d'assister aux cérémonies solennelles de Confucius, c'est sur quoi

je ne puis rien attester, ne m'étant pas venu dans l'esprit de faire sur cela par moi-même une information sur les lieux, qui, dans les circonstances où je me trouvais, ne m'était pas nécessaire. Il est bien sûr, et j'en ai été témoin particulièrement dans la province de Houquang, que les chrétiens que vos Pères ont baptisés, et dont ils sont les pasteurs, assistent à ces sacrifices : mais s'ils le font par leur propre mouvement ou du consentement de leurs confesseurs, il n'est pas aisé de le distinguer, à moins que de prendre des manières de s'en instruire que je n'ai pas prises.

Quelques-uns de vos Pères m'ont dit à la Chine, comme je vous l'ai marqué dans une lettre, qu'ils ne permettaient point d'assister à ces sacrifices. J'ai lu dans un écrit de votre Père Brancati : *Nous ne l'avons*

jamais permis, quoique nous ne l'ayons pas défendu si n étroitement. Ce qui reviendrait assez à la probabilité.

Les autres missionnaires de la Chine, au contraire, m'ont protesté bien certainement que vos Pères le permettaient. Ainsi quand vous me demandâtes l'année dernière, sur cela et sur quelques autres points, un certificat en votre faveur, quelque désir que j'eusse d'ailleurs de vous obliger, je ne crus pas qu'il me fût permis de vous le donner. Voilà dans la droiture de mon cœur ce que j'en sais.

Si j'avais prévu qu'en Europe, où je revenais pour des vues bien différentes de ces sortes de démêlés, je dusse répondre, comme on dit, sur faits et articles, j'aurais pris d'autres précautions : mais permettez-moi de vous dire, mes Pères, que vous ne persuaderez jamais à personne que vous ne tolérez pas ces cérémonies, tandis que vous remuerez le ciel et la terre pour empêcher qu'on ne les condamne, et plutôt à Dieu que vous eussiez sur cela suivi mes conseils !

Au reste, quand vous auriez fait voir malgré moi que j'ai été, ou que je suis encore dans vos sentiments, votre parti n'en serait pas beaucoup plus fort : je me rends justice. Durant tout le temps que j'ai demeuré à la Chine, je me suis contenté d'apprendre la langue autant qu'il le fallait pour catéchiser, pour baptiser, pour confesser, pour traiter des affaires qui regardaient le bien de la religion, et je me suis borné à m'acquitter le mieux qu'il m'était possible de ces fonctions. M. Maigrot, pour remplir les ordres du Saint-Siège, et pour exécuter ce que M. l'évêque d'Héliopolis lui avait si fort recommandé en mourant, s'est fait une occupation capitale de se rendre très habile dans la science des caractères chinois, où je puis dire qu'il a fait un très grand progrès; je le regarde comme mon maître, dans la connaissance particulière que j'ai de sa lumière et de sa vertu; je me croirais peu raisonnable si j'avais de la peine à me conformer à son sentiment.

Une chose me fait encore beaucoup d'impression, c'est ce qu'ont écrit vos propres Pères avant que les contestations fussent émues. Quand je vois qu'un Père Lougobardi, Supérieur de

vos missions dans la Chine, qui a passé près de cinquante-huit ans à y travailler, compose un livre exprès, que j'ai traduit depuis peu de l'espagnol en français pour montrer que les anciens Chinois, non plus que les modernes, n'ont jamais connu le Dieu que nous adorons; qu'il faut absolument rejeter les termes chinois dont vous vous servez aujourd'hui pour le signifier, et qu'il le fait voir par des démonstrations si fortes, qu'à peine ceux de vos Pères qui arrivaient de nouveau dans la Chine pouvaient les lire sans en avoir la conscience troublée; et quand je vois en même temps qu'un autre supérieur¹¹ qui lui succède et qui prend des sentiments opposés s'indigne des effets que ce livre produit sur les esprits, assemble vos missionnaires, et en leur présence jette le livre au feu, en leur disant que c'est pour faire cesser tous leurs scrupules j'avoue qu'il ne fait pas cesser les miens, et qu'au contraire il m'en fait naître de plus forts ou plutôt qu'il me persuade que la raison ni la justice ne sont pas de son côté.

Quand je vois comment vous défendez votre cause à la Chine et en Europe; qu'on n'aperçoit rien de simple, de rond, de net dans votre procédé; que vous relevez des bagatelles et passez par-dessus ce qui est essentiel; que le double sens même est mis en usage; que pour montrer que vous n'avez pas placé sur l'autel l'inscription : *Adorez le ciel*, vous répondez que vous l'avez mise au-dessus de l'image du Sauveur, sans dire que cette image du Sauveur était elle-même directement sur l'autel, qui est une équivoque indigne; que vous dissimulez tout ce qu'on vous a dit ou répondu qui vous embarrasse; que vous reproduisez comme nouvelles des choses usées et réfutées cent et cent fois, vous confiant en la négligence de ceux qui lisent peu et n'approfondissent rien; que vous passez à côté des véritables difficultés; qu'après qu'on a donné la longue liste de vos écrits, vous ne laissez pas de dire que vous en avez fait très peu; que pour multiplier ceux de vos adversaires, vous partagez en trois un seul paquet de M. Maigrot :

Son mandement,
Sa déclaration,
Sa lettre au pape;

Trois choses qui n'en étaient qu'une; que pour montrer que nos messieurs n'ont pas gardé vingt ans le silence, vous répondez que dès là même qu'ils le disent, ils parlent, et qu'en parlant ils cessent de le garder; que pour prouver qu'ils ont fourni des Mémoires aux hérétiques, vous dites que la lettre où ils se plaignent de cette calomnie est elle-même un mémoire qu'ils fournissent, et que le défi qu'ils avaient fait qu'on le prouvât est accepté, qui sont des raisonnements pitoyables; que quoique l'art d'inventer ait si mal réussi au Père Lecomte, vous vous en servez encore, en disant hardiment que *Tien*, sans autre explication, signifie dans la Chine, le *Seigneur du ciel*, voulant peut-être aussi par là nous ramener aux questions de mots et sortir du pays de connaissance, c'est-à-dire de la saine et pure théologie où l'on vous a rappelés malgré vous; que vous ne craignez pas de redire que le décret d'Alexandre VII est décisif et contradictoire, quoique le jugement de Clément IX prouve le contraire, quoique le préambule que vous vous plaignez qu'on a omis ne prouvât rien, et quoique le livré de votre Père Le Tellier ait été défendu pour avoir osé avancer ce que vous répétez aujourd'hui; quand je vois enfin que dans une affaire qui est toute de Dieu vous agissez comme dans un mauvais procès où la subtilité, les détours et la faveur peuvent l'emporter, je ne sais plus que penser, et je ne puis que me renfermer dans le gémissement et dans les larmes.

Vous traitez d'invectives et de satires toutes les vérités qu'on est obligé de vous dire; et vous ne voulez pas voir que dans la lettre que l'on a écrite au pape, non pas sur les cérémonies chinoises, comme vous dites, mais sur les idolâtrie, et sur les superstitions chinoises, il n'y a pas un terme vif qui ne renferme une raison qu'il était important de ne pas perdre; en sorte que pour y trouver quelque chose qui ressemblât à une injure, vous avez eu besoin d'interpréter mal un endroit où nous prions Dieu de nous préserver d'une vaine et sotte gloire, vous avez mieux aimé prendre cet endroit-là pour vous que de suivre le sens naturel de nos paroles.

Que reste-t-il dans notre lettre au pape qui puisse autoriser votre surprise de ce que nous avons eu l'assurance de l'adresser à Sa Sainteté ? Il est vrai pourtant que c'est une grande liberté à d'aussi petites gens que nous de s'élever jusque-là, mais ce sont des enfants qui s'adressent à leur père, à un père qui le trouve bon, à un père qui, dans l'élévation où la

¹¹ Le père Huartado.

divine Providence l'a mis, prend tous les jours la qualité de serviteur des serviteurs de Dieu, à un père qui est plus humble que beaucoup de ceux qui sont au-dessous de lui.

Vous nous accusez d'ingratitude, de ce que, pour reconnaissance des biens que vous prétendez nous avoir faits, nous ne donnons pas aveuglément dans toutes les opinions qu'il vous plairait d'introduire. Ne mettons point les services de part et d'autre dans une balance, peut-être n'y trouveriez-vous pas votre compte. Si nous nous sommes entraînés, nous n'avons fait que ce que des chrétiens devaient faire, et il serait honteux de se le reprocher. Ce qu'il y a de certain, c'est que vous avez moins contribué à tout ce qui nous regarde que vous ne contribuez tous les jours à l'avancement de plusieurs personnes dont vous croyez faire la fortune. Sur ce pied-là vous auriez droit de soutenir que ces gens-là, quelque distinction qu'ils aient dans le monde, sont des ingrats, parce qu'ils ne font pas toujours tout ce que vous voudriez, et qu'ils ne sont pas éternellement vos écoliers. La vérité, la religion, ni la conscience ne sont pas une monnaie dont on paye ses dettes.

Après avoir nié, contre l'évidence du fait dont les témoins sont encore vivants à Rome, que les questions de la Chine, rapportées dans notre lettre au pape, aient été dressées par l'ordre du Saint-Siège et par les officiers même de la sainte Congrégation, vous dites que le mandement des vicaires apostoliques n'est que de M. Maigrot, quoiqu'il l'ait fait de concert avec ses confrères, qui l'ont adopté et publié dans les provinces qu'ils conduisaient. Vous ajoutez que ces messieurs n'étaient point évêques, et vous dissimulez qu'ils étaient vicaires apostoliques, c'est-à-dire qu'en cette qualité ils avaient toute l'autorité et toute la juridiction des évêques, et, ce qui est encore plus à remarquer, qu'ils étaient vos supérieurs légitimes; que M. l'abbé de Lionne est nommé évêque de Rosalie il y a douze ou treize ans, quoique son humilité et la crainte d'avoir trop à démêler avec vous l'ait empêché de se faire sacrer; que longtemps avant que nous écrivissions notre lettre au pape, M. Maigrot était évêque, et cinq ou six autres de ses confrères en plusieurs provinces de la Chine, et en plusieurs royaumes circonvoisins l'étaient comme lui. Vous assurez enfin avec plus de confiance que n'en aurait la vérité même, que M. Maigrot était révoqué quand il publia son mandement, quoique jamais cette révocation n'ait été, que vous ne la puissiez montrer, et que votre Père Monteyro, qui eut la témérité de la publier dans votre église de Fokien, ait avoué depuis, quand on l'a pressé de rendre compte de sa conduite, qu'il avait eu très grand tort.

Vous nous reprochez de n'être qu'une poignée de gens. Nous le savons bien, et nous ne sommes pas assez aveugles pour nous comparer avec vous. S'il avait été question de donner une bataille, nous nous serions assis, comme il est dit dans l'Évangile, et nous aurions compte nos troupes; mais nous ne regardons pas ceci comme un combat, ou si c'en est un, c'est le combat du Seigneur, où il lui est facile de sauver et de vaincre avec peu de monde comme avec beaucoup.

Je ne puis vous exprimer ce que je souffre d'être obligé d'en venir avec vous à ces fâcheux éclaircissements. Que je sais bon gré à nos messieurs d'avoir déclaré dans leur lettre qu'après vous avoir dit une fois la vérité, ils prenaient le parti de ne plus vous répondre ! Ils vous l'ont dite, en effet, avec une droiture de cœur et une fermeté d'esprit qui marque tout à fait le caractère de gens dont le royaume n'est pas de ce monde. Je souhaiterais que vous m'eussiez laissé dans la liberté de les imiter.

Mais quand je vois encore que vous portez l'accusation du jansénisme au delà des mers, où assurément le jansénisme n'alla jamais, et que vous imputez cette nouveauté à des missionnaires qui ne pensent à rien moins, et qui en sont aussi éloignés que le ciel l'est de la terre, mon étonnement et mon affliction augmentent. Des jansénistes dans la Chine ! Eh, mon Dieu ! nous avons bien affaire en ces pays-là du jansénisme, du quiétisme et de toutes les autres erreurs qui sont répandues dans l'Europe ! Ces pauvres peuples que nous allons retirer de l'idolâtrie ont bien besoin de savoir les faiblesses et les misères de ces pays-ci ! Ils ont assez de leurs propres erreurs sans que nous leur en portions d'autres. Il suffit que présentement nous leur apprenions à croire en Dieu, et en Jésus-Christ son fils unique. Les hérésies et les illusions ne naîtront que trop tôt chez eux. L'esprit et le cœur humain ne sont que trop féconds en de tels monstres.

L'agent des vicaires apostoliques à la cour romaine, homme simple et sans défiance, a cru bonnement qu'il fallait réfuter cette accusation, au lieu qu'il devait la mépriser. Il n'a pas vu que c'était un piège qu'on lui tendait pour l'engager, s'il était possible, à parler du jansénisme. Il a donné dans le piège, et en voulant se prévaloir à Rome du décret du Souverain Pontife nouvellement publié, comme nous pourrions nous prévaloir à Paris de l'ordonnance de M. le cardinal de Noailles pour montrer que vous avez grand tort d'accuser ainsi de jansénisme qu'il vous plaît, il est descendu dans un détail qu'il aurait bien fait d'éviter.

Rien ne serait plus facile que de faire voir qu'il a parlé conformément à la règle établie par le Saint-Siège; mais il en aurait dit encore moins, que nous l'abandonnerions de tout notre cœur, et que nous sommes sûrs qu'il s'abandonnerait, pour ainsi dire, lui-même. A Dieu ne plaise que nous vous donnions prise sur nous par cet endroit-là, et que nous prenions le change ! Nous avons déjà signé, et nous signerons encore avec joie, quand il vous plaira, le formulaire dans toute son étendue. Nous serions bien fâchés de vous donner la peine de nous dire ce que nous prêchons aux autres. S'il est échappé quelque chose à M. Charmot qui soit contraire au sentiment de l'Église, nous le désavouons hautement, et nous promettons bien qu'il ne nous désavouera pas; il est accoutumé comme nous, grâce à Dieu, à marcher droit.

Si je ne craignais pas de sortir des bornes de la modestie, je vous dirais, mes Pères, qu'il serait à souhaiter que vous suivissiez sur cela notre exemple : mais je ne puis vous dissimuler que j'ai le cœur pénétré d'amertume et de douleur quand je vois la difficulté qu'il y a à tirer de vous un aveu humble et sincère.

Vous êtes convaincus présentement que le Père Le Comte, et les autres Pères de votre Compagnie, qui ont écrit avec lui sur les cérémonies de la Chine, ont donné dans un système qu'on ne peut entendre sans indignation: qu'une véritable religion durant deux mille ans dans la Chine avec la foi, la sainteté et les miracles, et que de vrais adorateurs, qui ne connaissent point Jésus Christ, sont des dogmes pleins d'impiété. Que ne vous déclarez-vous là-dessus ? Que ne dites-vous sans façon, que ces Pères se sont trompés, que la Société n'est point dans ces sentiments, qu'elle anathématise cette doctrine ? Toute l'Église serait édifiée de ce langage. Ce sont les conseils de vos plus intimes amis, des théologiens et des évêques les plus attachés à votre Compagnie. Au lieu de cela, vous usez de mille détours; vous prétendez que vos Pères n'ont rapporté ces erreurs que d'une manière historique contre les démonstrations formelles, par où l'on peut vous convaincre que ce n'est pas parler de bonne foi.

Quand on raisonne sur un plan de doctrine, quand on tire des conséquences, quand on l'approuve et qu'on le soutient par des preuves recherchées et réunies; quand on dit, après avoir rapporté comme vrai un faux miracle : Exemple qui prouve manifestement que non seulement l'esprit de la Religion s'était conservé parmi ces peuples, mais qu'on y suivait encore les maximes de la plus pure Charité, qui en fait la perfection et le caractère ... Quoi qu'il en soit, dans cette sage distribution de grâces que la Providence divine a faite parmi les nations de la terre, la Chine n'a pas sujet de se plaindre, puisqu'il n'y en a aucune qui en ait été plus constamment favorisée : On ne parle point en historien, mais en mauvais théologien. Ces additions, ces réflexions, ces conclusions ne se trouvent point dans l'histoire.

Supposé qu'elles s'y trouvassent, ne fallait-il rien dire pour avertir qu'on ne les approuvait pas, mais qu'au contraire on les détestait, et on les regardait comme des fables, et comme des rêveries contraires à la véritable religion ?

Si vous aviez trouvé dans l'histoire de la Chine que saint François Xavier n'a pas été de la Compagnie de Jésus, et que jamais aucun Jésuite parmi les Chinois n'a montré la Croix, ni parlé du mystère de la Passion et de la mort du Fils de Dieu, n'auriez-vous pas mis quelque petite note à la marge ou au bas de la page pour faire remarquer l'extravagance de l'historien ? ou plutôt ne vous seriez-vous pas élevés de toutes vos forces contre de pareilles faussetés ? Quoi, mes Pères ! si on détruisait votre Compagnie, vous crieriez : On détruit la Religion, et vous ne dites pas un mot !

Vous ajoutez dans vos évasions : Qu'il est probable que les premiers Chinois reçurent des enfants de Noé la connaissance du vrai Dieu : ils devaient donc en recevoir aussi la connaissance de la création du monde, dont pourtant on ne trouve aucun vestige dans tous les livres et dans toutes les traditions de la Chine; et qu'ensuite cette connaissance se changea en une connaissance de Dieu, partie purement naturelle, partie peut-être politique. Autre nouvelle théologie, une connaissance de Dieu politique ! Nous n'en avons point vu jusqu'ici de cette espèce ni de ce nom-là que dans des auteurs que je n'oserais nommer; je ne sais pas où vous l'avez été prendre. Eh ! mes chers Pères, ne vaudrait-il pas mieux dire tout d'un coup que tout cela ne vaut rien, et trancher le mot : on s'est trompé ? Prétendez-vous soutenir qu'il ne soit pas possible que jamais aucun Jésuite se trompe, ou qu'après s'être trompé il s'humilie ?

Que n'allons-nous ensemble demander de concert à Rome un prompt jugement ? On vous l'a dit : n'êtes-vous pas aussi intéressés que nous à ne pas faire des idolâtres au lieu de chrétiens ? Pourquoi reculez-vous toujours ? Pourquoi fait-on en votre faveur des oppositions de toutes parts ? Pourquoi mène-t-on pour vous des notaires en Sorbonne pour fermer, s'il était possible, la bouche aux docteurs de cette savante faculté, et pour leur imposer silence ?

Faites mieux, mes Pères, joignez-vous à moi pour supplier instamment le Saint-Siège de recevoir ma démission. Je remettrai de tout mon cœur entre les mains de notre Saint-Père

les brefs qu'il lui a plu de m'envoyer pour l'évêché de Sabula et pour le vicariat apostolique de Siam et du Japon. C'est la plus grande grâce que vous me puissiez obtenir, et à cette marque plus qu'à aucune autre je vous reconnaitrai pour mes vrais amis. Je suis dans un âge où j'aurais besoin d'un peu de repos et d'un peu de tranquillité pour me préparer à la mort. Peut-être que nos messieurs, qui sont répandus dans l'Orient, se sentiront portés à m'imiter. Je n'en connais aucun qui ne soit prêt à se mettre au dernier rang et à devenir le serviteur des autres. Je sais ce qu'ils soutirent de ce que vous n'êtes pas contents; je sais qu'ils ont demandé plus d'une fois d'être déchargés du fardeau. Ils n'ont point osé jusqu'ici quitter le poste où la divine Providence les avait mis, de peur que Dieu ne leur en demandât compte, et qu'ils ne se rendissent coupables de lâcheté ou de désobéissance envers le Saint-Siège. Mais croyez-moi, mes Pères, pour peu que vous leur donniez ouverture à pouvoir faire cette démarche en sûreté de conscience, vous leur verrez bientôt prendre l'occasion avec joie. Je vous donne ma parole qu'ils vous céderont la place, et qu'ils reviendront, ou plutôt qu'ils iront chercher d'autres terres, où Jésus Christ n'ait pas été annoncé.

Alors, mes Pères, sous ne trouverez plus en nous d'obstacles vos desseins. Vous aurez toute l'autorité spirituelle et temporelle entre les mains; vous habiterez seul au milieu de la Chine; vous y ferez tout ce qu'il vous plaira. Je ne suis pas même en peine pour la Religion : Dieu en prendra soin. Il a promis de ne pas abandonner son Église. Peut être que quand il n'y aura plus que vous, il vous ouvrira les yeux, et vous donnera tous les sentiments qu'il faut avoir.

Ou si vous me refusez la grâce que je vous demande, je vous délivrerai bientôt de la présence importune d'un témoin qui ne peut vous être que désagréable. Je partirai dans peu de mois pour retourner dans les Indes; j'irai le mieux qu'il me sera possible achever ma course. J'espère qu'elle ne sera pas longue, et que je ne porterai pas bien loin les restes d'une vie déjà par elle-même trop avancée et trop affaiblie, mais qui achève encore de s'affaiblir et de s'avancer par le poids de tristesse et de douleur que ces dissensions y ajoutent. Je ne conserverai pas cependant les jours qui me restent, pour user des termes de saint Paul, plus précieusement que moi-même. Je tâcherai de trouver la paix dans la patience, et d'être content pourvu que je consomme le ministère de la parole et de la prédication de l'Évangile, que malgré mon indignité j'ai reçu du Seigneur Jésus pour aller rendre témoignage à sa grâce et à la vertu toute-puissante de sa croix.

J'espère qu'il me préservera, comme il a fait jusqu'à présent, non seulement de participer, mais de consentir le moins du monde aux sacrifices et aux cérémonies impies et superstitieuses des Gentils, et qu'il ne permettra pas que j'imprime cette tache, ni que j'attire cette exécution sur les dernières années de ma vie.

S'il rend la paix à son Eglise, je le bénirai s'il diffère de la lui rendre, qu'il permette que votre résistance l'emporte sur nos prières et sur nos larmes : j'adorerai ses desseins, et je le bénirai encore. Je travaillerai selon la mesure de la facilité qu'il lui plaira de me donner; et en quelque lieu que je puisse être, rien ne me séparera jamais de la charité de Jésus Christ, ni de l'affection sincère avec laquelle je veux être toute ma vie,

Mes Révérends Pères,
Votre très humble et très obéissant serviteur, Louis de Cicé.»
évêque nommé de Sabula.

Les Jésuites opposèrent à cette lettre une *Remontrance charitable*, dans laquelle ils s'efforcèrent de donner de l'importance à l'accusation de jansénisme qu'ils avaient jetée à leurs adversaires. Ce moyen leur réussissait si bien en France, qu'ils tenaient à l'employer contre leurs adversaires de la Chine. Il est vraiment étrange de voir les Jésuites, si scrupuleusement soumis aux décisions de Rome qui frappaient en France leurs adversaires, y résister sur des questions qui avaient bien une autre importance. Leur accusation de jansénisme ne réussit pas contre les Missions-Étrangères. A la fin de leur *Remontrance charitable*, les Jésuites attaquèrent la censure que la Sorbonne fit, en 1700, des livres du Père Lecomte sur les rites chinois.

Le grand Bossuet, évêque de Meaux, contribua surtout à faire prononcer cette censure. Tiberge et Brisacier, avant de faire imprimer leur *Lettre au pape*, avaient consulté ce savant évêque. Le 17 mai, ils s'étaient rendus chez lui à Versailles, où se trouvèrent en même temps Noailles, archevêque de Paris, et Le Tellier, archevêque de Reims : «Ils communiquèrent à ces prélats leur écrit, dit l'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet,¹² pour savoir s'ils devaient aussi en

¹² *Mémoires et Journal* de l'abbé Le Dieu sur la vie et les ouvrages de Bossuet, t. II.

faire part au roi pour lui en faire agréer l'impression ou l'imprimer secrètement sans lui en parler; l'avis des prélats fut qu'il le fallait imprimer sans en parler au roi, qui pourrait arrêter l'écrit ou ordonner qu'on le communiquât au Père de La Chaise,¹³ ce qui ferait perdre cette affaire et la cause de l'Église. Par l'événement, on a très bien fait : l'écrit se répand dans le public et y est très bien reçu; chacun y est convaincu et des idolâtries de la Chine et de la friponnerie des Jésuites, tant en ce pays qu'en France.»

Le Père de La Chaise eût certainement empêché l'impression du livre, car il mit tout en oeuvre pour entraver les assemblées de la Sorbonne, qui commencèrent le 1^e août 1700, pour l'examen des écrits des Pères Lecomte et Le Gobien. Il parla à Louis XIV de ces assemblées comme de réunions tumultueuses qui pouvaient exciter de nouveaux troubles sur les questions de foi. Le roi en parla à Noailles, qui avait alors toute sa confiance. Celui-ci lui dit la vérité, et la Sorbonne fut autorisée à continuer ses séances. Les Jésuites, ne pouvant les empêcher, employèrent alors tous les moyens pour se créer la majorité parmi les docteurs. Pirot, qui avait beaucoup d'influence dans la Faculté, voyait Bossuet confidentiellement et recevait ses avis. Les intrigues des Jésuites échouèrent; la censure, adoptée le 18 octobre, fut confirmée le lendemain sans opposition. Le 21, on remit à Bossuet une copie de cette censure, *à laquelle il a fort applaudi*, dit son secrétaire. Nous lisons encore dans le Journal de ce véridique écrivain : «On apprend que la censure de Sorbonne contre le Père Lecomte désole tout à fait les Jésuites, qui ont fait mine d'abord d'en tenir peu de cas dans leur acte d'opposition à l'exécution de cette censure, signifié, au nom du Père Le Gobien se faisant fort du Père Lecomte, au doyen de la Faculté, et qui depuis court imprimé. Cette sorte d'opposition a fait croire à M. de Meaux (Bossuet) qu'il était à propos, pour l'honneur de la Faculté, qu'on publiât un écrit en justification de la censure.» Le docteur Lefèvre entra dans l'idée de Bossuet. On remit les mémoires et opinions des docteurs à Ellies du Pin, qui s'entendit avec deux docteurs Dominicains, les Pères Chaussemer et Noël Alexandre, et publia, en faveur de la censure de la Sorbonne, un livre qui fut très estimé de Bossuet.

Dans ces circonstances, Clément XI fut élu pape. Les Jésuites, qui avaient de l'influence sur lui, en profitèrent pour arrêter le jugement sur les cérémonies chinoises. Bientôt on apprit que le pape était résolu d'envoyer en Chine un nouveau Visiteur chargé de prendre des renseignements au nom du Saint-Siège. Bossuet n'approuva pas cette résolution du pape : «Sa conduite est une illusion, dit-il : prendre une telle résolution, c'est ne pas vouloir finir l'affaire et la renvoyer aux calendes grecques; ajourner le jugement, c'est donner gain de cause aux Jésuites, qui ne demandaient pas autre chose, c'est leur ouvrir une porte pour faire de nouvelles cabales. Il leur sera aisé, par eux et par leurs amis, de gagner un seul homme. Les Vicaires apostoliques et les évêques créés par le Saint-Siège pour la Chine sont les juges compétents dans cette affaire.

En effet, le Saint-Siège avait créé, en 1698, des évêques pour les divers cantons de la Chine, et avait partagé ce vaste empire entre les Jésuites, les Dominicains, les Franciscains, les Augustins et la société des Missions-Étrangères. Ces diverses Congrégations étaient représentées par des évêques et par des hommes, initiés aussi bien que les Jésuites aux coutumes et aux sciences de la Chine. Tous s'étaient prononcé contre le sentiment des Jésuites. Comment Clément XI pouvait-il espérer de meilleurs renseignements d'un Visiteur qui ne pouvait à lui seul connaître en peu de temps l'état des choses aussi bien que ceux qui habitaient l'Orient depuis un grand nombre d'années ? Les Jésuites avaient eu l'idée de faire intervenir l'empereur même de la Chine en faveur de leurs opinions; ils lui avaient dicté une lettre pour le pape; ils prirent soin de l'accompagner d'un certificat pour en attester l'authenticité. Ces pièces furent imprimées vers la fin de l'année 1701.

Le pape jeta les yeux sur Maillard de Tournon, pour l'envoyer en Chine en qualité de Visiteur. Il lui donna successivement les titres de patriarche d'Antioche, de légat *a latere* et de cardinal, afin de lui faciliter sa mission. Tournon ne partit de Rome qu'en 1703. Le jugement sur le fond de la question continua pendant son voyage et la Congrégation examina tous les ouvrages composés par les Jésuites Lecomte, Brencati, Faure et autres, pour leur défense. On laissa aux Pères François Noël et Gaspard Castner, toute latitude pour défendre leur Compagnie devant la Congrégation. Ils en usèrent *à satiété*, selon l'expression du pape lui-même. Le Père de La Chaise eut l'idée de faire intervenir les évêques de France. Sa position de confesseur du roi lui avait donné un pouvoir absolu sur la feuille des bénéfices, de sorte qu'un grand nombre d'évêques étaient considérés à juste titre comme liés à la Compagnie. La Chaise leur écrivit, afin de leur exposer à sa manière la question des rites chinois, et de leur

¹³ C'était le Jésuite, son confesseur.

demander leur avis motivé. Il eut soin de n'adresser sa lettre qu'à ceux qu'il prévoyait devoir donner un avis favorable. Les évêques les plus éclairés, comme Bossuet de Meaux, Noailles de Paris, Le Tellier de Reims, Le Camus de Grenoble, et plusieurs autres, ne furent point consultés. Clément XI, en recevant la lettre du Père de La Chaise et les avis des évêques jésuites, dit qu'il ne voyait pas sur la liste les noms de ceux en qui il aurait eu le plus de confiance, et que, s'il avait voulu consulter les évêques de France, il l'eût fait lui-même directement.

Les supérieurs des Missions-Étrangères répondirent à la lettre du Père de La Chaise par un écrit public.

Le 20 novembre 1704, la Propagande prononça enfin son jugement. Elle confirma les décisions précédentes, en particulier celles de 1645 sous Innocent X, de 1656 sous Alexandre VII, de 1669 sous Clément IX, de 1674 sous Clément X, et condamna les rites chinois après avoir entendu une longue discussion contradictoire.

Au mois de juillet de la même année, le Visiteur apostolique avait donné, à Pondichéry, un mandement contre les rites malabares, que les Jésuites regardaient comme innocents, aussi bien que ceux de la Chine. Tournon était arrivé aux Indes, le 6 novembre 1703. Il y avait trouvé les missionnaires divisés d'opinions. Les Jésuites, à l'exemple de leur Père Robert de Nobilis, avaient imaginé de se faire passer pour des brahmanes, comme à la Chine, ils se transformaient en mandarins et en bonzes. Nous avons rapporté qu'ils cachaient leur titre d'Européens et de prêtres chrétiens, et qu'ils se décoraient de celui de *saniassis*, imitant les austérités apparentes des brahmanes les plus vénérés, et pratiquant une foule de cérémonies idolâtriques qu'ils voulaient faire passer pour simplement civiles. Les Franciscains et les autres missionnaires établis sur la côte de Coromandel condamnaient, comme impie et sacrilège la condescendance des Jésuites. Le légat interrogea les deux partis; après avoir examiné pendant six mois l'objet des contestations, il condamna les Jésuites, en proclamant idolâtriques un grand nombre de cérémonies qu'ils laissaient pratiquer à leurs néophytes et qu'ils pratiquaient eux-mêmes. Les Jésuites refusèrent d'obéir à ce mandement; ils essayèrent de faire approuver à Rome leur rébellion; mais par un décret du 7 janvier 1706, l'Inquisition leur ordonna d'obéir provisoirement au mandement, jusqu'à ce que le Saint-Siège eût rendu une sentence définitive. Les Jésuites n'en furent pas plus soumis. Ils gagnèrent à leur cause quelques évêques portugais, et résistèrent aux injonctions réitérées de Clément XI. Le légat arriva en Chine au mois de juin 1705. Un des Jésuites les plus instruits, le Père Visdelou, lui déclara tout d'abord que ses confrères se trompaient sur le culte chinois, et que les Vicaires Apostoliques avaient pris, en adoptant le mandement de l'évêque de Conon, le parti de la vérité. Pour prix de sa franchise, Visdelou fut accablé de persécutions et fut obligé de quitter la Compagnie; le légat le nomma évêque de Claudiopolis : le pape le chargea de veiller à l'exécution du mandement que Tournon donna, peu de temps après, contre les cérémonies chinoises. Il ne put que constater la désobéissance de ses anciens confrères.

Le légat fut reçu, au mois de janvier 1706, par l'empereur de la Chine, qui se montra flatté d'abord d'entrer en relations avec le Saint-Siège; les Jésuites changèrent ses dispositions dès que Tournon se fut prononcé contre les idolâtries qu'ils favorisaient. Aussitôt après la publication de son mandement (1707), et sans respect pour son titre de légat *a latere*, ils appelèrent de sa décision non seulement à Rome mais à l'empereur de la Chine lui-même, et excommunièrent plusieurs de leurs confrères qui s'étaient soumis. L'empereur, excité par eux, retira la permission qu'il avait donnée de fonder à Pékin un séminaire de la Propagande; il rappela ses ambassadeurs, qui étaient déjà partis pour Rome; publia un édit qui chassait la Chine tous les missionnaires opposés au culte chinois; fit arrêter le légat, et ordonna de le retenir prisonnier à Macao. Le légat était sorti de Pékin après avoir été abreuvé d'amertume et accablé d'outrages par les Jésuites. On savait qu'ils avaient eux-mêmes excité la persécution, et ils osèrent écrire à ce propos une lettre hypocrite au légat qu'ils avaient fait exiler. Celui-ci adressa à leur supérieur la lettre suivante :

«Mon Révérend Père, j'ai reçu, depuis quelques jours, de la part de Votre Révérence, des lettres remplies de témoignages de douleur. Vous y avez joint le décret de l'empereur, donné le 17 décembre 1706, contre M. l'évêque de Conon et quelques autres. C'est une multiplication de couronnes pour ce prélat, que je regarde comme un vainqueur que Dieu a voulu priver de la consolation de voir triompher la vérité dans la Chine, et ceux qu'on exile avec lui ne sont pas tant des compagnons de ses souffrances que des témoins de ce qui se passe à son égard. Cependant vous êtes attristé, dites-vous. Plût à Dieu que votre tristesse fût une tristesse de pénitence ! Je m'en réjouirais, parce qu'elle serait selon Dieu, et qu'elle vous conduirait solidement au salut.

Pour moi, je verse des larmes jour et nuit devant Dieu, non seulement sur le mauvais état des affaires de la religion dans la Chine, mais sur ceux qui sont la cause qu'elles vont si mal, et j'avoue que, si j'ignorais la source de tant de maux, et que je n'en connusse pas les auteurs, je porterais ma douleur avec moins de peine. Votre conduite et votre pratique ont été condamnées par le Saint-Siège. Mais il y a quelque chose encore de bien plus détestable dans la manière dont vous agissez, et dont vous travaillez à couvrir votre honte et comme à l'ensevelir sous les ruines de la mission.

Vous n'avez pas écouté les sages conseils qu'on vous a donnés, et maintenant vous recourez à des moyens qui font horreur. Que dirai-je ? Quel sujet d'affliction ! La cause est finie, et l'erreur ne finit point ! La mission sera détruite avant qu'on en ait réformé les abus.

Au reste, Vos Révérences ne sont point affligées : elles se jouent, quand elles disent que l'empereur est fâché contre elles, lui qui ne fait en tout ceci que ce qu'elles veulent. Certainement Sa Majesté serait justement irritée si elle savait (ce qu'à Dieu ne plaise !) combien vous avez fait de tort à sa gloire. Le vrai zèle de la religion ne se montre pas par des paroles peu sincères, mais par des oeuvres et par des vertus solides.

Comment se fier à des gens qui n'ont agi avec moi qu'en me tendant partout des pièges ? qui, le même jour qu'ils préparent secrètement tant de disgrâces aux ministres de l'Évangile, font semblant de demander grâce pour un catéchiste ? Je conjure celui qui s'est réservé la vengeance de ne vous pas punir comme vous le méritez, et qu'il ne se serve pas envers vous de la même mesure dont vous avez usé envers les autres. On avait prédit il y a longtemps à Rome que, si l'on ne publiait pas la décision en Europe, il s'ensuivrait beaucoup de choses que nous voyons arriver ici tous les jours. L'homme qui est plus lent à croire juge plus sainement ; mais aussi, quand une fois il a formé son jugement, il y est plus ferme.

Vous vous répandez de toutes parts en plaintes amères sur l'inhumanité du fils aîné de l'empereur, par qui passent maintenant toutes vos affaires ; mais vous devriez plutôt mettre la main à votre conscience. Si vous connaissiez le caractère de ce prince, que vous croyez pouvoir appeler un Hérode, pourquoi avez-vous eu recours à lui ? Pourquoi avez-vous cité devant lui vos adversaires dans une cause de religion ? Pourquoi avez-vous excité injustement sa haine contre un légat apostolique, jusqu'à détourner ce prince de recevoir quelques présents que le légat lui voulait faire ? Que Vos Révérences pèsent bien tout ce qui s'est passé, elles ne pourront se plaindre que d'elles-mêmes. Dieu veuille quelles se repentent du fond du coeur !

De Nankin, le 17 janvier 1707.

Très acquis à Vos Révérences,

CHARLES-THOMAS,

Patriarche d'Antioche.

Les évêques de Macao et d'Ascalon, créatures des Jésuites, en appelèrent du mandement du légat. Celui-ci, jusqu'en 1709, resta à Macao dans une obscure prison, en butte à de mauvais traitements, et privé des choses les plus indispensables. Pendant ce temps-là, arriva de Rome en Chine une approbation du mandement, avec l'ordre de s'y soumettre. Les Jésuites persistèrent dans leur rébellion et accablèrent le légat de nouveaux outrages. Le vice-roi de Canton, informé des violences des Jésuites et de l'innocence du prisonnier, lui rendit la liberté au commencement de 1710. Le légat se disposait à repasser en Europe, lorsqu'il fut empoisonné ; déjà il l'avait été à Pékin, et la clameur publique avait désigné les Jésuites comme auteurs de l'attentat. Le succès couronna leur seconde tentative, et le cardinal-légat mourut au mois de juin, à Macao, après avoir donné dans sa prison, et pendant toute sa légation, les marques d'une grande sagesse et d'une patience héroïque.¹⁴ Le 14 octobre 1711, le pape fit un magnifique éloge du légat en présence des cardinaux. Les Jésuites ont rejeté sur les Portugais toutes les persécutions dont le cardinal de Tournon a été victime ; mais leurs assertions ne peuvent rien contre les monuments les plus authentiques. Nous ne citerons que la lettre suivante, du Légat lui-même, écrite, le 31 août 1707, à l'évêque d'Auren, Vicaire Apostolique du Tonkin :

«Au milieu des tempêtes qui agitent cette mission de la Chine, et qui, excitées d'abord sous le prétexte des cérémonies condamnées par le Saint-Siège, ont été artificieusement augmentées par ceux qui étaient les plus puissants à la cour, afin de pouvoir prendre de là

¹⁴ On trouve parmi les Mss. des Archives de Rome (36,2157, Miss. Orient) une lettre dans laquelle le P. Kilian Stumpf, un des Jésuites les plus fanatiques, fait tous les efforts imaginaires pour prouver que les Jésuites n'ont pas empoisonné le cardinal de Tournon.

occasion de chasser à leur gré les autres missionnaires, surtout les prêtres séculiers du séminaire de Paris, et ceux que la sacrée Congrégation a immédiatement envoyés, j'ai passé malgré moi presque quatre mois de l'année dernière à aller par eau de Pékin à Nankin, ayant été retardé par des ordres secrets, nonobstant le danger où j'étais d'achever de perdre entièrement ma santé, qui était déjà fort mauvaise, pendant que les Pères s'empressaient à machiner à la cour un projet digne d'être un jour noté et relevé dans les annales de l'Église, c'est-à-dire le bel envoi de leurs Pères Barros et Beauvolier à Rome, et pendant qu'ils entreprenaient plusieurs autres choses encore pires, tant contre moi que contre les autres missionnaires du Saint-Siège.

Maintenant je suis, depuis le mois de juin de l'année précédente, relégué par l'empereur à Macao pour y attendre le retour de ces deux Pères, et j'y ai éprouvé, de la part de l'évêque et du gouverneur de cette ville, à l'instigation des Jésuites, une barbarie que je n'avais pas trouvée parmi les Gentils; car ces Pères, après avoir secoué entièrement le joug de l'obéissance et de la crainte de Dieu, ont entraîné et le gouverneur et l'évêque à des desseins et à des résolutions détestables, jusqu'à faire emprisonner sans aucun sujet M. Hervé, Missionnaire Apostolique, que je tenais auprès de moi et à qui je donnais ma table, et jusqu'à me faire garder moi-même comme prisonnier par des soldats, en refusant à tous mes domestiques la liberté de sortir de ma maison et d'y entrer, excepté à un seul, qui était chargé d'acheter pour moi les choses nécessaires à la vie.

Le Père François Pinto, Provincial des Jésuites, résistant avec opiniâtreté et avec mépris aux trois monitions que je lui avais faites pour l'obliger à reconnaître ma juridiction, a mérité que je le dénonçasse excommunié avec eux; mais, par une témérité excessive, il se moque des censures, et monte tous les jours à l'autel d'une manière sacrilège.

Dieu veuille que nous n'apprenions pas quelque chose de pis par les nouvelles qui nous viendront de toutes les missions voisines, qui cachent dans leur sein *les racines* des mêmes maux. Votre Seigneurie nous écrit que, dans le royaume où elle est, des hommes perdus ont tenté contre elle d'étranges choses. Ils les ont non seulement tentées ici, mais exécutées plus méchamment contre Vos Altesses et leurs missionnaires, et ils l'ont fait encore avec plus d'effort et plus de jalousie contre moi-même, sachant bien que j'avais découvert plusieurs faits qui leur sont peu honorables, pour ne pas dire qui sont indignes de prédicateurs de l'Évangile; mais ils n'ont jamais pu, ni par leurs caresses, ni par leurs menaces, ni par leurs violences, nous détacher de la vérité.

On peut mettre dans le nombre des choses que j'ai découvertes les fortes accusations qu'ils ont osé faire contre Votre Seigneurie. Je ne vous dissimulerai point que j'ai cru qu'il était de mon devoir de faire sur cela toutes les informations nécessaires; mais, après les avoir faites, j'ai joint mon suffrage à celui de plusieurs autres en faveur de votre innocence. L'accusateur, prévenu par la mort, a évité les châtiments de la justice des hommes.»

Maigrot, évêque de Conon, avait été honoré de la confiance du cardinal de Tournon. Les Jésuites s'en vengèrent en le faisant aussi exiler. Pendant qu'il était encore en Chine, il avait été retenu prisonnier dans une maison de Jésuites, où le légat lui avait adressé une lettre dans laquelle il l'encourageait à souffrir courageusement pour Jésus Christ. L'évêque de Conon, plus heureux que le légat, parvint à s'embarquer. Arrivé en Europe, il publia la lettre qu'il avait reçue. «Elle fait connaître, dit l'abbé Le Dieu, les Jésuites pour des *persécuteurs de tous ceux qui sont véritablement attachés à la religion chrétienne*. M. Maigrot, revenu de la Chine, et actuellement demeurant au séminaire des Missions-Étrangères, à Paris (1708), a donné des copies de cette lettre, qui fait un grand bruit à Paris. L'on apprend en même temps, par les nouvelles publiques, que tous les missionnaires ne voulant pas approuver le culte de Confucius ont été chassés de la Chine par ordre de l'empereur, que le *légat du pape en revient aussi*, et que le pape est bien en peine comment il conservera un reste d'autorité en ce pays-là.»

Voici la lettre du cardinal à l'évêque de Conon :

«Illustissime et révérendissime seigneur,

dans le loisir que me donne le voyage que je fais par eau, je repasse très souvent dans mon esprit tout ce qui est arrivé, contre mon attente, les derniers mois qui ont précédé mon départ de Pékin, et je ne sais si, en écrivant à Votre Seigneurie illustissime, je dois m'affliger ou me réjouir avec elle; car il est juste de verser des larmes sur un évêque qui est prisonnier pour la religion, non pas tant à cause de la perte qu'il souffre de sa liberté, qu'à cause de la persécution qu'on fait à l'Église, et ces larmes doivent être d'autant plus amères, qu'il est plus surprenant et plus extraordinaire de voir que ce soient des religieux qui soient tout ensemble et ses accusateurs et ses geôliers.

Mais consolez-vous, Monsieur : où le saint Esprit se trouve, là se trouve la liberté, et nous lisons avec joie que ceux-là sont bienheureux qui souffrent persécution pour la vérité et pour la justice.

Les oreilles pieuses n'entendront dire qu'avec horreur que les pasteurs de l'Église aient été provoqués par ceux-là mêmes qui doivent naturellement les aider, et traduits par eux aux tribunaux idolâtres, comme si des Gentils avaient pu être juges dans une cause où il s'agissait des mystères de la religion chrétienne. Avant que d'en venir là, ces mêmes hommes avaient pris soin d'exciter la haine dans le cœur des païens, et de les animer par là à tendre des pièges à des évêques, et à les accabler de mauvais traitements, au mépris de la dignité épiscopale et de la sainteté de la religion. Peut-on ainsi allier l'iniquité avec la justice, et les ténèbres avec la lumière ?

Cependant l'Église, sans faire attention à la qualité des auteurs des persécutions, ne chante-t-elle pas avec allégresse que les apôtres sortaient du milieu de l'assemblée pleins de joie d'avoir été jugés dignes de souffrir l'humiliation pour le nom de Jésus Christ ? Comment donc pourrions-nous parler avec douleur de ce que l'Église nous représente comme un sujet de consolation ?

Certainement celui-là souffre pour le nom de Jésus, qu'on couvre d'opprobres parce qu'il défend la gloire et la pureté de l'Évangile, et parce que, sans s'effrayer en aucune sorte des peines ni des injures, il combat généreusement pour venger le culte du vrai Dieu, et pour l'affranchir tout ensemble et de la turpitude des superstitions et des paroles du mensonge.

Le bref du pape que je vous ai apporté depuis peu, Monsieur, loue votre zèle par cet endroit-là; mais il semble que ce bref ait été moins fait pour vous louer que pour vous armer et pour vous prémunir. Que pourront jamais feindre et imaginer les hommes, qui soit capable de vous ravir cette gloire?

Oui, vous êtes en droit de vous réjouir, et vous pouvez dire comme David : «Ils se sont servis, pour me perdre, de leur langue maligne et trompeuse; ils ont voulu me prendre dans les filets de leurs discours envenimés, et, lorsque je parlais pour ma défense, ils m'attaquaient sans que je leur en donnasse l'occasion.»

Vous êtes attaqué véritablement sans en avoir donné occasion, puisque vous n'avez fait aucune faute, et qu'on vous traite comme coupable, au lieu que vous êtes vraiment digne de louanges pour la profession de foi que vous avez faite; mais ceux qui s'élèvent contre vous seront confondus, et vous verrez ces sages pris eux-mêmes dans leur folie, pendant que le juste tressaillira de joie, car il est écrit : «Je perdrai la sagesse des sages, et je réprouverai la prudence des prudents.»

Or, s'il y a quelque prudence qui soit damnable, c'est assurément celle de certaines gens qui, par la violence et par la fraude, tâchent de couvrir leurs passions et le dérèglement de leur conduite, et de donner le mal pour le bien, et le faux pour le vrai. Les choses qui les feraient rougir de honte, s'ils en paraissaient les auteurs, ils se glorifient de les avoir faites artificieusement par d'autres.

En vérité, rien n'est plus inouï que le dessein qui est tombé dans l'esprit de ces faux sages, de solliciter un Visiteur apostolique à donner des témoignages de leur probité et de leur bonne conduite, non pas par le mérite de leurs œuvres, mais par la force des menaces et des vexations, et de vouloir arracher de lui, par la crainte et par l'autorité d'un empereur, des lettres calomnieuses pour noircir, auprès du souverain pontife, la réputation d'un évêque très irréprochable, précisément parce qu'il est opposé à leur pratique et à leurs opinions qui ont été condamnées. Leur extravagance ne sera-t-elle pas encore ici confondue?

Tel est aussi le voyage qu'ils vous ont fait faire en Tartarie pour vous attirer malgré vous à un nouveau combat, où le captif est demeuré vainqueur, où l'on a porté des coups non pas à votre corps, mais à votre âme, d'une manière d'autant plus glorieuse pour vous, qu'elle a été plus rude et plus vive, où enfin vous avez eu pour agresseurs vos propres frères, et où vous m'avez eu moi-même pour compagnon des injures que vous avez souffertes, au lieu que vous aviez droit d'espérer que j'en serais le vengeur.

Je me glorifierai toujours dans le Seigneur d'avoir eu quelque part à vos souffrances; car c'est là la vraie fraternité de l'Évangile, et, s'il faut me glorifier encore en quelque autre chose, je me glorifierai dans ma propre faiblesse en me réjouissant de ce que nous sommes faibles, tandis que nos adversaires sont puissants. Dieu veuille que, comme j'ai partagé vos opprobres, je partage aussi votre récompense, par la vertu de celui qui s'est offert lui-même pour nos péchés comme une hostie sans tâche dans l'abondance de sa miséricorde, et qui, conformément à sa promesse, doit un jour nous récompenser sans mesure.

Nous nous consolons donc dans cette sainte attente; mais j'avoue que cette consolation est mêlée pour moi d'une tristesse bien sensible, quand je pense aux grandes difficultés qui viennent de s'augmenter dans cette mission, par rapport à la prédication de l'Évangile et à l'exécution des ordres du Saint-Siège, par les choses qu'on y a faites mal à propos et qu'on y fait faire à l'empereur; car, quoique ma conscience ne me reproche rien sur ce sujet, mon esprit cependant ne peut demeurer en repos.

J'ai soutenu, si je ne me trompe, avec assez d'intrépidité, autant néanmoins que ma fragilité et l'état des choses me l'ont pu permettre, ce qui regarde la religion, la cause de Dieu, dont la vôtre est inséparable, et l'autorité du Siège apostolique. J'ai méprisé ce qui ne touchait que ma personne. Quant au gouvernement dont j'étais chargé, tout le monde sait combien j'ai souffert dans l'exécution de mon ministère.

Mais par quelle force de raisons, par quelle crainte de châtiments et par quel poids d'autorité pouvait-on arrêter la fureur de gens qui agissaient en désespérés ?

J'ai inutilement tout mis en œuvre. Je ne me repens point néanmoins de m'être abstenu de porter contre eux des censures, quand je n'en aurais tiré d'autre avantage que de donner de la confusion à celui d'entre eux qui, pour des fautes bien plus légères que celles dont il est coupable, osa, il y a quelque temps, excommunier nommément ses propres frères religieux de sa Compagnie, jusqu'à faire murmurer contre lui toute la cour de Pékin, et jusqu'à s'en attirer la raillerie : aussi l'empereur l'a-t-il justement comparé à un vieux chien qui aboie contre ceux de la maison et qui aiguise ses dents pour mordre les autres.

Ce qui m'a principalement engagé à user de modération, c'est qu'il m'a paru que, pour empêcher que le christianisme, qui était déjà en si grand péril à la Chine, ne tombât dans un état encore plus funeste, il valait mieux agir par les voies de douceur que par les voies de rigueur.

Vous avez vu vous-même par expérience, Monsieur, que toutes nos affaires étaient portées avec une licence effrénée à l'empereur, parce que les prétentions et les entreprises les plus injustes trouvaient un asile sûr auprès d'un si puissant protecteur, qui, comme ses propres mandarins me l'ont déclaré plusieurs fois, voulait absolument défendre par toutes sortes de voies, bonnes ou mauvaises, ceux qui mettaient la religion chrétienne en péril.

C'est ainsi qu'on anéantit par la violence tous les droits de l'autorité, et qu'il n'est pas possible d'exercer la puissance quand ceux qu'on a à gouverner ne gardent plus aucune règle. Avec des personnes de ce caractère, il faut vaincre par la patience. On se met en état, en temporisant, de les corriger d'une manière et plus forte et plus utile, et l'on doit chercher plutôt à les corriger qu'à les punir.

Nous prions le Maître de la moisson d'envoyer d'autres ouvriers dans sa vigne, ou, si on le peut espérer, de ramener ceux-ci à une meilleure conduite. N'élevons point notre voix vers Dieu pour demander que ceux qui sont la cause du trouble soient retranchés; demandons plutôt qu'ils ne fassent plus de mal, non pas en vue de nous attirer de l'approbation, mais afin qu'ils deviennent bons eux-mêmes.

Pour moi, Monsieur, absent de corps et présent d'esprit, je me réjouis mille fois avec vous, et je suis touché en même temps d'une sainte jalousie, de ce que vous souffrez pour une si juste cause, c'est-à-dire pour la gloire de cette Église qui n'a ni tache ni ride, et de ce que, dans la prison, vous êtes encore plus destiné à la couronne qu'au supplice. La nouvelle occasion, ou plutôt l'occasion continuée que vous avez de faire paraître votre courage, est plus digne d'envie que de pitié.

Je souhaiterais de tout mon cœur d'être auprès de vous pour vous aider à porter la peine qui fait le sujet de votre joie, et ne participer pas moins à vos souffrances qu'à la consolation répandue abondamment sur toutes nos tribulations par Jésus Christ, pour qui, malgré mon indignité, je fais la fonction d'ambassadeur.

J'envie le sort du catéchiste Jean, à qui les missionnaires ont tant d'obligation pour les services qu'il leur rend depuis longtemps : c'est à cause de moi et comme en ma place qu'il a été emprisonné avec vous, afin qu'en sa personne j'eusse part à l'injure qui vous est faite, quoique je n'en aie pas à votre mérite. J'apprends avec un extrême plaisir qu'il souffre courageusement, et je ne doute pas que ce ne soit votre exemple qui l'anime, puisqu'il y a peu de néophytes dans cette mission qui soient aussi fermes qu'il serait à désirer; je le salue tendrement en Jésus Christ, et je le recommande à votre charité.

Du reste, prenez courage en notre Seigneur, et cherchez votre force dans sa vertu toute-puissante; car je crains que plusieurs autres tribulations encore plus grandes ne vous attendent, surtout étant, comme vous êtes, privé de tout secours humain au milieu de tant d'amertume; mais vous n'êtes pas un enfant flottant et agité, qui soit capable de se laisser

emporter à tous les vents de doctrine par la malice des hommes et par leur adresse à engager dans l'erreur. Dieu est fidèle; il ne permettra pas que vous soyez tenté au-dessus de vos forces, mais il vous tirera même de la tentation avec avantage : en sorte que vous puissiez dire avec la même liberté que saint Paul, lorsqu'il était dans les liens : «Mes frères, donnez-vous bien de garde de vous attacher à un même joug avec les infidèles; ne consentez pas à leurs mauvaises œuvres; ne donnez aucun sujet de scandale, de peur que notre ministère ne soit méprisé.» Et plût à Dieu que ce que nous disons là, non par jalousie, mais par charité, dans l'intention de corriger ceux qui en ont besoin, fût reçu avec une sainte et religieuse simplicité d'esprit !

Mais *est-il quelqu'un, quoique revêtu d'autorité, qui puisse les avertir de leur péché, sans qu'aussitôt ils le regardent comme leur ennemi, et dès là comme un homme condamnable ?*

Toute notre confiance est donc en Dieu par Jésus Christ, que j'espère qui nous conservera et l'innocence et la vie, de même qu'il nous a déjà délivrés de tant de périls, et nous nous confions qu'il nous en délivrera encore dans la suite. Le soin que vous aurez de prier pour nous y contribuera aussi. Je ne cesserai point, de mon côté, de me souvenir de vous dans mes prières, quelque misérables qu'elles soient par ma faiblesse; cependant je vous embrasse ici dans le saint baiser de la charité fraternelle.»

Les 'Jésuites trouvèrent un moyen infaillible d'empêcher le légat de revenir en Europe. Ils avaient su gagner le seul serviteur chargé de préparer sa nourriture.

Tandis que Tournon expirait en Orient, la discussion continuait en Europe. Voici encore un passage où un témoin oculaire, l'abbé Le Dieu, nous retrace avec simplicité et bonne foi l'opinion de la France sur ce sujet :

«Au commencement de l'année 1710, les Jésuites ont répandu à Paris une réponse à la *Protestation* de Messieurs des Missions-Étrangères, et y ont joint une *Protestation* de leur part, où ils donnent beaucoup de prise sur eux, en éludant l'autorité du décret du pape qui condamne les idolâtries de la Chine, et en rejetant tout à fait le mandement du cardinal de Tournon, qui ordonne à la Chine l'exécution du décret du pape.

Messieurs du séminaire des Missions-Étrangères ont publié de leur part, en été 1710, une réponse à la *Protestation* et aux *Réflexions* des Jésuites, qu'ils mettent en poudre, y joignant une lettre au pape du 10 février 1710, par laquelle ils supplient le Saint-Père d'employer son autorité pour forcer les Jésuites à se soumettre à son décret.

En effet, on apprend de Rome que, dans le consistoire du 1^{er} octobre 1710, le pape a fait publier un décret du 25 septembre, qu'il avait approuvé dans la Congrégation du Saint-Office tenue ce jour-là en sa présence, touchant les cérémonies chinoises. Il contient en substance que le décret du pape du 20 novembre 1704, aussi bien que le mandement ou décret du cardinal de Tournon, rendu à la Chine le 25 janvier 1707, devaient être exécutés et observés, sous peine des censures exprimées par le même mandement, nonobstant appellation quelconque interjetée sous quelque prétexte que ce soit, que Sa Sainteté a rejetée, etc.; défense à toutes sortes de personnes d'écrire désormais, même incidemment, touchant les rites de la Chine, sous peine d'excommunication. Et ce décret a été publié et affiché le même jour avec les formalités ordinaires. On sait que le pape a déclaré au Général des Jésuites qu'il veut absolument qu'ils obéissent et rendent la liberté au cardinal de Tournon.

Ce décret a été imprimé à Paris, et il est recherché avec un grand empressement. Messieurs des Missions-Étrangères laissent aussi courir à Paris, tout imprimé, leur septième mémoire, et encore le neuvième pour la pleine instruction de cette affaire. Il ne paraît rien de nouveau de la part des Jésuites.»

Ils ne gardèrent pas longtemps le silence; cette même année 1710, le Père Jouvençy publia sa continuation de l'*Histoire de la Compagnie*, dans laquelle il exposa à sa manière ce qui était arrivé à l'occasion des rites chinois. C'est une apologie de leurs opinions condamnées. Le pape ne crut pas devoir tolérer plus longtemps leur révolte, et publia, le 19 mars 1715, la constitution *Ex illâ die*, dans laquelle il confirma les condamnations prononcées à Rome contre les rites chinois, ainsi que le mandement du cardinal de Tournon, et déclara faux et vains les subterfuges dont se servaient les Jésuites pour couvrir leur insoumission. Clément XI joignit à sa bulle un *Formulaire* que durent signer tous les missionnaires de la Chine pour adhérer à la bulle.

Les Jésuites aimaient les Formulaires pour les autres; mais, pour eux, ils se croyaient au-dessus des décrets, des brefs, des bulles, des Formulaires, de tout ce qui émanait contre eux de la cour de Rome ou du Saint-Siège : ils refusèrent donc de signer le Formulaire de Clément XI, et firent appel à l'empereur de la Chine de la bulle du pape. On ne croirait pas que

des prêtres liés au pape par un vœu spécial se soient rendus coupables d'un acte aussi ridicule, si les preuves n'étaient pas indubitables. On vit donc un souverain idolâtre supprimer la bulle *Ex illâ die*, défendre d'y avoir égard, et jeter en prison le Père Castorano, grand-vicaire de l'évêque de Pékin, qui avait signifié la bulle aux Jésuites : Pour remédier à ce scandale, le pape envoya en Chine un nouveau Visiteur, Mezza-Barba, auquel il donna les titres de patriarche d'Alexandrie et de légat. Malgré sa douceur et ses concessions, le nouveau légat n'essuya, comme le cardinal de Tournon, que des persécutions et des outrages. Il aborda en Chine le 26 septembre 1720. Il obtint difficilement une audience de l'empereur le 31 décembre, et le 1^{er} mars 1721, il reçut son audience de congé. Il repartit aussitôt pour l'Europe, sans avoir pu réussir dans sa mission. Les Jésuites ne tinrent pas plus de compte d'un mandement qu'il publia que de celui du cardinal de Tournon. Un d'entre eux, le Père Fouquet, cédant aux remords de sa conscience, blâma ses confrères. Le Provincial de la Chine le dirigea aussitôt vers l'Europe; mais, au lieu de se laisser gagner, Fouquet devint un témoin irrécusable des pernicioeux principes et de la mauvaise conduite de ses confrères.



Le 20 décembre 1722, mourut l'empereur Kang-Hi. Ce prince n'avait point persécuté les-chrétiens; seulement, à plusieurs reprises, et surtout en 1717, il avait publié des édits sévères contre les missionnaires qui n'adhéraient pas à l'opinion des Jésuites sur les rites chinois. Son successeur Yong- Tching lança des édits cruels contre les chrétiens. Les Jésuites, leurs amis furent épargnés. Ils prétendent avoir usé de toute leur influence pour empêcher l'exécution de ces édits. On peut les croire, si on le juge à propos; seulement, l'histoire doit remarquer que leur grand motif pour autoriser les rites chinois était que, sans cette tolérance, on attirerait des persécutions contre les chrétiens. Comme on ne cessait de combattre leur opinion, il en est qui ont cru qu'ils n'avaient pas été étrangers aux édits, afin de s'en servir comme d'un argument contre leurs adversaires. Ce qui est indubitable, c'est que la persécution fut surtout exercée dans le Fo-Kien, où les Jésuites n'avaient pas d'amis; que les missionnaires expulsés ou martyrisés étaient tous opposés à la doctrine jésuitique sur le culte chinois; que les Jésuites restèrent à la cour des princes persécuteurs, occupés de mathématiques, d'astronomie ou de géographie.

La persécution n'empêchait pas la discussion qui occasionnait tant de troubles. Le 13 septembre 1723, Innocent XIII, instruit par Mezza-Barba, déclara solennellement les Jésuites coupables d'idolâtrie, de rébellion contre le Saint-Siège et de profanation du nom de Dieu. Cet acte fut l'occasion d'un mémoire qu'adressa au pape le Père Tambourini, Général de la Compagnie. Ce mémoire est sans contredit l'œuvre la plus hypocrite qu'il soit possible d'imaginer. Tambourini affirme que ses subordonnés sont innocents, qu'ils sont soumis aux décisions du Saint-Siège, qu'ils sont calomniés, qu'il leur a prescrit l'obéissance. Cette dernière assertion est vraie; mais alors comment expliquer que tant d'ordres aient été violés, et que les

rebelles aient été soutenus par le Général ? Le mémoire du Père Tambourini a été réfuté par l'auteur des *Anecdotes de la Chine*.¹⁵

Innocent XIII conçut, dit-on, la pensée d'abolir la Compagnie des Jésuites après avoir reçu cette pièce; mais il mourut deux mois après (1724), et son successeur, Benoît XIII, n'hérita pas de ses sentiments. Clément XII, qui fut élu pape en 1730, fut moins favorable aux Jésuites que Benoît XIII. L'évêque de Pékin ayant, en 1733, permis quelques cérémonies que Mezza-Barba avait lui-même autorisées pour arriver à la pacification des troubles, Clément XII annula, en 1735, la lettre pastorale de l'évêque de Pékin. Ce nouvel acte du Saint-Siège ne mit pas encore fin au débat. Benoît XIV essaya d'y mettre un terme par une nouvelle bulle solennelle. Le 11 juillet 1742, il publia la constitution *Ex quo singulari*, dans laquelle il rappelait les principaux actes du Saint-Siège sur la question, les confirmait, et prescrivait un nouveau Formulaire à tous les missionnaires.

Cette décision solennelle fut encore considérée par les Jésuites comme non avenue. Ils laissèrent entre les mains des fidèles les libelles qu'ils avaient publiés particulièrement contre la bulle *Ex illâ die*, et la Propagande écrivit, le 8 octobre 1743, une lettre aux Vicaires Apostoliques pour leur mander de retirer tous ces mauvais livres des mains des fidèles.¹⁶

Du reste, leur opposition à la bulle de Benoît XIV est constatée par les pièces les plus authentiques. Le 12 décembre 1743, l'évêque de Macao écrivait au préfet de la Propagande que les Jésuites s'étaient comme ameutés en recevant la bulle, et qu'ils s'étaient écriés en la recevant :

« C'est la fin, c'est la fin de la mission de la Chine ! ... il est impossible d'observer cette constitution ! » Le même évêque faisait observer que les Jésuites, qui se croyaient seuls possibles à la Chine, étaient les seuls des missionnaires qui n'y devraient pas être, parce qu'ils entravaient les autres prédicateurs de l'Évangile, et qu'ils abusaient de certains privilèges dont ils se prévalaient pour ne reconnaître aucune autorité ecclésiastique. Le 12 décembre 1744, il écrivait dans le même sens.

L'évêque Jésuite de Pékin se crut obligé de publier la Constitution pour la forme, tout en déplorant, dans son mandement, les *effets tristes et lamentables* de cet acte. Ces effets n'étaient déplorables qu'à cause de l'opposition des Jésuites. Les lettres des Vicaires Apostoliques et de la plupart des évêques le constatent; nous en indiquerons seulement une du vénérable Pierre Sanz,¹⁷ qui mourut pour la foi en 1747; mais l'évêque Jésuite ne voyait de salut pour la religion que dans la tolérance de l'idolâtrie. Dès l'année 1740, Benoît XIV lui avait adressé, un bref pour lui reprocher sa désobéissance à la bulle *Ex illâ die*.

Les archives de Rome possèdent une lettre que cet évêque écrivait au pape, en 1744, pour se laver de nouveaux reproches qui lui avaient été faits pour son insoumission à la bulle *Ex quo singulari*. Tout en résistant au pape, il faisait autant de serments qu'on pouvait le désirer, d'obéir aux décrets pontificaux. Ses confrères agissaient à peu près de même, et joignaient ainsi le parjure à la révolte. Toutes les lettres et mémoires adressés par les Vicaires Apostoliques à la Propagande sont autant de témoignages qu'ils persévérèrent dans cette disposition jusqu'à l'extinction de la Compagnie par Clément XIV.

Nous donnerons plusieurs de ces lettres lorsque nous rapporterons ce qui arriva, dans la mission de la Chine, lorsque le bref d'extinction y fut connu.

En Cochinchine, les désordres étaient aussi grands qu'en Chine.¹⁸

¹⁵ Dans cette réfutation, on démontre clairement que l'œuvre du P. Tambourini est ce qu'on peut concevoir de plus faux et de plus mensonger. Tous les faits contenus dans cette réfutation sont exactement conformes aux pièces manuscrites des Archives de Rome.

¹⁶ Archives de Rome, *Ind. Orient.*, ann. 1746 et suiv.

¹⁷ Archives de Rome, *Ind. Orient.*, ann. 1744 et suiv.

¹⁸ Outre les ouvrages indiqués au commencement du chapitre, nous mentionnerons les suivants qui nous ont fourni des renseignements sur les affaires de la Cochinchine : *Mémoire des Missionnaires français*, adressé à l'évêque d'Halicarnasse, Visiteur-Apostolique; *Lettres édifiantes*, par M. Favre, Pro-Vicaire-Apostolique; Nous indiquerons en outre les archives de Rome, *Ind. Orient.*

Nous avons donné *in extenso* une pièce importante, tirée de ces Archives, et que l'on trouvera dans le récit.

Les Jésuites y avaient favorisé, comme ailleurs, le culte idolâtrique, et remplacé l'Évangile par une religion plus cochinchinoise que chrétienne. Les Missionnaires de France étaient entrés en lutte contre eux, et, par leur Procureur, l'abbé de La Court, avaient publié des plaintes énergiques, que l'irrésolution de l'abbé de Buges, Vicaire Apostolique de la contrée, avait rendues inutiles. Marin Labbé, élevé depuis à l'épiscopat, n'avait pu vaincre cette irrésolution. Il partit pour Rome et vit Clément XI, qui le reçut avec la distinction que méritaient son zèle et ses vertus. Il retourna en Cochinchine avec les titres de Vicaire Apostolique et d'évêque de Tillopolis. Les Jésuites, qui ne l'aimaient pas, lui tendirent des embûches à son arrivée, mais il les déjoua. Un an après, oh connut, en Cochinchine, la Bulle *Ex illâ die*, qui condamnait les rites idolâtriques.

Les Jésuites de Cochinchine refusèrent de se soumettre à cette Bulle solennelle; l'évêque de Tillopolis en avertit le pape en ces termes :

«Les Révérends Pères de la Société de Jésus, par la crainte peut-être qu'on ne croie qu'ils se sont trompés, ou qu'ils ont permis beaucoup de différentes superstitions aux chrétiens de la Chine, rejettent cette constitution de Votre Sainteté sous différents prétextes : c'est pourquoi, ne faisant aucune attention à l'excommunication dont Votre Sainteté frappe *ipso facto* tous ceux qui refusent d'y obéir, ils ne craignent pas d'exercer les fonctions du ministère apostolique, comme ils le faisaient avant l'existence de cette Bulle.»

Le Père Jean Sana, alors Supérieur des Jésuites de Cochinchine et médecin du roi, donna une *Lettre pastorale* pour contredire la Bulle *Ex illâ die*; il disait tout haut que cette pièce ne venait pas de Rome mais d'Amsterdam. Le Visiteur Apostolique affirma ce fait dans une lettre écrite à la Propagande en 1740. Un missionnaire, l'abbé Godefroy, ayant attaqué la résistance des Jésuites dans un écrit public, «ses jours ont été précipités par une mort prématurée,» disent les Missionnaires de France dans un *Mémoire* adressé au Visiteur. L'évêque de Tillopolis choisit l'abbé Hutte pour remplacer Godefroy dans la chrétienté de Cham; les Jésuites, qui le craignaient, le firent partir pour l'éternité. L'évêque de Tillopolis y envoya un troisième missionnaire, l'abbé de Flory, qui parvint à éviter les pièges des Jésuites, et desservit l'église des Missionnaires français, où les cérémonies idolâtriques étaient prohibées. Les Jésuites commencèrent aussitôt contre lui un système de persécution de tous les instants. Pour résister aux Missionnaires français, ils firent venir de Manille deux Franciscains qu'ils logèrent chez eux, qu'ils comblèrent de prévenances et d'honneurs, et auxquels ils insinuèrent leur manière de voir. Ils obtinrent de l'abbé de Buges le titre de grand-vicaire pour un de ces Franciscains nommé Jérôme, homme ignorant et fanatique, qui ne savait pas la langue du pays. Ils crurent voir, par ce moyen, se glorifier d'avoir avec eux les Franciscains contre le pape et contre les Missionnaires de France. Ils ne reculèrent devant aucune énormité pour nuire à l'abbé de Flory, et allèrent jusqu'à l'excommunier par l'entremise du Père Jérôme, eux qui étaient frappés d'excommunication majeure, *tatæ sententiæ et ipso facto*, comme il était dit dans la Bulle qui les condamnait. L'abbé de Buges, qui les craignait, eut la coupable faiblesse de reconnaître cette prétendue excommunication. Il alla même plus loin, «et fit, selon le *Mémoire* cité plus haut, une démarche encore plus honteuse à la sollicitation des Jésuites. Ils lui firent entendre qu'il ne pouvait relever de l'excommunication ceux qui s'étaient confessés à M. de Flory, qu'après les avoir fouettés avec des verges; et ce bon vieillard eut la simplicité de fouetter lui-même, non seulement des hommes, mais encore des femmes qu'il avait fait déshabiller jusqu'à la ceinture; ce qui excita des murmures et un scandale qui aurait attiré une nouvelle persécution si les Missionnaires français, ou plutôt le Seigneur lui-même n'y avait mis son bras : M. de Flory conçut tant de chagrin de cette action, et d'autres qu'on n'oserait dire, qu'il tomba dangereusement malade.»

Les Jésuites tenaient dans une véritable frayeur le faible abbé de Buges et Cezati, que Mezza-Barba avait envoyé en Cochinchine en qualité de commissaire. L'un et l'autre, après avoir persécuté l'abbé de Flory, lui rendirent justice. Cezati mourut entre ses bras, et de Buges le nomma son vicaire général, après avoir destitué le Père Jérôme. Cette dignité ne fit qu'accroître la haine des Jésuites contre lui. «Troublés et fumants de colère, dit l'abbé Favre, ils accoururent à la résidence du prélat pour lui demander s'il était possible qu'il eût nommé M. de Flory son grand-vicaire, comme le bruit en courait. M. de Buges leur répondit, *tu dixisti* : oui, je l'ai choisi, et je ne saurais avoir fait un meilleur choix; je suis très surpris que par vos doutes vous sembliez le désapprouver. – Vous en êtes surpris, répondirent les Jésuites; et comment donc, Monseigneur, n'avez-vous pas compris que le choix de ce Français était le plus sanglant affront que vous puissiez jamais faire à la Société de Jésus ? Donner votre autorité à notre ennemi capital ! Vous avez sans doute résolu de nous détruire : il faut nous donner une preuve de votre attachement, il faut le révoquer, et le révoquer sur-le-champ, et lui substituer

le Père Alexandre, dont nous répondons. M. de Buges leur fit une sage réponse : «Je suis scandalisé de vos instances et de vos reproches ! Est-ce donc être l'ennemi de la Société que d'être l'ami et le protecteur des gens de mérite ? Est-ce donc vous détruire que d'établir un grand-vicaire vertueux, savant et intègre ? A Dieu ne plaise que je le révoque, *quod scripsi, scripsi*, je ne veux point de votre Alexandre, que je reconnais pour un ignorant, un violent et un téméraire.» Cette réponse n'arrêta point les Jésuites, ils s'échauffèrent davantage; des paroles ils en vinrent aux menaces, et des menaces à la violence; ils insistèrent pour le Père Alexandre, parce, disaient-ils, qu'il tiendrait la balance entre eux et les Français. M. de Buges répéta qu'on ne lui parlât point de cet Alexandre, qu'il ne voulait que M. de Flory; alors les Jésuites reprirent : «et nous autres, nous ne voulons que le père Alexandre, et nous vous le ferons bien faire de gré ou de force.» Tout de suite le Père Vascancellos, Jésuite, sort un écrit, ouvre son écritoire, s'approche de l'évêque, lui prend la main, et par violence lui fait écrire son nom. Ce vénérable vieillard, qui avait quatre-vingts ans, criait au secours, à la violence, et prenait Dieu à témoin que cette signature était nulle et forcée. Les Jésuites rirent de ses plaintes et de ses protestations, lui prirent une seconde fois la main, et, par violence, scellèrent encore de son anneau épiscopal cette fausse patente qui déclarait le Père Alexandre grand-vicaire de M. de Buges.»

Ce fait étrange fut notifié à la Propagande par l'évêque d'Halicarnasse, dans sa lettre du mois de juin 1740.

Ceux qui agirent ainsi étaient capables de tout; aussi, les a-t-on soupçonnés d'avoir fabriqué en partie les Bulles qui conférèrent, peu de temps après, à leur Alexandre la dignité d'évêque de Nabucen, avec une juridiction en Cochinchine, Par son entremise, les Jésuites firent tout ce qu'ils voulurent dans cette pauvre mission, et cherchèrent à en exclure les Missionnaires de France comme Jansénistes. Ils les excommunièrent et les chassèrent, à l'exception de l'abbé de La Court, qui en appela de tous ces actes et partit pour Rome. Le Père Lopès, Supérieur des Jésuites, triomphait et s'applaudissait d'avoir fait disparaître de la contrée les hérétiques inventeurs de la Bulle *Ex illâ die*. L'abbé de Flory étant mort, il ordonna à tous les néophytes de croire qu'il était en enfer; ceux qui s'y refusèrent furent excommuniés. Alexandre mourut sur ces entrefaites.

Cet Alexandre des Jésuites laissa pour grand-vicaire un nommé Martiali, qui poursuivit son œuvre et mérita l'amitié des Jésuites par ses persécutions contre les Missionnaires de France.

Le Saint-Siège accueillit les plaintes que ces derniers lui adressèrent, et envoya, en qualité de Visiteur Apostolique, l'évêque d'Halicarnasse, que les Jésuites persécutèrent comme le cardinal de Tournon.

Les Jésuites nient les faits que nous venons de raconter, et veulent qu'on s'en rapporte exclusivement à leurs *Lettres édifiantes et curieuses*. Ces lettres contiennent-elles la vérité ? Aux témoignages que nous avons déjà cités, nous joindrons celui d'un prêtre respectable, Protonotaire Apostolique, qui accompagna, l'évêque d'Halicarnasse, chargé par le Saint-Siège de visiter la mission de Cochinchine. Cet ecclésiastique, l'abbé Favre, s'exprime ainsi en parlant des lettres des Jésuites :

«Que nous annoncent-elles principalement ? Des éloges choisis en faveur de leurs missions et de leurs missionnaires : éloges qui ne sont rien moins fondés que sur le vrai. Quoi encore ? Des prodiges qui n'ont de réalité que dans le cerveau de ceux qui les écrivent. A les en croire, combien de conversions opérées par leur ministère ? Quels progrès l'Évangile ne fait-il pas entre leurs mains ?

Cependant, je le dis avec autant de douleur que de vérité, loin que j'aie remarqué sur les lieux le moindre vestige de ces beaux détails, de ces édifiantes relations, je n'ai aperçu que des profanations scandaleuses dans le culte saint, et une semence de discorde qu'il est aujourd'hui presque impossible d'étouffer.»

Les lettres de l'abbé Favre, qui nous fournit ce témoignage, sont pleines de renseignements du plus haut intérêt. Les pièces à l'appui de ses récits furent adressées par lui à la Congrégation de la Propagande, et se trouvent aux archives du Vatican. L'auteur, à son départ de France, n'était pas plus hostile aux Jésuites que l'évêque d'Halicarnasse lui-même. Ce prélat étant venu à Paris avant son départ pour la Cochinchine, officia dans l'église des Jésuites, qui le reçurent d'une manière splendide. Dans le cours de son voyage il fit faire à ses compagnons une neuvaine à saint François-Xavier. Trois Jésuites le suivaient sur un autre vaisseau, qui n'aborda que vingt jours après le sien. A leur arrivée, il les embrassa cordialement. Les Jésuites le reçurent à Macao avec beaucoup de politesse, et il se félicita de leur accueil dans les premières lettres qu'il écrivit en Europe.

Mais sous ces belles apparences, les Jésuites cachaient la trahison. Ils connaissaient bien le triste état de leur mission de Cochinchine. Pendant le séjour que l'évêque d'Halicarnasse fit à Macao, ils connurent la droiture de ses intentions, et prévirent, en conséquence, que sa visite ne leur serait pas favorable; ils résolurent de l'empêcher de partir. Laissons la parole à l'abbé Favre :

Après que tous les vaisseaux d'Europe furent partis de Canton, nous en cherchâmes de chinois pour naviguer à la Cochinchine; nous en trouvâmes deux ou trois qui devaient faire voile, disaient les capitaines, au commencement de la première lune, c'est-à-dire vers la fin de février : mais je ne sais par quelle raison nous ne pouvions rien conclure avec eux, leurs allées et leurs venues chez les Révérends Pères Jésuites me firent naître quelques soupçons; je les rejetai d'abord comme de mauvaises pensées, mais c'étaient des mouches qui venaient m'inquiéter et qui se multipliaient chaque jour. Le temps avançait, et les marchands ne venaient plus que pour nous amuser. Je fis part de mes doutes à M. d'Halicarnasse qui me dit : «Loin de nous, mon cher ami, loin de nous ces idées funestes; ne nous livrons point à des conjectures qui peuvent et qui doivent être fausses : non, je ne saurais le croire de la part des Révérends Pères Jésuites, eux qui sont mes amis, en qui j'ai confiance, et qui me témoignent chaque jour tant d'amitié, eux qui sont missionnaires du Saint-Siège : trahir son commissionnaire, leur ami, s'opposer par des manœuvres secrètes à son départ pour le lieu de sa mission; non, les Révérends Pères Jésuites ne sont pas capables de cette noirceur;» mais en même temps, par une sage réflexion, il ajouta en Provençal : «*pensa mau et devineras*, ne soupçonnons personne, continua-t-il, mais partons et ne différons plus. Allez dire au Père Miralta que je veux absolument aller à Canton, où je trouverai des embarquements tant que je voudrai.» Ce Père fut content de la résolution de M. d'Halicarnasse, et nous parlâmes de notre voyage à Canton comme d'une affaire qui ne souffrait point de difficulté.

Mais à peine vit-on partir quelques-uns de nos effets, que M. le gouverneur ou commandant des troupes portugaises envoya signifier au Père Vicaire de l'hospice des Dominicains, chez qui nous étions logés, qu'il eût à retenir M. d'Halicarnasse, le garder à vue et lui répondre de sa personne. Cet ordre frappa d'étonnement le bon Père Vicaire, qui ne savait comment s'y prendre pour le signifier. Il fut trouver Miralta, avec qui il vint chez M. d'Halicarnasse lui montrer l'ordre du gouverneur. Il fut résolu d'employer M. l'évêque pour faire révoquer cet ordre. Le Père Miralta se porta dans l'instant chez M. de Macao, qui fut scandalisé de cet attentat. «Le gouverneur, s'écria-t-il,» n'a pas fait cette sottise de son chef, une main plus dangereuse nous a porté ce coup : pour moi, continua-t-il, je partagerai avec M. d'Halicarnasse toutes les injures et les persécutions qu'on lui prépare.» Ce zélé prélat ne s'en tint pas aux paroles, il alla en personne chez le gouverneur pour lui reprocher son attentat sur un Légat Apostolique, et lui fit craindre que cette affaire n'eût pour lui des suites fâcheuses : «je n'ai rien à craindre, dit-il, j'ai de bons garants : des plaintes graves contre votre Légat, signées par des personnes qui ont intérêt à les soutenir : cependant je vais assembler mon conseil, et je tâcherai, à votre considération, d'étouffer ces plaintes.» M. de Macao ayant quitté le gouverneur, fit appeler à l'Évêché les Supérieurs des Ordres religieux, et les avertit de prendre garde à ne rien faire contre l'envoyé du Saint-Siège; il se rendit ensuite auprès de M. d'Halicarnasse pour l'assurer de son zèle pour sa personne.

L'emprisonnement du Légat Apostolique alarma tous ses chrétiens; ils étaient empressés à lui fournir des moyens pour sa délivrance. Les uns lui conseillaient de se sauver pendant la nuit, et de laisser à la sagesse du Père Vicaire le soin de se tirer d'intrigue. Les Révérends Pères Jésuites vinrent comme les autres témoigner à M. d'Halicarnasse qu'ils prenaient part à sa disgrâce; ils se récrièrent sur l'attentat du gouverneur, qu'ils accusaient de témérité; «Mais, disaient-ils, nous allons vous suggérer le moyen de le gagner : c'est un cœur vénal, et qui est à prix, il n'y a qu'à lui envoyer trois ou quatre cents piastres, il vous rendra sur-le-champ votre liberté; en un mot, il faut ou payer ou fuir.» M. d'Halicarnasse refusa ce mauvais expédient. «Je me garderai bien, dit-il,» de faire cet affront au gouverneur et à moi-même. Le délégué du Saint-Siège ne rachète point sa liberté à prix d'argent, et ne fuit point comme un criminel.»

Le gouverneur réunit les chefs des Ordres religieux pour les consulter sur ce qu'il avait à faire à l'égard de l'évêque d'Halicarnasse. Le Prieur des Augustins plaida chaleureusement en faveur de la liberté du Légat du Saint-Siège. Les Jésuites n'osèrent pas émettre un avis contraire.

Le Provincial des Jésuites, continue l'abbé Favre, prit la parole, appuya les propositions de l'Augustin, mais en flattant toujours le zèle de M. le gouverneur, dont il loua beaucoup la vigilance, l'exactitude et la prévoyance; et il conclut que la prudence exigeait d'assouplir cette

affaire; qu'il pria M. le gouverneur de ne pas passer outre, et que M. d'Halicarnasse se retirerait doucement et sans bruit à la Cochinchine pour y remplir sa commission, qui était, disait-il, de condamner les hérétiques français. Là-dessus, le gouverneur consentit à l'élargissement de M. d'Halicarnasse, à condition qu'il se retirerait sans bruit. Alors le Père Anselme, autre Jésuite, reprit la séance, et d'un ton grave : «Messieurs, dit-il, avant que de nous séparer, il reste à examiner un article très important, et je me flatte que vous approuverez ma pensée; il me semble que nous devrions distinguer les missionnaires qui sont envoyés immédiatement de la Propagande, tel que M. d'Halicarnasse, d'avec ces autres missionnaires de recrue, tels que les Français, qui ne peuvent être que des jansénistes; à la bonne heure que nous laissons passer M. d'Halicarnasse, mais il me paraît nécessaire d'arrêter M. du Fresnay, M. Favre, et toute cette troupe des jansénistes français.»

Le Père Vicaire des Dominicains répondit : «Eh ! mon mon Père, qu'allez-vous barbouiller là ? les missionnaires de la suite du Légat Apostolique sont approuvés par le Nonce, et par la Propagande : pour M. Favre, c'est un Suisse, il n'est du tout point Français, et quand il le serait, est-ce que tous les Français sont jansénistes ?» Et M. du Fresnay n'est pas plus Français que M. Favre, mais bien du même pays du grand cardinal de Tournon, dont nous chérissons et respectons la mémoire.» Ces arguments terrassèrent l'important Jésuite, qui ne répliqua pas le mot. Ainsi finit l'assemblée.

Nous sûmes bientôt tout ce qui s'était passé; la plupart de ces Pères vinrent féliciter M. d'Halicarnasse, les Jésuites surtout furent des plus empressés à nous révéler la confusion du gouverneur et l'éloquence de leur Provincial. M. d'Halicarnasse les souffrait avec sa patience ordinaire. Il savait déjà ce qu'il devait croire du zèle dont ils se vantaient à l'égard du ministre du Saint-Siège : *Si inimicus maledixisset mihi, sustinuissem utique.*»

Du Fresnay et Favre, qui avaient tout à craindre de l'inquisition de Goa, dont les Jésuites étaient les maîtres, s'enfuirent secrètement de Macao. L'évêque d'Halicarnasse les rejoignit à Canton; ils y trouvèrent deux Jésuites qui se disposaient à partir pour la Cochinchine. L'un d'eux, dit l'abbé Favre, qui est superbement habillé, est destiné pour être le mathématicien du roi; l'autre, qui est un bon Allemand, pour faire le missionnaire.

Les Jésuites français de Macao, qui ne s'étaient pas montrés dans l'affaire de l'emprisonnement de M. d'Halicarnasse, lui ont écrit à Canton des lettres d'amitié et de politesse, et l'ont prié de donner un témoignage du zèle que l'illustre Compagnie de Jésus avait eu pour ses intérêts, afin qu'ils puissent l'envoyer à leur Général ou au Père Dubois, Assistant de France. M. d'Halicarnasse le leur accorda par un esprit de charité et de prudence, crainte que son refus ne servît de prétexte à quelque nouvelle persécution plus violente que la première : je lui représentai que les Jésuites semblaient se préparer des pièces justificatives, et qu'ils pourraient dans la suite se prévaloir de cette attestation : «Vous vous trompez, me dit-il, et ils se trompent s'ils pensent comme vous; ce n'est point sur des lettres de compliments, et sur ces attestations qu'on jugera des Jésuites, mais sur les actes de soumission ou de révolte qu'ils feront à l'avenir, lorsqu'il s'agira de l'exécution de mes décrets.»

La fourberie des Jésuites était si connue qu'elle fut officiellement notifiée à la cour de Rome, et que l'évêque de Macao rompit toutes relations avec eux.

L'évêque d'Halicarnasse fut bien accueilli par les Jésuites de la Cochinchine; ces dispositions changèrent lorsqu'il eut reçu avec impartialité des renseignements peu favorables à la Compagnie. Les bons Pères se croyaient autorisés à regarder comme des jansénistes ceux qui n'approuvaient pas leurs idées sur les cérémonies idolâtriques. L'évêque d'Halicarnasse ayant manifesté un jour le désir de visiter les chrétiens de Con-Ue, le Procureur des Jésuites; lui dit :

«Oh ! pour ceux-là, monseigneur, ce sont des rebelles des cœurs endurcis; il est d'autant plus impossible de les convertir qu'ils font les savants et qu'ils sont jansénistes, comme M. de Flori et tous les autres Français.» Cette comparaison engagea M. Bennetat, missionnaire français, à répliquer aux Jésuites : «Eh quoi ! croyez-vous, mon Révérend Père, que M. le Visiteur ne connaisse pas les jansénistes et les Français, et qu'il ne distingue pas les uns des autres ? Si on est janséniste parce qu'on ne suit pas vos maximes, les Dominicains, les Augustins, tous les Ordres religieux seront donc jansénistes ?» Il termina sa réponse d'un air tranquille. Le Jésuite ne parut pas de la même humeur; son discours s'anima tout à coup.

Les Jésuites avaient leurs raisons de dire du mal des chrétiens de Con-Uc. Instruits par des missionnaires français, ces chrétiens avaient conservé le souvenir de leurs pères dans la foi. L'évêque, qui était dévoué aux Jésuites, avait interdit ces missionnaires; mais leurs prosélytes avaient préféré être privés des sacrements que d'abandonner les bons principes qui

leur avaient été inspirés. L'évêque d'Halicarnasse remit aux missionnaires français la chrétienté de Con-Uc. Cette mesure déplut aux Jésuites. Lorsqu'il fut à Hué, ils lui en firent des reproches, et vomirent des injures contre les Missionnaires de France.

Le Père Martiali, Grand Vicaire, fit encore pis, dit l'abbé Favre. Il suivit M. le Visiteur dans sa chambre, et lui dit d'un air de confiance : «Il me paraît surprenant, monseigneur, que vous ayez remis la chrétienté de Con-Uc aux Français, et surtout que vous en ayez confié le soin à M. Bennetat, dont la doctrine est suspecte : c'est un franc hypocrite, un fier Janséniste. Je sais que vous l'avez fait à bonne fin, trompé par des manières étudiées et par un dehors imposant; mais c'est un homme qui m'a offensé : il faut donc que vous lui ôtiez vos pouvoirs, et vous ferez très bien de le renvoyer en Europe, ou du moins dans le royaume de Champa, où je l'avais approuvé. – Quoi ! répondit M. le Visiteur, ce Monsieur m'aurait donc trompé ? Il me paraît plein de candeur et d'une simplicité évangélique, et l'on m'a dit mille biens de lui. Je crois, mon Père, que vous feriez bien d'oublier vos anciennes querelles; nous ne devons chercher que la paix. Agissons, mon très cher Père, agissons avec cette charité chrétienne qui sied si bien à des prêtres de Jésus Christ, et tâchons de seconder les pieuses intentions de la Propagande, qui veut l'union entre les missionnaires !»

Ces bons avis déplurent au père Martiali, qui témoigna sa passion en ces termes peu mesurés : «Si vous ne voulez pas m'accorder la grâce que je vous demande, monseigneur, faites au moins la justice puisque vous nous dites que vous êtes venu pour la faire, je veux convaincre ce Saül réprouvé devant vous, et vous faire connaître ce qu'il est. Envoyez-lui donc un *Veniat*.»

M. le Visiteur lui dit encore : «Mon Père, ne vous laissez pas emporter aux préjugés, n'arrêtez pas les progrès de la mission, chassez loin de vous toute idée de vengeance. Ne cherchons, mon très chère Père; que la gloire de Dieu et le salut des âmes; tâchez de vous accommoder avec M. Bennetat.» – «Point d'accommodement, répondit le Père Martiali : faites justice; chassez loin de nous M. Bennetat, cet hypocrite, ce Janséniste; faites justice !»

M. le Visiteur lui dit : «Je la ferai; mais dites-moi, je vous prie, quelles raisons aviez vous d'approuver M. Bennetat pour le royaume du Champa, et de le suspendre pour les provinces de Cham et de Hué ? Car, si sa doctrine est dangereuse, il peut faire du mal partout; s'il est Janséniste, il faut le chasser de tout le royaume du Champa, comme des provinces de Hué et de Cham. Je me garderais bien d'approuver pour au lieu un hérétique, qui ne serait capable que de réparer l'erreur. Si vous prouvez que M. Bennetat pèche dans la doctrine, je l'interdirai sur-le-champ.»

Bennetat fut mandé, et se rendit à Hué sans délai. Le Père Martiali se retrancha contre lui dans l'épithète de Janséniste, et prétendit qu'on devait l'en croire sur parole. Le Visiteur l'engagea à la paix; mais, au lieu de se rendre à ces charitables avis, Martiali déclara qu'il ferait plutôt la paix avec le diable qu'avec le Français.» Le Visiteur Apostolique se contenta de lui ôter sa charge de Grand Vicaire.

Les Jésuites essayaient de donner à l'évêque d'Halicarnasse l'idée la plus désavantageuse des chrétientés qu'ils n'avaient pas formées; mais leurs calomnies tombaient devant les faits, appréciés avec droiture et impartialité. Ils dénonçaient tous les Missionnaires, qui ne partageaient pas leurs erreurs, comme des Jansénistes; et le Visiteur ne trouvait en eux que des ouvriers évangéliques fidèles, aussi purs dans leur foi que dans leurs mœurs.

Les Jésuites, voyant qu'ils ne réussiraient pas à corrompre le Visiteur, résolurent de le persécuter. Le Père Martiali partit secrètement pour Rome, afin de lui nuire dans l'esprit de la Propagande, et le Père Vasconcellos, Procureur de la Compagnie en Cochinchine, le dénonça à un mandarin païen comme perturbateur du repos public. Ce moyen avait trop bien réussi aux Jésuites contre le cardinal de Tournon pour ne pas y avoir recours de nouveau; mais leurs intrigues échouèrent. Ils furent obligés de soutenir, en présence du Visiteur, la discussion avec les Missionnaires français. Ils furent reconnus juridiquement faussaires, et signèrent un acte dans lequel ils désavouèrent le Père Martiali. Cet acte fut envoyé à la Propagande; mais les Jésuites n'avaient pas l'intention d'en tenir compte. Ils en donnèrent bientôt une preuve qui, à cause de sa singularité, mérite d'être rapportée en détail. Le Visiteur voulait obliger le Père Jérôme à quitter une église qu'il avait construite en face de celle des Missionnaires français pour leur faire concurrence, et à s'établir dans un autre quartier de la ville. Le Père Jérôme, qui était toujours en bonnes relations avec les Jésuites, répondit au Visiteur qu'il nerefusait pas d'obéir, mais qu'il devait auparavant consulter ses supérieurs.

C'étaient les Jésuites qu'il alla consulter, dit l'abbé Favre; ceux-ci lui fournirent un moyen pour ne pas obéir sans paraître désobéissant. Ils le firent enrôler parmi les gardes des

chiens du roi. Le Jésuite mathématicien, qui est le capitaine de ces gardes, lui envoya une compagnie de sept à huit chiens. Le sergent de la recrue donna ordre au Père Jérôme de rester à Tho-Luc avec sa compagnie, parce que l'air de ce quartier était excellent pour la santé des chiens du roi; et d'ailleurs les gardes des chiens du roi jouissent du rang et des privilèges des esclaves de Sa Majesté, et l'un de ces privilèges consiste à demeurer où ils veulent, sans que personne ose les molester.

M. d'Halicarnasse, qui ne reconnaissait dans le Père Jérôme qu'un missionnaire, réitéra ses ordres, sous peine de désobéissance, de passer à Singoa. Le Père Jérôme vint trouver M. le Visiteur, protestant qu'il était prêt à obéir, mais que le roi, à la sollicitation des Jésuites, lui avait fait l'honneur de l'associer pour l'un des officiers de sa meute; qu'il était obligé en conscience de s'acquitter fidèlement de la commission et d'obéir aux ordres du prince, préférablement à ceux de tout autre, suivant l'avis de saint Paul à Tite : *Admone illos principibus et potestatibus subditos esse.*

Je vis alors M. le Visiteur transporté d'une sainte colère : «Cessez, lui dit-il en l'interrompant, cessez de profaner la parole divine : un Franciséain qui à la barbe et les cheveux blancs, prendre le soin d'une meute ! Refuser d'être le curé des chrétiens de Singoa pour devenir le gardien des chiens du roi ! Un enfant de saint François se révolter contre les ordres du Saint-Siège ! Allez servir l'Église de Singoa, édifier le peuple par vos discours et par vos exemples, et ne prostituez point à des chiens la robe de saint François ! ... Que le Père mathématicien se fasse honneur de garder des chiens, à la bonne heure ! C'est un jeune Jésuite qui suit ses talents de mathématicien royal, et qui remplit sa mission particulière: il a été envoyé pour les chiens et non pour les hommes, et son supérieur le lui ordonne; mais un bon Franciscain, un Père Jérôme âgé de soixante ans, un ancien missionnaire se rendre esclave pour des chiens ! Que dira-t-on de vous en Europe, et que répondrez-vous à votre Provincial dont vous violez les ordres, aussi bien que votre sainte règle, qui vous destine à veiller au salut des hommes, et non à ménager la santé des chiens ?» Le Père Jérôme se retira interdit et troublé, et courut à pas précipités chez les Jésuites.

Ces Pères vinrent trouver M. le Visiteur, et lui parlèrent de plusieurs choses indifférentes, sans entamer la question des chiens du Père Jérôme. A tous leurs discours, M. le Visiteur ne répondit que ces tristes paroles : «Il n'y a plus de bonne foi dans le monde, mais il devrait y en avoir parmi les Jésuites. Pourquoi me trompez-vous ? Pourquoi tromper votre ami jusqu'aujourd'hui ? J'ai cru tout ce qu'un Jésuite me disait. Pourquoi manquez-vous à vos promesses ? Où est donc cette soumission que vous m'avez jurée ? Pourquoi engagez-vous encore les autres à la révolte ?» A ces paroles, le Père mathématicien s'avança, prit effrontément la main de M. le Visiteur, et la baisa coup sur coup en lui disant : «Monseigneur, il nous est revenu que le Père Jérôme était malade, et que le roi lui avait envoyé quelque présent, pour le rétablir.» M. le Visiteur, le regardant d'un œil indigné, lui dit, et à son supérieur, qu'ils étaient d'indignes ministres, que jamais on n'avait prêché l'Évangile aux chiens, ni aux chrétiens comme ils le faisaient, et que les Jésuites ne devaient pas se jouer de Rome et de son légat par un tissu de fourberies et de mensonges.»

Le Père Jérôme feignit d'obéir, et n'obéit pas.

L'évêque d'Halicarnasse ayant partagé les chrétientés de la Cochinchine entre les Franciscains, les Missionnaires de France et les Jésuites, ces derniers osèrent lui adresser une protestation dans laquelle ils lui faisaient les menaces les plus terribles. Ils pouvaient les exécuter, car ils savaient toujours avoir du crédit auprès des rois idolâtres à titre de médecins ou de mathématiciens; de plus, ils possédaient des vaisseaux, dont ils se servaient pour leur commerce, et, au besoin, contre leurs adversaires. L'évêque d'Halicarnasse envoya l'insolente protestation des Jésuites à Rome.

Malgré ces oppositions et ces violences, le Légat, qui avait longtemps aimé les Jésuites, les traitait avec charité; cependant sa conscience était trop droite pour tolérer leurs désordres.

Mais rien, dit l'abbé Favre, ne peut fléchir ces cœurs endurcis ni les ramener au devoir : ils continuent toujours à exercer leurs usures; ils ne cessent point de débiter en vrais charlatans des drogues qu'ils vendent à un prix exorbitant, quoiqu'elles ne soient bonnes à rien. M. le Visiteur a été obligé de défendre au Père mathématicien de dire la bonne aventure aux femmes et de les badiner effrontément, comme il faisait, sur leur maladie ordinaire; il lui a aussi défendu de porter davantage des habits de couleur de pourpre. Il a ordonné généralement à tous les missionnaires de ne paraître en public que vêtus de noir, ainsi que les canons le prescrivent; ce qui est d'autant plus convenable que c'est la couleur dont usent les personnes graves de ce pays. M. le visiteur a pareillement enjoint au Père Lopès et aux autres

Jésuites de couper leurs longs cheveux et de quitter le ruban de couleur qui les soutient, comme ceux des femmes. Il prétend avec raison que ces affectations mondaines sont honteuses pour des missionnaires qui doivent annoncer Jésus crucifié.

«M. le Visiteur, quoique accablé de tristesse pour tous ces scandales, et autres plus graves que je n'oserais spécifier, s'applique sans relâche au bien de cette mission.»

Nous donnerons plus bas une lettre confidentielle écrite à la Propagande, et qui nous fera connaître les graves scandales que n'osait spécifier l'abbé Favre dans des lettres qu'il donnait au public. Le bon évêque d'Halicarnasse n'osait dire, même dans ses lettres, tout ce qu'il en savait. Dans une lettre confidentielle du 2 mai 1740, adressée à la Propagande, il disait : «Il faut que ma plume s'arrête, car elle rougirait d'écrire tout ce que j'ai appris de certains missionnaires qui sont encore en Cochinchine.»

Les Jésuites l'abreuverent d'outrages; eurent recours à toutes les perfidies pour le perdre; interceptèrent les lettres qui lui venaient de Rome et ses provisions; cherchèrent à le rendre suspect au roi; lui suscitèrent toutes les tracasseries dont sont capables des caractères bas et haineux, et ne furent satisfaits que lorsqu'ils apprirent sa mort. Il nomma, avant de mourir, l'abbé Favre Provisiteur Apostolique pour continuer l'œuvre que le Saint-Siège lui avait confiée.

Cet ecclésiastique, plein de zèle et de droiture, connaissait les Jésuites et avait le courage de leur résister. Ceux-ci le détestaient, et l'avaient accusé un jour de malice et d'infidélité, dans une pièce authentique qu'ils avaient signée et remise à l'évêque d'Halicarnasse. Celui-ci leur dit à ce sujet :

«Mes Pères, vous avez accusé M. Favre de malice et d'infidélité; je vous ordonne de prouver en quoi il importe de savoir s'il est coupable, et de le punir en ce cas plus rigoureusement qu'un autre.» Les Jésuites, d'un ton moqueur, répondirent : «Si nous le connaissions à fond, *intus et in cule*, nous vous en dirions bien davantage.» Et ils se retirèrent. M. le Visiteur me dit, ajoute l'abbé Fabre : «Jamais a-t-on vu des hommes d'une malice plus noire ?» – «Monsieur, lui répondis-je simplement, ce sont des Jésuites : je vous prie de faire informer, et d'obliger ces Pères à dire quand, comment, et en quoi, j'ai manqué de fidélité; car c'est là une accusation qui me déshonore comme prêtre, qui doit avoir la vérité sur les lèvres, et comme Suisse, c'est-à-dire comme étant d'une nation qui fait profession particulière de candeur et d'humilité : trouvez bon, monsieur, que je somme juridiquement le Père Lopès de prouver son accusation ou de se dédire.» M. le Visiteur me le permit, et de faire à cet effet toutes les procédures nécessaires. Le Père Lopès ayant reçu ma citation et l'ordre de M. le Visiteur, qui lui marquait qu'au cas qu'il ne comparût pas, son refus serait regardé comme ma justification, il refusa de comparaître; mais il fit réponse à M. le Visiteur : 1° en niant qu'il m'eût accusé d'infidélité; 2° qu'il récusait M. le Visiteur, qui n'était pas juge compétent pour décider cette cause, et qu'il enverrait son Mémoire à Rome.»

C'était assez reconnaître qu'il ne pouvait pas prouver ce qu'il avait avancé. Obligés de reconnaître l'abbé Favre en qualité de Pro-Visiteur, après lui avoir contesté ce titre, les Jésuites continuèrent contre lui le même système de persécution que contre l'évêque d'Halicarnasse. Favre ne resta pas longtemps à la Cochinchine après la mort de son évêque; il se rendit à Rome, où les Jésuites avaient pris la précaution d'écrire beaucoup de mal contre lui. Ils abusèrent de toutes les influences qu'ils pouvaient avoir en Europe pour le faire calomnier et persécuter. Nous ne pouvons entrer dans le détail de leurs intrigues; nous dirons seulement que l'abbé Favre lutta contre eux avec énergie d'une conscience honnête, et que les faits articulés par lui n'ont jamais été ébranlés. Les archives du Vatican contiennent une foule de documents qui confirment ce qu'il a avancé. Nous citerons seulement la lettre suivante, écrite à la Propagande par l'abbé de La Court, qui fut élevé à la dignité épiscopale, et qui se fit toujours vénérer pour son zèle et sa piété. Voici comment il s'exprime dans une de ses lettres :

«En Cochinchine, le 15 juillet 1741.

Monseigneur,

J'ai reçu, cette année, avec un profond respect, la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, du 7 novembre 1738. Rien ne pouvait être plus flatteur pour moi que de recevoir, dans cette extrémité du monde, des marques si sensibles de votre souvenir; je n'ai pas manqué, tous les ans, de m'acquitter de mon devoir envers Votre Grandeur, et j'eus même l'honneur de vous marquer, l'année dernière, des faits assez extraordinaires. telle qu'est la mort remarquable du Révérend Père Sébastien, Jésuite, dont les circonstances, tout incroyables qu'elles sont, ne sauraient néanmoins être révoquées en doute. Cette année, Votre

Grandeur en apprendra d'aussi surprenantes par les actes de la visite dont M. Favre, qui, par la mort de Mgr d'Halicarnasse, a été fait Pro-Visiteur, est le porteur. Comme je suppose que tout y sera recueilli, il me semble qu'il serait inutile que je rappelasse ici aucun fait. Votre Grandeur y verra le mépris que les Réguliers font ici du Saint-Siège et de ses envoyés, les persécutions et les afflictions qu'ils ont suscitées à M. le Visiteur, qui n'est mort que de chagrin et dans la dernière désolation. Pendant sa dernière maladie, il n'a eu aucun secours de la médecine, parce que les Jésuites lui retenaient chez eux son médecin, qu'ils ont gagné par argent; il s'est trouvé sans argent pour vivre, parce que les Réguliers, l'an passé, par des tours de moine, lui ont fait perdre son viatique, et que, cette année, il a plu au Révérend Père Miralta de ne lui rien envoyer, et de se moquer encore de Sa Grandeur en lui faisant écrire, par son homme d'affaires de Canton, qu'il ne lui envoyait rien cette année, parce que ce qu'il avait reçu l'année dernière lui suffirait : en sorte qu'il a fallu vendre les meubles de Mgr le Visiteur pour faire les dépenses de ses funérailles et prêter de l'argent à M. Favre pour s'en retourner à Canton. On a tâché de cacher tant qu'on a pu aux frères cette disette de monseigneur; mais les Réguliers l'ont publiée partout en disant que Sa Grandeur était rappelée par notre saint Père le Pape, qui était si mécontent, qu'en punition il ne lui envoyait point de subsides. Jamais légat du Saint-Siège n'a été plus bafoué et plus maltraité par les missionnaires que ce digne évêque; mais jamais patience n'a été égale à la sienne : il comptait tout pour rien, pourvu qu'il pût cacher aux frères le scandale, et aveuglait tout; et jamais il ne lui a échappé une parole plus forte lorsque ces Pères lui ont dit, de vive voix ou par écrit, les injures les plus atroces. Il ne leur répondait jamais que par les exhortations les plus touchantes; et il a été si bon à leur égard, qu'il leur a tout passé, et temporisé, ou condescendu à presque tout ce qu'ils ont voulu, dans l'espérance de les gagner.

Votre Grandeur sait combien il était attaché aux Jésuites, et que, si la sacrée Congrégation avait donné à la Société le choix d'un Visiteur, elle n'aurait pu en choisir un plus voué à ses intérêts, et *qu'il lui était même agrégé par une patente du Général*. Cependant, il n'a pu se dispenser d'agir contre ceux qui sont ici. Mais quelle violence n'a-t-il pas dû se faire ! Dès Macao, il écrivit exprès des lettres en Europe pour publier que les Jésuites n'avaient eu aucune part à sa détention, voulant leur éviter un affront dont ils ne sauraient se laver. Que de ménagements n'a-t-il pas eus ici pour les deux plus anciens, dont l'un même est leur supérieur ! *Cesont deux concubinaires, tous les deux publics. L'un nourrit sa concubine et les enfants dans sa maison, et l'autre la mène partout*. Tous les frères gémissent de ce scandale; les païens se moquent des missionnaires et de la religion; cependant, il n'eût pu se résoudre à leur ordonner de sortir de la mission, si les plaintes et les accusations des frères n'eussent été à un certain point.

Je vous avoue, Monseigneur, qu'aujourd'hui la réputation des missionnaires est bien tombée parmi les frères et les païens; aussi, combien peu embrassent notre sainte religion ! Sans parler de ceux qui ont scandalisé par leur ivrognerie toute la Cochinchine, on a encore la mémoire récente du fameux Père Joseph, Jésuite, dont les excès furent si grands, que plusieurs pères de famille portèrent à deux tribunaux gentils leurs plaintes contre ce Père qui avait déshonoré leurs filles. *Il y a vingt ans au moins qu'on voit en concubinage le Père Vasconcellos*; et la Cochinchine est pleine de filles qu'il a sollicitées; et, *depuis trois à quatre ans*, le père Lopès, supérieur des Jésuites ici, ne sait plus garder aucun dehors. Comment est-il possible que les autres puissent faire du fruit ? Fussent-ils des saints, les Pères craignent pour leurs filles, les maris pour leurs femmes; quoiqu'ils aient eu ordre, cette année, de sortir de la Cochinchine, je doute qu'ils obéissent; et on peut même dire que jamais le Père Lopès *n'a été si acharné avec sa gueuse qu'à présent* : s'il va à un malade, il la traîne dans sa barque; et, au grand scandale des gentils, la fait coucher dans la même barque avec lui. J'aurais honte de dire ici ce que les frères disent lui avoir vu faire avec elle; et il semble même que ce ne serait pas à moi de parler de ces désordres. Mais, Monseigneur, mon honneur y est engagé comme le sien. La faute d'un retombe sur tous. Il demeure aujourd'hui à un quart de lieue de ma résidence, et je n'entends parler que de cela, et il m'est impossible de couvrir sa turpitude. Il n'y a pas quinze jours que mon confrère, M. Darema, nouvellement arrivé, touché d'un saint zèle, a été supplier les autres Jésuites qui sont ici de ramener ce scandaleux, et rien ne diminue, pas même au dehors. Quel parti prendre, si on ne s'adresse aux supérieurs secrètement ?

Ce qui m'embarrasse davantage, c'est que M. Favre, notre Pro-Visiteur, part incessamment pour l'Europe, et me laisse malgré moi le fardeau de la mission, en m'établissant provicaire; comment pourrai-je accorder le silence avec mon devoir ? C'est ce qui m'engage, Monseigneur, à supplier Votre Grandeur de faire ôter ce scandale du milieu de

cette mission. Ce que j'ai l'honneur de lui marquer paraît incroyable; mais la passion les a tellement aveuglés, qu'ils ne voient pas, et, comme l'a dit cent fois Mgr le Visiteur, c'est un châtement de Dieu sur ces deux Pères, qui, depuis vingt ans, sont la cause de tous les troubles qui sont arrivés dans la mission; et les frères le disent eux-mêmes.

Faut-il, après cela, s'étonner si ces Réguliers ne peuvent souffrir les missionnaires français, qu'ils regardent comme les censeurs de leurs mœurs ? Ce qu'il y a eu de plus malin dans leur conduite est d'avoir répandu que Mgr le Visiteur avait pris une femme; sachant bien qu'on ne croirait pas cela, afin qu'on portât le même jugement sur leur compte.

Comme je ne doute pas que tous les réguliers qui sont ici réunis ne demandent un autre Visiteur ayant appelé de celui-ci, j'espère, Monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien s'intéresser, au cas que la sacrée Congrégation daigne les écouter, pour que ce ne soit pas un régulier, mais un digne séculier, qui soit surtout à l'abri d'être corrompu par les grains d'or de ce pays. M. Favre pourra dire à Votre Grandeur les offres qu'on lui a faites de Macao et ici pour soutenir les réguliers, et les sommes qu'ils ont données au chirurgien de Sa Grandeur pour leur servir d'espion et de conteur de nouvelles auprès de Sa Grandeur. Il pourra aussi lui raconter ce qui s'était passé avec Mgr de Nabuce et le Révérend Père Cezati, ce qui nous fait tout craindre d'un religieux; car ils sont tous les mêmes; presque sitôt qu'ils ont perdu de vue leur couvent, ils s'oublient. Voici leur proverbe : *Colui che ha passato il capo di Buona Speranza di sua salute ha perduto la speranza*.¹⁹ Je l'ai ouï dire à plusieurs; mais nous ne saurions rien craindre d'un Visiteur intègre, et nous ne reculerons pas.

Les réguliers ne manqueront pas de représenter que Mgr le Visiteur a été gagné par les missionnaires français; mais comment serait-il concevable qu'un seul missionnaire français eût prévalu contre huit réguliers ? Pendant deux ans que ce prélat a été en Cochinchine, il a fait sa résidence à la ville capitale du royaume, où il y a toujours eu quatre ou cinq Jésuites au moins, deux Franciscains, et tout ce qu'il y avait ici de missionnaires de la sacrée Congrégation, qui, tous réunis ensemble, ont fait les écrits, les représentations et toutes les instances qu'ils ont voulues; et il n'y a jamais eu qu'un seul missionnaire français, savoir, M. Rivoal la première année, et moi seul la seconde, pour répondre à tous les réguliers. Comment se pourrait-il qu'un seul eût prévalu contre tous, si l'évidence et la justice n'eussent été pour cet un ?

Ils se plaindront beaucoup aussi sans doute, comme ils ont fait ici, de M. Favre; cependant, je puis assurer ici Votre Grandeur qu'il n'a jamais démenti la sincérité et la droiture qu'on attribue à sa nation et qui fait son caractère. La fortune qu'il eût pu faire avec ces religieux, s'il eût voulu, contre sa conscience, donner dans leurs sentiments, le prouve bien. On lui a dressé mille pièges, et, entre autres, *il a été empoisonné trois fois*. Je lui laisse à en faire le récit à Votre Grandeur, aussi bien que de ses autres persécutions. Si jamais personne a soutenu les intérêts du Saint-Siège et mérité sa bienveillance, c'est lui. Il est digne, Monseigneur, après s'être sacrifié sans aucun intérêt que la seule gloire de Dieu, que Votre Grandeur le protège. Comme il m'a établi Provicaire pendant la vacance du vicariat, j'ose vous demander la même grâce contre mes ennemis, et j'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monseigneur,
Votre très honoré et très obéissant serviteur,
DE LA COURT,
provicaire Apostolique.»

¹⁹ Celui qui a doublé le cap de Bonne-Espérance a perdu l'espérance de son salut.

III

Amérique. - Philippines.

Les Jésuites au Paraguay. – Ils s'y emparent du temporel et du spirituel. – Leurs persécutions contre l'évêque Dom Bernardin de Cardenas. – Ils le font excommunier par leur Conservateur. – Ils sont mis en accusation devant le roi d'Espagne. – Leur défense. – Ils sont condamnés et Dom Bernardin est reconnu innocent. – La cause portée à Rome. – Les Jésuites condamnés. – Détails sur leur conduite au Paraguay. – Ils cherchent à faire tuer l'évêque, – Vers impudents qu'ils font circuler contre lui. – Idée générale de leur gouvernement au Paraguay.

Les Jésuites au Mexique. – Lettres du bienheureux Palafox, évêque d'Angelopolis contre eux. – Richesses énormes des Jésuites. – Leur commerce avec la Chine par les Philippines. – Leurs spéculations sur les testaments. – Leurs injustices envers Dom Palafox. – Ils refusent de reconnaître sa juridiction et le font excommunier par leur Conservateur. – Première lettre de Dom Palafox au pape Innocent X pour se plaindre des entreprises des Jésuites. – Graves accusations contenues dans cette lettre. – Lettre du même au roi d'Espagne. – Violences des Jésuites contre lui. – Leur mascarade impie et sacrilège. – Deuxième lettre de Dom Palafox à Innocent X. – Les Jésuites condamnés. – Leur soumission hypocrite. – Ils méprisent les sentences les plus justes et n'en tiennent aucun compte. – Opinion de Palafox sur la nécessité de la réforme pour la Compagnie des Jésuites. – Son opinion sur la conduite des Jésuites dans la Chine.

Jésuites au Canada et en Californie. – Leurs expéditions et leurs trahisons. – Leur conduite chez les Iroquois. – Ils y vont pour y prendre des femmes et des castors plutôt que pour y prêcher l'Evangile. – Leur commerce en Californie et leurs relations avec leurs confrères de Manille. – Leur commerce aux Philippines. – Ils sont excommuniés par les archevêques de Manille pour cette cause. – Persécutions qu'ils exercent contre ces archevêques.

En Amérique, les Jésuites suivaient le même système qu'au Japon, aux Indes et en Chine.

Ils pénétrèrent dans le Paraguay à la suite des Espagnols;²⁰ d'autres missionnaires y prêchèrent comme eux l'Evangile, et le roi d'Espagne mit à la tête des convertis un évêque qui devait avoir sur toute la contrée l'autorité spirituelle. Dans l'exercice de cette autorité, les évêques du Paraguay rencontrèrent une forte opposition dans les Jésuites, qui avaient conçu la pensée de s'emparer de toute l'administration temporelle et spirituelle de cette contrée. Les luttes que supportèrent les deux premiers évêques ne sont pas connues dans leurs détails; on sait seulement, par les pièces officielles qui furent présentées au roi d'Espagne par le troisième, que ses deux prédécesseurs avaient eu à supporter les mêmes persécutions que lui, de la part des Jésuites.

Ce troisième évêque du Paraguay était Dom Bernardin le Cardenas. Il fut consacré évêque le 14 octobre 1641. En 1644, il entreprit une visite épiscopale dans les provinces de Parana et d'Uruguay, où les Jésuites prétendaient dominer en maîtres. Il paraît que ces religieux avaient de graves raisons pour empêcher cette visite, car ils s'entendirent avec le gouverneur du pays, pour s'emparer de l'évêque, dans sa ville épiscopale de l'Assomption, dans son église pendant l'office divin. Le pieux évêque fut abandonné sur la rivière dans une

²⁰ Preuves de ce chapitre : outre les pièces authentiques insérées dans le récit : *Mémoire*, présenté au roi d'Espagne par frère Villalon, pour la défense de D. Bernardin de Cardenas;

Réponse du même au P. Pedraça, Jésuite;

Vie de D. Bernardin de Cardenas et *Discours apologétiques*, par le même;

Décrets d'Alexandre VII et de Philippe IV dans l'affaire de l'évêque du Paraguay.

Toutes ces pièces ont été imprimées en espagnol.

Relation abrégée concernant la République que les Jésuites des provinces de Portugal et d'Espagne ont établie dans les pays et domaines d'outre-mer de ces deux monarchies, et de la guerre qu'ils y ont excitée et soutenue contre les armées espagnoles et portugaises.

Cette publication a été faite, d'après les pièces officielles, par les deux gouvernements d'Espagne et de Portugal.

Voyages de Fraisier et de Duquêne;

Muratori, *Relation* du Paraguay.

petite barque, et l'administration de son église fut confiée à un chanoine sans capacité. Pendant deux ans, l'évêque du Paraguay demeura à quatre-vingts lieues de sa ville épiscopale, dans l'évêché de Buenos-Aires. Il porta plainte contre ses persécuteurs et fut rétabli dans l'exercice de ses droits; mais, à peine était-il rentré dans son évêché, qu'il fut obligé d'en sortir de nouveau. Les Jésuites firent déclarer le siège vacant, de concert avec quelques chanoines qu'ils avaient gagnés. Le roi d'Espagne ayant nommé un nouveau gouverneur en 1647, Dom Bernardin retourna à l'Assomption, où il fut reçu avec respect par tout le monde, excepté par les Jésuites, qui gagnèrent le nouveau gouverneur. Celui-ci, étant mort en 1649, fut remplacé par l'évêque lui-même qui chassa les Jésuites de la ville de l'Assomption; ceux-ci résolurent d'y rentrer de force; ils levèrent dans ce but une armée de quatre mille indigènes, dans les cantons qu'ils avaient soumis à leur domination et ils entrèrent dans la ville, qu'ils livrèrent au pillage.

Conformément à leurs privilèges, ils avaient nommé un *Conservateur* pour juger leur différend avec l'évêque. C'était un religieux de la Merci, dont les mœurs déréglées étaient connues. Ce juge excommunia l'évêque et le déposa; en même temps, les troupes des Jésuites l'assiégèrent dans l'église : Dom Bernardin y resta dix jours, et y fut sur le point de mourir de faim. Après un emprisonnement de onze jours, on le mit de nouveau sur une barque, avec des soldats qui eurent ordre de ne le quitter qu'à une distance de deux cents lieues de la ville de l'Assomption.

Le 7 janvier 1650, l'évêque de Buenos-Aires publia un mandement pour annuler la prétendue sentence d'excommunication prononcée par le Conservateur des Jésuites. Dom Bernardin, déposé auprès de la ville de Sainte-Foi, entreprit à pied un voyage de trois cent soixante lieues pour porter sa cause au Conseil royal de la Plata. Il y arriva le 17 mars 1651. On le reconnut comme évêque légitime du Paraguay; mais bientôt les Jésuites, instruits de ce qui arrivait, ourdirent contre lui de nouvelles intrigues, et le forcèrent de se cacher dans les lieux les plus solitaires, où il était suivi de pauvres sauvages qu'il instruisait des vérités du christianisme. Il mena plusieurs années cette vie nomade et apostolique.

Dès l'an 1649, Dom Bernardin avait envoyé en Europe frère Jean Villalon, de l'Ordre de Saint-François. Après plusieurs voyages en Amérique, ce religieux arriva en Espagne au mois d'août 1652, et présenta au roi un mémoire qui contenait le récit des persécutions que son évêque avait souffertes. Ce Mémoire a été imprimé. Le Père Pedraça, Procureur des Jésuites, avait présenté aussi un Mémoire au roi contre l'évêque du Paraguay; Villalon y répondit, ce qui provoqua un nouveau Mémoire de la part des Jésuites. Villalon fit une seconde réplique. La cause étant ainsi pendante à la cour d'Espagne, Villalon retourna en Amérique pour prendre de nouveaux renseignements, puis repartit pour l'Espagne. Il fut pris par un corsaire anglais, et demeura plusieurs mois prisonnier en Angleterre. Il put enfin aborder pour la seconde fois en Espagne en 1657. Il y présenta à la cour les nouveaux renseignements qu'il avait recueillis en faveur de son saint évêque et contre les Jésuites. La cour donna gain de cause à Dom Bernardin.

En 1658, frère Villalon partit pour Rome, et présenta à Alexandre VII et aux cardinaux de la Congrégation du concile la cause de son évêque. Par plusieurs décisions de la Congrégation, des années 1660 et 1661, les Jésuites furent condamnés sur toutes les questions qu'ils avaient soulevées. Alors le roi d'Espagne ordonna au vice-roi du Pérou de donner à Dom Bernardin les secours nécessaires pour qu'il pût reprendre possession de son siège.

Quelques extraits des Mémoires de frère Villalon feront connaître en détail les procédés des Jésuites à l'égard du pieux évêque du Paraguay.

Voici par quel moyen les Jésuites avaient essayé de cacher leurs crimes :

«Les Jésuites ayant su que, portant avec moi les pièces nécessaires pour la défense de l'Eglise, je pourrais faire voir dans les audiences royales et dans le Conseil suprême des Indes l'innocence de ce prélat, et leurs crimes, quand nous eûmes durant trois jours descendu le long de la rivière, et qu'environ à la douzième heure du jour suivant nous étions arrivés à un endroit du chemin qui conduit de la ville de l'Assomption, à la paroisse ou habitation de Saint-Ignace, dont les Jésuites ont soin, deux cents Indiens de cette habitation, tous armés d'arquebuses, de mousquets, de larges épées et de rondaches à l'espagnole, et conduits par divers capitaines, enseignes, sergents, et autres chefs, à l'un desquels ils donnaient le nom de mestre de camp, nous fermèrent le passage, et, tirant sur nous, nous contraignirent d'aborder. Alors, après nous avoir tout pris, et dépouillé entièrement les Indiens qui menaient nos barques, ils entrèrent dedans comme on entrerait par une brèche, renversèrent tout, pillèrent tout, et même les aumônes que nous portions, et qui montaient à plus de six mille cinq cents

réales; puis ils nous ôtèrent nos papiers, fouillèrent jusque dans nos manches et dans l'habit du Père Visiteur, et, sur ce qu'il résistait un peu, un Indien leva trois fois l'épée pour lui abattre la tête. Je fus, Sire, le seul qui sauvai quelques papiers que j'avais pris grand soin de cacher, et que j'ai présentés au Conseil royal de Votre Majesté, avec d'autres, qui, m'ayant été envoyés par le Révérendissime évêque et par d'autres personnes zélées pour le service de Dieu et de Votre Majesté, m'ont été rendus par diverses voies<

Après que ces Indiens eurent ainsi pris nos papiers et pillé tout ce qui était dans nos barques, ils nous empêchèrent de continuer notre navigation; et ce mestre de camp, et ces capitaines indiens allaient diverses fois à une montagne fort proche de la rivière, où un Père Jésuite, accompagné de François de Vega, et de Sébastien de Léon, ami particulier et commensal des Jésuites, s'était caché. Lorsque ces Indiens revenaient, ils disaient ce «qu'il fallait trouver tous les papiers de l'évêque,» et qu'il en manquait encore quelques-uns. Ensuite de quoi ils nous visitèrent encore et nous dépouillèrent, en nous menaçant avec leurs épées de nous tuer, si nous ne leur donnions tous les papiers de l'évêque; et; quand ils en trouvaient quelques-uns, ils les portaient à la montagne avec grand bruit et avec grandes démonstrations de réjouissances. Sur quoi, leur ayant demandé s'il y avait sur la montagne quelques Espagnols cachés dont ils allaient recevoir les ordres, ils me répondirent que oui, et me firent signe avec les doigts qu'il y en avait trois.

Comme nous étions, Sire, en cet état, il arriva un prince indien, originaire du pays où est l'habitation de Saint-Ignace, lequel, s'adressant à l'un des Indiens qui étaient venus avec nous, et nous était affectionné, nommé Philippe Sandi, lui donna sept ou huit rames, de vingt-quatre que ces autres Indiens nous avaient prises, et lui dit : «Ramenez les Pères dans leur habitation, et gardez-vous bien de descendre le long du fleuve, parce que ces méchants Indiens l'occupent tout, jusqu'à celui du Paraguay, et qu'ils vous tueraient ! Dieu a permis qu'étant, aujourd'hui allé à la chasse, je sois arrivé ici pour vous sauver; car sans cela il vous en aurait à tous coûté la vie, et à ces Pères;» A quoi il ajouta : «Sébastien de Léon, François de Vega et un Père Jésuite sont sur cette montagne voisine, où ils ordonnent aux Indiens ce qu'ils ont à faire.» Ainsi, après avoir été pillés et dépouillés, et n'ayant ni de quoi manger ni aucune autre subsistance, nous naviguâmes durant huit jours, contre le cours de l'eau, sur ce fleuve, avec ce peu de rames et tant de travail, de nécessité et de faim, que les bourgeons de palmier furent notre seule nourriture. Enfin, nous arrivâmes en la ville de l'Assomption, où, après avoir pris le serment de tous ceux qui étaient venus avec moi, on fit l'information, que j'ai présentée, avec les autres papiers, au Consul royal de Votre Majesté.»

Voici comment frère Villalon raconte l'origine des persécutions que les Jésuites avaient fait souffrir à l'évêque du Paraguay :

«Les magistrats de Paraguay signifièrent à l'évêque l'ordre royal de Votre Majesté d'aller visiter les provinces de Parana et d'Uruguay gouvernées par les Jésuites, et de confirmer plus de cent mille Indiens qui sont sous leur juridiction, dont ils sont curés dans plus de vingt-quatre habitations où ils ne tiennent compte d'observer la forme prescrite par le saint concile de Trente, et par le patronage royal de Votre Majesté. Ce bon évêque ayant fait savoir ensuite la résolution qu'il avait prise d'aller faire cette visite, ce fut comme donner aux Jésuites un coup de poignard dans le cœur, parce que c'est là qu'est leur trésor, ou, pour mieux dire, celui de Votre Majesté, comme elle le reconnaîtra par les informations qui en ont été faites, qui marquent la grande quantité d'or qui se trouve dans ces provinces.

Voilà, Sire, quelle a été l'origine des disgrâces, et des horribles persécutions qu'ont souffertes et que souffrent encore cet évêque et les peuples de son diocèse.»

Ceux qui ont écrit de si pompeux éloges du gouvernement établi par les Jésuites au Paraguay, dans leurs paroisses ou réductions, ont oublié bien des détails, en particulier celui de l'or dont parle frère Villalun.

Voici le prétexte dont se servirent les Jésuites auprès de leurs paroissiens, pour les engager à empêcher l'évêque de faire sa visite :

«Ces Pères n'oublèrent rien pour s'opposer à l'évêque de tout leur pouvoir, et onze jours après ils traitèrent avec le gouverneur Dom Gregorio de Hinestrosa, auquel on dit publiquement qu'ils donnèrent trente mille écus d'or, à condition de se saisir de l'évêque, et de le chasser de son évêché. Pour exécuter cette résolution, ils commencèrent par le chasser des provinces de Parana et Uruguay, ils rassemblèrent, durant ce temps d'onze jours, huit cents Indiens aguerris, armés de mousquets, de coutelas, d'épées, de rondaches, de lances, de flèches et de frondes, commandés par des mestres de camp, des capitaines, des enseignes et des sergents. Ils marchaient sous cinq drapeaux, et faisaient un bruit étrange avec leurs tambours. Le Père Yacinthe Jorquera, provincial de l'Ordre de Saint-Dominique dans les

provinces de Chili, Tucuman et Paraguay, assure dans un mémorial par lui présenté à l'audience royale de Chili, que, pour échauffer et animer ces Indiens, les Jésuites leur persuadèrent que l'évêque voulait entrer dans leurs habitations avec quantité d'ecclésiastiques pour y enlever leurs femmes; et on fit courir ce bruit dans tout le pays. Les Indiens et quantité d'autres personnes le disant tout haut, le frère Jean de Godoy, religieux de Saint-François, lequel je nomme, parce que sa sainteté et sa vertu sont fort connues, ayant su cela, il alla deux diverses fois, ainsi qu'il me l'a assuré lui-même, parmi ces troupes indiennes, et leur fit connaître que ce qu'on leur avait donné à entendre n'était qu'une méchanceté et qu'un mensonge; ce qui fut cause que plusieurs d'entre eux s'en retournèrent.»

Lorsque l'évêque Bernardin de Cardenas rentra pour la première fois dans la ville de l'Assomption, quelques chanoines dévoués aux Jésuites s'étaient retirés chez eux et y avaient établi la cathédrale en prenant le titre de *Noble doyen et chapitre, le siège vacant*. Frère Villalon, après l'avoir rapporté, continue ainsi :

«On y récitait les heures canoniales, et on y faisait des exhortations au son des cloches. On y prêchait. On y mariait. On y enterrait. On y absolvait de toutes sortes d'excommunications. On y recevait les excommuniés, les malfaiteurs, les interdits. On y chantait des messes solennelles. On y redoublait le son des cloches lorsque la véritable cathédrale publiait l'interdit contre cette fausse cathédrale; et on faisait de grandes fêtes publiques, accompagnées de plusieurs salves d'arquebuserie, afin d'empêcher la fonction de la principale église. La maison des Jésuites, Sire, est un fort château situé au milieu de la ville, où l'on ne sait ce que c'est que d'obéir ni à Votre Majesté, ni au pape, ni à vos ministres, ni aux siens. C'est la retraite de tous les bannis, et de tous les excommuniés, et il n'y a point d'officiers de la justice, soit ecclésiastique ou séculière, qui soient assez hardis pour entreprendre de les en tirer, parce qu'elle est toute pleine d'armes au dedans, et au dehors tout environnée de canonnières, ainsi que je l'ai vu de mes propres yeux, et que le Père Hyacinthe Jorquera, provincial de l'Ordre de Saint-Dominique qui rapporte tout ceci, témoigne aussi l'avoir vu.

Aussitôt que l'évêque fut entré dans sa cathédrale, les Jésuites furent en grande hâte en donner avis au nouveau gouverneur Dom Diégo de Escobar Ossorio, lequel s'y rendit à l'heure même, et en chassa tout le peuple. Il voulut aussi en faire sortir l'évêque, mais il résista généreusement, et lui parla sur ce sujet avec force et avec un zèle véritablement apostolique. Le gouverneur posa ensuite des gardes à la porte de l'église, avec ordre de n'y laisser entrer personne. Les habitants de la ville qui se trouvèrent dans la place publique, en même temps que le gouverneur y était, témoignèrent être très mal satisfaits de la manière dont on traitait leur évêque, et parlèrent avec beaucoup de mépris de quatre ou cinq chanoines qui avaient été gagnés par les Jésuites. Ils ne parlèrent pas en meilleurs termes de ces Pères, dont ils avaient conçu une grande horreur, à cause de tant d'actions scandaleuses que l'on avait faites pour leur plaisir.

Cela passa si avant, que cette grande multitude de peuple en vint jusqu'à dire qu'on leur avait déjà une fois, par des méchancetés et des tyrannies, ôté leur évêque, par cette seule raison, qu'il ne pensait qu'à servir Dieu et le roi; mais que maintenant qu'il avait plu à sa divine bonté de le leur rendre, ils le garderaient si bien, qu'on ne pourrait pas une seconde fois le leur enlever.»

Les Jésuites alors essayèrent de le faire tuer. Le frère Villalon raconte ainsi le fait :

«L'archidiacre Don Gabriel de Perulla, étant entré en contestation avec l'évêque, et s'étant soustrait de son obéissance, il s'en alla au collège des Jésuites trouver les deux autres chanoines qui établissaient là leur prétendue cathédrale. Étant venu depuis à son logis, et l'évêque l'ayant su, il alla avec quelques ecclésiastiques pour l'arrêter. Sur quoi l'archidiacre lui tira un coup d'arquebuse chargée d'une balle et de quelques postes. Mais, par un miracle visible, cette balle s'aplatit contre la poitrine de l'évêque, comme elle aurait fait contre un rocher, et tomba aux pieds de ce serviteur de Dieu. J'ai enecore, Sire, cette balle, laquelle fut vue de tout le peuple, et ensuite de toute la province, qui ne pouvait assez admirer un miracle si manifeste, dans la créance duquel ils furent d'autant plus confirmés, qu'une des postes rompit le bras d'un serviteur de l'évêque qui était derrière lui, et qui mourut de ce coup peu de jours après, et une autre poste rompit la jambe d'un petit nègre.

Quantité de gens accoururent à ce bruit, et entre autres le gouverneur, lequel ayant demandé à l'évêque comment la chose s'était passée; après qu'il la lui eut contée, il lui dit : «Allez-vous-en, monsieur, à votre église, et je vous remettrai, entre les mains, l'archidiacre.» L'évêque s'en alla sur cette parole, et comme il était encore en chemin, un de ses ecclésiastiques le vint trouver, et lui dit : «l'archidiacre est déjà, monsieur, dans le collège des

Jésuites.» Car, étant sorti par une fausse porte du côté de la rivière, avec une arquebuse à la main, et une épée à son côté, accompagné de deux excommuniés, six Pères sont venus au-



devant de lui avec des armes à feu, l'un desquels, qui est le Père Juan Antonio Manquiano, avait deux arquebuses à la main, et cherchait à qui en donner l'une pour défendre l'archidiacre.» L'évêque leva sur cela les yeux au ciel, et dit : «Jésus-Christ, mon Seigneur, puisqu'il n'y a point de justice sur la terre, faites que pour me la rendre, la vôtre toute divine descende du ciel.»

Quatre Jésuites commandaient l'armée de quatre mille Indiens avec lesquels ils rentrèrent à l'Assomption après en ayant été chassés, à la requête de la ville. Leur cruauté et leur hypocrisie se montrèrent à nu dans ces circonstances. Un des leurs fut tué dans la bataille. Ils s'emparèrent de la ville, qui ne s'attendait pas à être assiégée. Les habitants n'avaient pas d'armes, car les Jésuites depuis longtemps les accaparaient pour armer les Indiens de leurs réductions. Ils montraient à ces derniers l'exercice et marchaient à leur tête dans les combats. Leurs guerriers les plus distingués étaient les Pères Francisco Dias Tano, supérieur des réductions, Juan de Porras, Juan Antonio Manquiano et Louis Arnote.

Lorsque l'évêque du Paraguay se rendit à la Plata pour demander justice, il fut reçu comme un saint par le peuple, sans distinction d'Indiens ni d'Espagnols. Ce triomphe offusqua les Jésuites de cette localité, qui firent circuler les vers suivants :

Peuple fou et étourdi,
Est-ce ainsi que tu te payes de mensonges ?
Puisque tu fais plus d'état
De ce qui t'est un moindre appui.
Nous sommes tes maîtres et tes docteurs,
Et c'est par nous que tu te dois conduire.
Quand d'un bout de l'univers à l'autre
Chacun serait de ton parti,
Tu -es aveugle, perdu et abandonné
Si tu es sans la Compagnie.
Tout le monde a besoin de nous,
Moines, chanoines, parlements;
Et tous sans exception
Tremblent sous notre pouvoir;
Puis donc que nous sommes assurés
De vaincre cette canaille ennemie,
Tout ce peuple ne nous doit-il pas suivre ?
Et n'y aurait-il pas de l'imprudence,
De perdre l'amitié des géants
Pour une fourmi d'évêque ?

Nous ne citerons pas un plus grand nombre de passages des Mémoires de frère Villalon. De l'ensemble des faits qu'il rapporte et qui ont été admis comme vrais et bien prouvés par les cours de Rome et de Madrid, il reste démontré que les Jésuites eurent recours à la violence et au mensonge pour nuire aux évêques du Paraguay; qu'ils voulaient dominer en maîtres absolus dans ces contrées, et cumuler tous les pouvoirs spirituels et temporels; qu'ils spéculaient sur les pauvres indigènes qu'ils gouvernaient afin d'amasser d'énormes trésors.

Quant à ce qu'ils ont dit eux-mêmes de l'ordre admirable qu'ils avaient établi dans leurs réductions, on peut croire qu'ils se sont un peu flattés. Ils semblent au moins n'avoir pas compris la nature humaine en voulant organiser une nation en communautés religieuses où chaque membre devait obéir aveuglément et se contenter du rôle qui lui était assigné. Le gouvernement de leurs réductions, modelé sur les Constitutions de la Compagnie, ne pouvait résister au développement dont les indigènes, agglomérés en nation, devaient nécessairement suivre les lois. Aussi ces indigènes secouèrent-ils le joug de leurs bons Pères, malgré le bonheur dont ils jouissaient sous leur empire, dès qu'ils eurent quelques relations avec les peuples voisins. Un des principaux motifs qui les y porta fut sans doute le désintéressement un peu trop absolu que les Jésuites leur avaient imposé et dont ils ne leur donnaient pas l'exemple. Les indigènes, peu habitués au luxe dans leur vie sauvage, se contentaient de peu; les Jésuites les avaient persuadés facilement d'apporter aux pieds du bon Père, placé à la tête de chaque réduction, le produit de leur travail. Ils recevaient en récompense la nourriture, le logement et le vêtement. Le profit que retiraient ainsi les Jésuites était immense. Le monopole de l'*herbe du Paraguay*,²¹ espèce de thé qui ne croissait que sur les terres de leurs réductions, était encore une grande source de richesses. Ils amassaient, dans les magasins que possédait chaque réduction, beaucoup d'autres produits, particulièrement de la poudre d'or que leurs néophytes allaient chercher dans les ravins, après les débordements fréquents de la rivière qui coule sur un sable rempli d'or. Le produit des mines d'or et d'argent qu'ils faisaient exploiter à leur profit, venait encore augmenter leur colossale fortune.

Le magasin où les habitants de chaque réduction apportaient le produit de leur travail, faisait partie du presbytère du curé-jésuite. Cette maison était comme une petite ville composée non seulement d'un superbe logement, mais de vastes bâtiments et d'une église richement ornée; l'emplacement de ces constructions et des jardins contenait environ soixante arpents.

On comprend qu'un tel régime dut nécessairement disparaître dès que les habitants des réductions sortirent de l'enfance. Les Jésuites ne négligèrent rien pour les y entretenir le plus longtemps possible; mais les arts et l'industrie, auxquels ils les initiaient par intérêt, devaient nécessairement leur inspirer des idées d'émancipation. C'est ce qui arriva en effet.

Dans l'Amérique septentrionale, les Jésuites avaient su se rendre puissants comme au Paraguay, et ils n'abusaient pas moins de leur influence.

²¹ Mate.

En soixante ans environ, ils s'étaient tellement enrichis au Mexique qu'un saint évêque de cette contrée, dom Palafox, parlait ainsi dans une lettre adressée au pape Innocent X, le 25 mai 1647.²²

«J'ai trouvé, très saint Père, entre les mains des Jésuites, presque toutes les richesses, tous les fonds et toute l'opulence de ces provinces de l'Amérique septentrionale; et ils en sont encore aujourd'hui les maîtres. Car deux de leurs collèges possèdent présentement trois cent mille moutons, sans compter les troupeaux de gros bétail; et au lieu que toutes les cathédrales et tous les Ordres religieux ont à peine trois sucreries, la Compagnie seule en possède six des plus grandes. Or, une de ces sucreries, très saint Père, vaut ordinairement un demi-million d'écus, et même plus, et quelques-unes mêmes approchent d'un million. Et y ayant de ces sortes de biens qui rapportent tous les ans cent mille écus, cette seule province de la Compagnie, où il n'y a que dix collèges, en possède six, comme j'ai déjà dit. Par-dessus tout cela, ils ont des fermes où l'on sème du blé et d'autres grains, d'une si prodigieuse étendue, qu'encore que ces fermes soient éloignées l'une de l'autre de quatre et même de six lieues, les terres néanmoins se touchent les unes les autres. Ils ont aussi des mines d'argent très riches, et ils augmentent si démesurément leur puissance et leurs richesses, que s'ils continuent de

marcher de ce train, avec le temps, les ecclésiastiques seront nécessités de devenir les mendiants de la Compagnie; les séculiers, leurs fermiers; et les religieux d'aller demander l'aumône à leurs portes. Tout ce bien et ces rentes, si considérables qu'elles suffiraient pour rendre puissant un prince qui ne reconnaîtrait point de souverain au-dessus de lui, ne sont employées que pour l'entretien de dix collèges, parce qu'ils n'ont qu'une seule maison professe qui vit d'aumônes, et que les missions sont abondamment entretenues par les libéralités du roi catholique. Il faut ajouter à cela que dans tous ces collèges, à l'exception de celui de Mexico, et d'un autre à Angélopolis, il n'y a que cinq ou six religieux; de sorte, très saint Père, que si l'on compte sur le pied des revenus de la Compagnie, ce qu'il y en peut avoir pour chacun en particulier, on trouvera que cela va à deux mille cinq cents écus de rente, quoiqu'on puisse entretenir un religieux pour cent cinquante écus par an.

Il faut ajouter à l'opulence de leurs biens, qui est excessive, une merveilleuse adresse à les faire valoir, et à les augmenter toujours; et l'industrie du trafic; tenant des magasins publics, des marchés, des bêtes, des boucheries, des boutiques pour les commerces les plus bas et les plus indignes de leur profession; envoyant une partie de leurs marchandises à la Chine par les Philippines, et faisant croître de jour en jour leur pouvoir et leurs richesses, en les mettant à profit, et causant en même temps la ruine et la perte des autres.»

Non contents de toutes ces richesses et de tous ces biens, les Jésuites spéculaient sur les testaments de ceux qui leur avaient été attachés pendant la vie. Les biens qu'ils obtenaient ainsi étaient à leurs yeux exempts de toute charge. Un prébendier de la cathédrale d'Angélopolis leur ayant légué des biens grevés de la dîme en faveur de la cathédrale, les Jésuites refusèrent de payer cet impôt. De là naquit un procès dans lequel Dom Palafox fut obligé de prendre parti contre eux.

Palafox était un homme fort pieux et très zélé, grand ami des Ordres religieux et en particulier des Jésuites; il ne négligea rien pour ne pas entrer en discussion avec eux. Mais

²² V. Défense canonique adressée au roi d'Espagne, par Dom Palafox.

Cet écrit du saint évêque contient sa lettre au roi d'Espagne et ses lettres au jésuite Rada.

V. it. *Lettres du B. Palafox au pape Innocent X.*

Les Jésuites ont prétendu d'abord que ces lettres n'étaient pas authentiques. Ils savaient bien au fond qu'elles l'étaient, et ils se fondaient sur elles pour s'opposer à la canonisation de leur saint adversaire. Le cardinal de Tournon ayant l'expérience de la manière dont les Jésuites traitaient les évêques qu'ils n'aimaient pas, écrivit de Chine à Rome que les lettres du bienheureux Palafox au pape Innocent X ne pouvaient plus être une raison d'ajourner sa canonisation, après ce qui lui était arrivé à lui-même.

Forcés par l'évidence, les Jésuites conviennent, dans leur dernière histoire publiée par M. Crétineau Joly, que les lettres de Dom Palafox sont authentiques; seulement ils ajoutent que cette authenticité, prouvée par des jansénistes, n'est pas à l'avantage de l'évêque que ses lettres déshonorent. Nous verrons si elles ne déshonorent pas plutôt les Jésuites.

Un Père Champion, jésuite, a fait la vie du bienheureux Palafox. Afin de tromper l'opinion publique, il donne des éloges au saint évêque et ne dit rien de ses démêlés avec les Jésuites. Le procédé pouvait être habile; mais les monuments sont là pour le faire apprécier.

ceux-ci lui firent un crime d'avoir pris les intérêts de sa cathédrale et employèrent leurs moyens ordinaires pour le persécuter et pour entraver ses pieux desseins. Ils refusèrent en particulier de reconnaître sa juridiction, et prétendirent avoir le droit d'exercer le ministère ecclésiastique sans son approbation.

Malgré son estime pour la Compagnie des Jésuites, Palafox crut de son devoir de défendre les droits inhérents à sa dignité. De là de nouvelles discussions que nous laisserons exposer à Palafox lui-même. Ses lettres sont des monuments trop graves et trop authentiques, elles font trop bien connaître les Jésuites de l'Amérique, pour que nous n'en donnions pas textuellement quelques passages.

Voici comment l'évêque d'Angéopolis expose la conduite des Jésuites dans l'affaire de la juridiction :

«Les religieux de la Compagnie, outre le tort qu'ils font à l'entretien du culte divin et des églises, et au soulagement des pauvres, en diminuant les revenus des églises, sont passés à une autre entreprise encore plus préjudiciable touchant la juridiction et l'administration des sacrements. Car, comme ils ont à leur service dans les terres qu'ils possèdent un grand nombre de séculiers, et qu'ils ont plus de cent Indiens dans la seule terre d'Amaluca, qui n'est qu'à une lieue de cette ville, on a des preuves que les Jésuites ne laissaient pas de leur administrer les sacrements sans aucun pouvoir ni juridiction pour cela. Et, ce qui est bien étrange, ils les mariaient, et les engageaient par là en des mariages nuls et invalides. Mais cela se faisait d'une manière si secrète, telle qu'est celle dont les Jésuites se gouvernent en toutes choses, et surtout dans leurs terres, qu'on n'en aurait jamais rien su, si ces Indiens ne fussent venus le découvrir eux-mêmes à l'occasion de quelque démêlé qu'ils avaient avec les Jésuites.

Comme on reconnut par les registres du secrétariat de l'évêché qu'ils n'avaient point les permissions nécessaires, on leur défendit, conformément au concile de Trente, que confesser les séculiers ni de prêcher, jusques à ce qu'ils en eussent demandé et obtenu de moi ou de mon Vicaire général l'autorisation, pour empêcher les maux qui pourraient arriver s'ils continuaient à le faire sans permission.

Il leur était facile de répondre à cet acte si juridique et si nécessaire, en montrant leurs permissions, s'ils en avaient; ou en demandant qu'on leur en donnât, s'ils n'en avaient point. Mais au lieu de cela, ils répondirent extrajudiciairement, qu'ils avaient des privilèges pour confesser sans approbation ni permission. Et comme on leur demanda à voir ces privilèges, ils répondirent qu'ils avaient un privilège pour ne les pas montrer. On leur fit instance pour voir au moins ce dernier privilège; à quoi ils répondirent qu'ils n'y étaient pas obligés; et que se trouvant en possession de prêcher et de confesser, ils continueraient de le faire, comme ils le firent en effet, quoiqu'on le leur eût défendu.»

Ils achetèrent, argent comptant, deux *Conservateurs* de leurs privilèges, qui se mirent à examiner le procès, à juger évêque et Grand Vicaire; et ils les excommunièrent l'un et l'autre. Tout en conduisant ainsi leur procès devant les juges qu'ils s'étaient eux-mêmes donnés, les Jésuites criaient à l'impiété, à la persécution.

«C'est ainsi, très saint Père, continue l'évêque d'Angéopolis, qu'agissent ces Pères, par violence et par autorité dans ces provinces, sans respect ni considération, soit pour les bulles ou pour les conciles, abusant de leurs privilèges, les étendant non seulement à ce qui n'y est point contenu, mais même à ce qui est défendu, comme il est arrivé dans la consécration des autels, des calices et des patènes. Car, quoiqu'il y ait une limitation expresse qui les borne aux terres des infidèles, et où il n'y a point d'évêque catholique, et que la congrégation des éminentissimes cardinaux ait déclaré en 1626 qu'ils n'ont point ce pouvoir, ils méprisent ces déclarations et continuent de le faire, se fondant sur des privilèges qu'on n'a jamais vus. Si on leur demande à les voir, ils soutiennent qu'ils ne les doivent pas montrer; et si on les y veut obliger par des censures selon la disposition du droit, ils nomment des Conservateurs, et font agir les puissances séculières. Si on procède contre eux selon les règles ordinaires du droit, ils disent que ce sont des injures manifestes qu'on fait à leur religion, ils se plaignent hautement, crient qu'on les persécute, et traitent de gens suspects en la foi ceux qui n'agissent que pour soutenir les décisions de l'Église qui établissent la foi. Ils composent des écrits scandaleux, qu'ils répandent parmi le peuple; ils enseignent aux enfants dans leurs écoles à manquer de respect et d'obéissance à leur évêque; ils leur font lire les ordonnances des Conservateurs que l'évêque a déclarés excommuniés, et ils décident qu'on pèche mortellement si on obéit à son pasteur et à son évêque dans le procès qu'il a contre la Compagnie.

Tout cela, Très-Saint Père, est constant par les papiers que j'envoie à Votre Sainteté, et elle y verra comment ils poussent les fidèles à s'élever contre leur évêque, à lui refuser

l'obéissance qu'ils lui doivent, à rompre le lien spirituel de cette soumission, à élever autel contre autel, à diviser les esprits, et à former un schisme. Et parce que l'évêque s'oppose à des désordres si manifestes, ils le persécutent et l'accusent de leur faire tort, lorsqu'il ne fait qu'exécuter les règlements de l'Église, qu'eux-mêmes ruinent autant qu'il leur est possible, ouvrant en même temps la porte à une infinité de péchés et de scandales dans lesquels tombent les fidèles; et tout cela parce qu'il ne plaît pas aux Jésuites de se soumettre au saint concile de Trente, comme tous les autres religieux.

La patience, la douceur, la prière et les persuasions sont inutiles pour les engager à se tenir en repos et à se modérer; et ni le respect dû aux évêques, ni la crainte de leur autorité ne suffisent pas pour retenir les Jésuites et les assujettir aux règlements des conciles et aux bulles de Votre Sainteté. Ils renversent et foulent tout aux pieds par leur pouvoir et leurs intrigues, s'étant élevés à une si terrible autorité, qu'ils croient avoir toujours de bonnes raisons pour maltraiter un évêque par des écrits, pour parler de lui sans respect dans les chaires, dans les conversations, dans les rues et les places publiques, pour présenter au roi catholique, mon souverain, et à ses officiers, des mémoriaux remplis d'injures et d'outrages manifestes et publics; et tout cela leur paraît saint, juste et méritoire, parce que c'est eux qui le font. Que si l'église cathédrale et l'évêque leur répondent, quoiqu'ils le fassent avec toute la douceur, la modestie et la civilité possible dans des affaires qui concernent les biens, les prééminences et la juridiction de l'Église, aussitôt qu'on les touche le moins du monde sur quelque'un de ces points, ils crient que l'évêque est un ennemi de l'Église et des Ordres religieux, et suspect en la foi; ils demandent qu'on supprime ses écrits, et ils le menacent de l'accuser par toute la terre.»

Palafox répond admirablement aux plaintes que les Jésuites ont l'habitude d'élever, lorsqu'on résiste à leurs empiètements. A les en croire, ils sont toujours victimes innocentes au moment même où ils persécutent les autres. On ne pouvait mieux les réfuter que ne le fait l'évêque d'Angélopolis par ces paroles :

«Votre Sainteté n'ignore pas les apologies que les autres religieux ont écrites contre la Compagnie, ni les plaintes des évêques. Les princes ont reçu celles des séculiers contre les richesses de la Société. Cette espèce de conspiration de tous les états de l'Église ne tend pas, comme ils le prétendent, à persécuter la Compagnie, mais seulement à se défendre d'elle; ce n'est point contre leur institut, ce n'est que contre les excès qu'ils commettent contre leurs propres Constitutions et contre la sainteté de leur institut. Les Jésuites ne peuvent donc lui donner le nom de persécution, puisque ce n'est qu'une juste défense des autres religieux contre la persécution qu'ils souffrent de la part des Jésuites, lesquels agissent comme s'ils étaient au-dessus de toutes les personnes élevées en dignité.

De là vient que quelques-uns qui se soient attaqués par eux, défendent contre eux leur doctrine, comme l'école de saint Thomas, le soleil de la théologie scholastique; d'autres leur antiquité, comme les Mendiants; d'autres leur office, comme les moines; les évêques et les cathédrales, leurs dîmes et leurs prérogatives; les missionnaires de la Chine, la pureté de la prédication; les séculiers, leurs biens. Celui qui se défend n'est donc point celui qui persécute; mais c'est celui qui envahit ce qui appartient aux autres, et qui opprime tout le monde.»

Au mois de septembre de la même année 1647, dom Palafox écrivit au roi d'Espagne dans le même sens qu'au pape, touchant les Jésuites. Ceux-ci, aidés du vice-roi qu'ils avaient gagné, se portèrent à tous les excès contre le saint évêque, qui fut obligé de se cacher dans les montagnes pour se soustraire à leur fureur. Ce fut alors que les Jésuites firent dans toute la ville une mascarade dans laquelle l'immoralité et l'impiété se montrèrent à découvert; où les insignes de la dignité épiscopale, comme la crosse et la mitre, furent profanés et attachés ignominieusement à la queue de chevaux, qui étaient montés par des novices des Jésuites déguisés en saltimbanques.

Innocent X prit en main la cause de l'évêque persécuté, il condamna les Jésuites; le roi d'Espagne, de son côté, se prononça ouvertement contre les excès du vice-roi.

Le 8 janvier 1649, Palafox écrivit à Innocent X une seconde lettre qui contient encore sur les Jésuites des renseignements trop précieux et trop authentiques, pour que nous n'en donnions pas quelques extraits.

Après avoir remercié le pape d'avoir jugé en sa faveur, il entre dans de nouveaux détails sur les persécutions que les Jésuites lui ont fait supporter. Il les accuse d'avoir gagné par argent le vice-roi; celui-ci détestait d'avance le saint évêque qui avait été vice-roi avant lui, qui avait conservé le titre de visiteur du royaume, et qui prenait la défense des pauvres Mexicains contre les Espagnols qui les tyrannisaient. L'évêque de Mexico s'était aussi vendu aux Jésuites, chefs réels de la faction qui mit le désordre à son comble dans le diocèse d'Angélopolis, et qui

poussa si loin la violence, que le peuple et le clergé se levèrent en masse pour défendre le bon Palafox, qu'ils avaient chéri comme vice-roi autant qu'ils le chérissaient comme évêque. Ce fut pour éviter une collision sanglante, et mettre sa vie en sûreté que le pieux évêque s'était retiré dans les montagnes, où les commis-marchands des Jésuites et les soldats du vice-roi le cherchèrent en vain.

Les Jésuites, après leur condamnation, s'étaient soumis en apparence; ils avaient demandé des pouvoirs à l'évêque, tout en protestant contre le bref d'Innocent X, qui était nul à leurs yeux, puisqu'il ne respectait pas leurs privilèges. Ainsi, un pape avait eu la faiblesse de leur accorder des privilèges contre tout droit, et un autre pape ne pouvait pas faire prévaloir la loi contre l'abus. Cette doctrine des Jésuites est aussi extravagante qu'impie. Malgré leur soumission extérieure, ils n'avaient pas changé de sentiments.

Lorsque l'on a les Jésuites pour ennemis, dit Palafox au pape, il n'y a que Jésus Christ

même, ou Votre Sainteté, comme son vicaire, qui soit capable d'y mettre un terme. Leur puissance est aujourd'hui si terrible dans l'Eglise universelle, si elle n'est rabaissée et réprimée; leurs richesses sont si grandes ! leur crédit est si extraordinaire et la déférence qu'on leur rend si absolue, qu'ils s'élèvent au-dessus de toutes les dignités, de toutes les lois, de tous les conciles et de toutes les constitutions apostoliques; en sorte que les évêques (au moins dans cette partie du monde) sont réduits ou à mourir et à succomber en combattant pour leur dignité, ou à faire lâchement tout ce qu'ils désirent, ou au moins à attendre l'événement douteux d'une cause très juste et très sainte, en s'exposant à une infinité de hasards, d'incommodités et de dépenses, et en demeurant dans un péril continu d'être accablés par leurs fausses accusations.»

Palafox, rétabli dans son autorité, avait cru devoir punir les coupables. Les Jésuites furent interdits et excommuniés : ce qui ne les empêcha pas de dire la messe publiquement. Ils contestèrent la valeur légale du Bref d'Innocent X, parce qu'il n'avait pas été admis par le Conseil des Indes qui représentait le roi d'Espagne. Ainsi, en Amérique comme en France, et même en Chine, ils mettaient le pouvoir temporel au-dessus de celui du pape, même dans les choses purement spirituelles, tout en prêchant, à l'occasion, l'ultramontanisme le plus exagéré, lorsque leur intérêt le demandait.

Palafox proteste dans sa deuxième lettre que ce n'est point pour demander vengeance contre les Jésuites qu'il a écrit, mais seulement pour faire voir combien la Compagnie avait besoin de réforme. Il entre, à ce sujet, dans des détails pleins de vérité. Voici quelques-unes de ses observations :

«Quel avantage peuvent tirer les ministres d'Etat, les grands seigneurs et les princes, de ce que les Jésuites les servent quelquefois utilement en la Cour, si la plupart d'entre eux, bien loin de s'y engager par nécessité, ne s'y engagent que par une présomption qui est préjudiciable à l'Etat, qui diminue beaucoup l'estime qu'on doit avoir du ministre spirituel, et le rend même odieux aux séculiers, lorsqu'ils voient des religieux qui, sous le prétexte du



ouvertement intérieur des consciences, entrent avec tant de souplesse dans le secret des maisons, qu'ils gouvernent aussi bien que les âmes, et passent ainsi scandaleusement et pernicieusement, des choses spirituelles aux politiques, des politiques aux profanes, et des profanes aux criminelles ?

Qu'importe qu'entre toutes les religions celle-ci soit la plus florissante, si, par une jalousie secrète, elle emploie, pour les obscurcir et les opprimer, tout son crédit et tout son pouvoir, ses richesses, sa doctrine et sa plume; en publiant même des livres pour cet effet ? Qu'importe à l'Eglise d'être éclairée par tant d'écrits qu'ils mettent au jour, si elle est en même temps troublée par tant d'opinions dangereuses qu'ils introduisent ? Ils renversent et détruisent la sagesse du christianisme. Ils rendent douteuse la vérité même.

Quel Ordre religieux a causé tant de troubles, a semé tant de divisions et de jalousies, a excité tant de plaintes, tant de disputes et tant de procès parmi les autres religieux, le clergé, les évêques et les princes séculiers, quoique chrétiens et catholiques ? Il est vrai que des Réguliers ont eu quelques différends à démêler avec d'autres; mais il ne s'en est jamais vu qui en ayant eu tant que ceux-ci avec tout le monde. Ils ont disputé et contesté : de pénitence et de mortifications, avec les Observantins et les Déchaussés; du chant et du chœur, avec les moines et les Mendiants; de la clôture, avec les Cœnobites; de la doctrine, avec les Dominicains; de la juridiction, avec les évêques; des dîmes, avec les églises cathédrales et paroissiales; du gouvernement et de la tranquillité des États, avec les princes et les républiques; du lien des contrats et d'un trafic même injuste, avec les séculiers. Enfin, ils ont eu des différends avec toute l'Eglise généralement, et même avec votre Siège apostolique, lequel, quoique fondé sur la pierre, qui est Jésus Christ, ils rejettent et renoncent, sinon par leurs paroles, au moins par leurs actions, comme on le voit clairement dans l'affaire dont il s'agit.

Quel autre Ordre religieux a combattu la doctrine des saints avec tant de liberté, et porté moins de respect à ces intrépides défenseurs de la foi, à ces colonnes de l'Eglise, à ces brillantes et vives lumières qui ont si dignement enseigné la théologie; puisqu'il n'y a point parmi eux de petit régent qui n'ait la hardiesse, non seulement de dire, mais d'écrire et d'imprimer, que saint Thomas se trompe, et que saint Bonaventure est dans l'erreur ?

Quel autre Ordre religieux a-t-on vu, presque dès sa naissance, moins de cinquante ans depuis sa fondation, et dans le temps de sa première ferveur, avoir été repris très sévèrement par un pape, et averti d'agir avec plus d'humilité en trois points essentiels et capitaux, ainsi que la Société des Jésuites l'a été par Clément VIII en sa Congrégation de l'année 1592, où ce grand pape, si sage et si éclairé, voyant que cette Compagnie religieuse n'était pas presque née qu'elle était déjà relâchée, lui fit lui-même, de vive voix, une remontrance aussi sévère que judicieuse ? y a-t-il quelque exemple, très saint Père, que jamais aucun autre Ordre ait reçu la même tache, et ait été exposé, dans la première vigueur de son institut, à la censure apostolique ?

Quel autre Ordre religieux, après être déchu de sa première ferveur, a, par les écrits et les exemples de quelques-uns de ses professeurs, porté tant de relâchement dans la pureté des anciennes mœurs de l'Eglise touchant les usures, les préceptes ecclésiastiques, ceux du Décalogue, et généralement toutes les règles de la vie chrétienne ? je veux parler principalement de la doctrine qu'ils ont altérée de telle sorte, que, si l'on s'en rapporte à ce qu'ils disent, la science de l'Eglise touchant les mœurs est presque toute dégénérée en probabilité, et devenue arbitraire.

Quel Ordre, très saint Père, depuis la première fondation des moines ou des Mendiants, ou de quelqu'autres religieux que ce puisse être, a, comme les Jésuites, exercé la banque dans l'Eglise de Dieu, donné de l'argent à profit, et tenu publiquement dans leurs propres maisons, des boucheries et d'autres boutiques d'un trafic honteux et indigne de personnes religieuses ? Quelle autre religion a jamais fait banqueroute, et, au grand étonnement et scandale des séculiers, rempli presque tout le monde de leur commerce par mer et par terre, et de leurs contrats pour ce sujet ? Certes ces actions toutes laïques et profanes ne semblent pas leur avoir été inspirées par celui qui nous dit dans l'Evangile : *Nul ne peut servir Dieu et les richesses*.

Toute la grande et populeuse ville de Séville est en pleurs, très saint Père. Les veuves de ce pays, les pupilles, les orphelins, les vierges abandonnées de tout le monde, les bons prêtres et les séculiers, se plaignent avec cris et avec larmes, d'avoir été trompés misérablement par les Jésuites, qui, après avoir tiré d'eux plus de quatre cent mille ducats, et les avoir dépensés pour leurs usages particuliers, ne les ont payés que d'une honteuse banqueroute. Mais ayant été appelés en justice, et convaincus, au grand scandale de toute

l'Espagne, d'une action si infâme, et qui serait capitale en la personne de quelque particulier que ce pût être, ils firent tous leurs efforts pour se soustraire à la juridiction séculière, par le privilège de l'exemption de l'Eglise, et nommèrent pour leurs juges des Conservateurs de leur choix; jusqu'à ce que l'affaire, ayant été portée au Conseil royal de Castille, il ordonna que, puisque les Jésuites exercent le commerce qui se pratique entre les laïques, ils doivent être traités comme laïques, et renvoyés par-devant les juges séculiers. Ainsi cette grande multitude de personnes qui sont réduites à l'aumône demande aujourd'hui avec larmes, devant les tribunaux séculiers, l'argent qu'ils ont prêté aux Jésuites.

Tout ce qui s'est passé dans cette affaire est si public, non seulement en Espagne, mais dans toutes les provinces de la chrétienté, où le bruit, ou pour mieux dire, l'infamie de ce scandale a été porté, que Votre Sainteté pourra en avoir très assurément la vérité par le Nonce apostolique qu'elle a en Espagne.»

Nous parlerons ailleurs de cette banqueroute de Séville. On ne peut être plus explicite que le vénérable Evêque d'Angélopolis sur les opérations commerciales et financières des Jésuites dans leurs missions.

Nous terminerons les extraits de sa deuxième lettre à Innocent X par ce qu'il dit des Missions de la Chine dont nous avons parlé; comme il en était très rapproché, son témoignage est d'une haute valeur et vient confirmer ce que nous avons rapporté. Voici comment il s'exprime à propos de la jalousie des Jésuites contre les autres missionnaires, et du culte idolâtrique auquel ils applaudissent pour s'insinuer dans les bonnes grâces de l'empereur et des mandarins chinois :

«Les Jésuites, pour la plupart, n'instruisent pas les nations infidèles selon les règles sacrées de la sainte loi. Non seulement ils ne peuvent souffrir que les autres religieux les leur enseignent, quoiqu'ils en soient très capables, comme étant très pieux et très savants; mais ils les chassent avec violence du pays des infidèles, et se servent des idolâtres pour les bannir, les emprisonner et les déchirer à coups de fouet ? Quel Ordre à jamais, dans l'Eglise, agi de la sorte avec un autre Ordre ? Certes il ne s'est point vu qu'en voulant étendre la foi chrétienne, ceux qui font profession de l'annoncer se soient laissé emporter par une si malheureuse jalousie à chasser honteusement de la vigne du Seigneur des ouvriers très capables, sans se mettre en peine du préjudice que les âmes en reçoivent et du péril où il les expose par cette conduite.

Toute l'Eglise de la Chine gémit et se plaint publiquement, très saint Père, de ce qu'elle n'a pas tant été instruite que séduite par les instructions que les Jésuites lui ont données touchant la pureté de notre créance; de ce qu'ils l'ont privée de la connaissance de toutes les lois de l'Eglise; de ce qu'ils ont caché la croix de notre Sauveur, et permis des coutumes toutes païennes; de ce qu'ils ont plutôt corrompu qu'ils n'ont introduit celles qui sont véritablement chrétiennes; de ce qu'en faisant, si l'on peut parler ainsi, christianiser les idolâtres, ils ont fait idolâtrer les chrétiens; de ce qu'ils ont uni Dieu et Belial à la même table, dans le même Temple, aux mêmes autels, aux mêmes sacrifices; enfin cette nation voit avec une douleur inconcevable que, sous le masque du christianisme, on révère les idoles; ou pour mieux dire, que, sous le masque du paganisme, on souille la pureté de notre religion.

Comme je suis l'un des prélats les moins éloignés de ces peuples; que je n'ai pas seulement reçu des lettres de ceux qui les instruisent dans la foi, mais que je sais au vrai tout ce qui s'est passé dans cette dispute, que j'en ai eu dans ma bibliothèque les actes et les écrits, et qu'en ma qualité d'évêque, Dieu m'a appelé au gouvernement de son Eglise, j'aurais sujet de trembler au jour de son redoutable jugement, si, étant commis à la conduite de ses brebis spirituelles, j'avais été un chien muet, qui n'eût osé aboyer, pour représenter à Votre Sainteté, comme au souverain pasteur des âmes, combien de scandales peuvent naître de cette doctrine des Jésuites, dans les lieux où l'on doit travailler pour l'augmentation de notre foi.

Je le répète encore, très saint Père, quel autre Ordre ecclésiastique s'est jamais si fort éloigné des véritables principes de la religion chrétienne et catholique, qu'en voulant instruire une nation nombreuses politique, d'un esprit assez pénétrant, et propre à être éclairée et rendue féconde en vertus par la lumière de la foi, au lieu d'enseigner comme de bons maîtres les règles saintes de notre créance à ces néophytes, il se trouve au contraire que ces néophytes ont attiré leurs maîtres dans l'idolâtrie, et leur ont fait embrasser un culte et des coutumes détestables; en sorte qu'on peut dire que ce n'est pas le poisson qui a été pris par le pêcheur, mais que le pêcheur a été pris par le poisson ? Que l'on consulte sur cela, très saint Père, les annales de l'Eglise, que l'on considère la naissance, l'accroissement et le progrès de

la foi catholique, et que l'on examine de quelle manière le son de la voix des apôtres s'est répandu et a été porté par tout le monde.

Les Evêques et les ecclésiastiques qui, dans l'Eglise primitive, ont répandu leur sang en instruisant les peuples par toute la terre, ont-ils pratiqué cette méthode, dont les Jésuites se servent pour instruire ces néophytes ? Les Bénédictins, et toutes les Congrégations qui en dépendent, les Dominicains, les Carmes, les Augustins et toutes les autres troupes angéliques de l'Eglise militante, c'est-à-dire toutes les saintes religions, ont-elles jamais catéchisé de la sorte les infidèles ?»

Les Jésuites peuvent dire que les lettres du vénérable Palafox lui font peu d'honneur; il sera toujours permis de croire qu'elles leur en font encore moins à eux-mêmes. L'histoire entière de la Compagnie, faite d'après les meilleurs documents, prouve que l'évêque d'Angelopolis n'a dit, dans ses lettres, que l'exacte vérité. Nous croyons donc que ces écrits lui font beaucoup d'honneur, et attestent sa sincérité aussi bien que son courage.

Dans l'Amérique septentrionale, les Jésuites jouissaient de richesses, considérables et d'une grande influence au Canada et en Californie.²³

Ce fut Henri IV qui les autorisa à partir pour le Canada; mais ils rencontrèrent de nombreux obstacles à leur départ. Ils ne purent les lever qu'en s'associant avec Potricourt et Biencourt, chefs de la colonie, pour le commerce de cette contrée. Ils signèrent, à cet effet, un traité à Dieppe, en 1611, avant de s'embarquer. Bientôt ils entrèrent en lutte avec leurs associés et équipèrent, sous le nom d'une dame de Guercheville, connue par ses mauvaises mœurs, un vaisseau pour aller prendre possession au Canada des terrains qu'ils ambitionnaient. Le Père du Thet était à la tête de l'équipage. Ayant rencontré un vaisseau anglais, il commença l'attaque en mettant lui-même le feu à un canon. Les Anglais ripostèrent avec vigueur; le Père du Thet fut tué, et le vaisseau des Jésuites capturé. Or, le vaisseau vainqueur était mandé au Canada par le Père Biard, qui s'était avisé d'appeler les Anglais pour se venger de Biencourt. Biard les reçut avec joie, leur donna des indications précises pour ruiner la colonie, et leur demanda un établissement pour lui et sa Compagnie, en récompense de sa trahison. Le capitaine anglais, indigné de sa perfidie, le fit embarquer avec les autres Jésuites, et les fit transporter en Angleterre, où ils restèrent neuf mois prisonniers.

De pareils débuts ne découragèrent pas les Jésuites. Ils retournèrent au Canada quelques années après; ils y possédaient plus de trente établissements au commencement du XVIII^e siècle. Ils pénétrèrent peu à peu chez les peuplades indigènes et en particulier chez les Iroquois. Ils ont fait des récits effrayants des tourments qu'endurèrent chez ces peuples sauvages quelques-uns de leurs missionnaires. Nous voulons bien croire à leurs récits; mais, pour les compléter, il faut ajouter qu'ils n'allaient pas tous chez les Iroquois pour y prêcher l'Evangile. Nous lisons, en effet, ce qui suit dans les voyages de Duquêne :

«J'étais, dit ce marin, à Montréal en 1682, lorsque M. de la Barre, vice-roi du Canada, fit la paix avec les Iroquois. Le Père Bechefer, supérieur des Jésuites, y était aussi. Un sauvage que les Français avaient surnommé *Grand-Gula* à cause de la grandeur de sa bouche, et dont le véritable nom était Arouem-Tesche, portait la parole pour toutes les nations iroquoises. J'appris ce jour-là des choses qui regardaient la Société de Jésus, et qui faisaient rougir le Père Bechefer, et rire tous les assistants, car le sauvage parlait en vrai sauvage, c'est-à-dire sans aucune flatterie et sans aucun déguisement. Les Jésuites étaient démontés de la hardiesse et de la liberté de la harangue, et perdirent tout à fait patience à la conclusion de leur article, qui était que tous les sauvages ne voulaient plus de Jésuites chez eux. Comme on lui en demandait la raison, il répondit aussi naïvement qu'il avait parlé jusque-là, que ces grandes jacquettes noires ne viendraient pas chez eux s'ils n'y trouvaient ni femmes ni castors.

Le Père Bechefer prétendait que l'interprète de M. de la Barre se trompait. Alors, celui-ci, voyant qu'on soupçonnait sa fidélité, fit répéter la même chose au sauvage en illinois, en algonquin, en huron, et dans tous les langages iroquois que tous les Français, qui étaient présents entendaient aussi bien que les Jésuites, à qui la confusion en demeura en entier, en présence de plus de deux cent cinquante Français, qui entendirent ce discours, et dont plusieurs peuvent être encore vivants.»

²³ *Histoire de la nouvelle France*, par l'Escarbot;
Voyage de Champlain au Canada;
Mémoire du sieur de Potricourt;
Jouvençy, Histoire de la Compagnie de Jésus; *Vie du Père Coton*;
Voyage de Duquêne;
Apologies de l'Université, de 1643 et 1644.

Les Jésuites ne parlent ni de leur immoralité ni de leur commerce de castors dans leurs récits. Jarmais on n'y rencontre que des martyrs, des miracles, des conversions éclatantes. Le ton romanesque de ces récits fait naturellement douter de leur véracité. Elles étaient tellement mensongères, que les Sulpiciens, établis au Canada, firent défendre par la cour de France aux Jésuites d'en fabriquer à l'avenir. Cette défense fut inutile.

Les Jésuites faisaient aussi beaucoup de commerce en Californie, comme on l'apprend de plusieurs voyageurs, et en particulier de l'amiral Anson, qui s'exprime ainsi dans son *Voyage autour du Monde* :

«Il faut dite un mot de l'état des missions des Jésuites en Californie. Depuis la première découverte de ce pays, quelques missionnaires l'avaient visité de temps en temps, mais sans grand succès, jusqu'en dernier lieu que les Jésuites, encouragés et soutenus par une donation considérable du marquis de Valera, seigneur généreux et très dévot, se sont fixés dans cette presque île, et y ont établi une mission très considérable. Leur principal établissement est en dedans du Cap Saint-Lucas, où ils ont rassemblé plusieurs Indiens, et ont travaillé à les former à l'agriculture et aux arts mécaniques. Leurs soins n'ont pas été infructueux; les vignes entre autres y ont réussi, et on y fait déjà beaucoup de vin, dont le goût approche de celui du médiocre vin de Madère, et il commence à être en réputation dans le Mexique.

Les Jésuites bien établis en Californie ont déjà étendu leur juridiction tout au travers du pays d'une mer à l'autre. Ils sont à présent occupés à pousser leurs découvertes, et leurs conquêtes spirituelles vers le Nord : Et dans cette vue, ils ont travaillé à découvrir le Golfe de Californie jusqu'au bout, et les terres qui le bordent des deux côtés.

Ils se flattent même d'en être bientôt les maîtres. Tous ces travaux qui n'ont pour but que le bien de la Société, ne peuvent détourner l'attention de ces missionnaires du gallion de Manille, où leurs couvents de cette ville ont le plus grand intérêt. Ils ont soin de tenir toute sorte de rafraîchissements prêts pour ce vaisseau, et tiennent au cap Saint-Lucas des sentinelles, toujours alertes à découvrir les vaisseaux ennemis qui pourraient croiser à cette hauteur pour y attendre ce gallion. C'est la croisière la meilleure pour l'interpréter; on l'y a souvent rencontré et combattu même, quoique avec assez peu de succès. Ainsi, en conséquence des mesures prises entre les Jésuites de Manille et ceux de Californie, il est enjoint au capitaine du gallion de chercher à s'approcher de la côte au nord du cap Saint-Lucas, et les habitants, dès qu'ils découvrent ce vaisseau, ont ordre d'allumer certains feux. A la vue de ces signaux, le capitaine envoie sa chaloupe à terre avec vingt hommes bien armés, qui portent les lettres des Jésuites de Manille aux missionnaires de Californie, et qui reviennent au vaisseau avec les rafraîchissements qu'on tenait tout prêts, et des avis touchant les ennemis qui pourraient être sur la côte.»

Les Jésuites d'Amérique avaient un vaste entrepôt aux îles Philippines pour leur commerce avec la Chine et les Indes orientales. Plusieurs évêques de ces îles, qui voulurent s'opposer à leurs scandales, furent persécutés par eux. Dom Hernando Guerréro, archevêque de Manille, fut traité comme dom Bernardin de Cardenas et le bienheureux Palafox, et pour la même raison. Ce dernier parle plusieurs fois, dans sa lettre au roi d'Espagne, de la persécution que souffrit le pieux archevêque de Manille, et l'attribue aux Jésuites. Un autre archevêque de cette ville, Dom Philippe Pardo, fut aussi cruellement traité que son prédécesseur.²⁴ L'origine de cette persécution (1682) fut une excommunication lancée par l'archevêque contre un Jésuite qui s'était emparé injustement du bien de plusieurs successions; la seconde cause fut la découverte que cet archevêque fit du prodigieux commerce que faisaient les Jésuites, malgré la défense qui leur en avait été faite par le Saint-Siège, conformément aux canons. Pour obéir à la bulle de Clément IX contre le commerce des religieux, l'archevêque de Manille voulut saisir les marchandises, et en distribuer le prix aux pauvres et aux hôpitaux; mais les Jésuites ne reculèrent devant aucune violence pour défendre leurs richesses : ils gagnèrent à prix d'argent le gouverneur des Philippines. Le pieux archevêque fut saisi pendant la nuit, et conduit dans un monastère d'une île assez éloignée de Manille; le jour de la justice arriva peu de temps après : l'archevêque de Manille fut rappelé, et rétabli dans l'exercice de son autorité.

²⁴ On possède plusieurs pièces authentiques sur la persécution des deux archevêques de Manille, entre autres :

La *Relation* du P. Alonso Sandin, Procureur général des Dominicains aux Philippines, et la *Réponse* du même à la *Relation* des Jésuites;

La *Relation* du P. Christoval Padroche, Dominicain, adressée au roi d'Espagne, au nom de Philippe Pardo.

Ces pièces ont été imprimées en espagnol.

Mais les Jésuites étaient si puissants, qu'on n'osa pas les punir, quoiqu'ils fussent connus comme coupables.